



DEAL Guyane

RAPPORT D'ACTIVITE 2015



- 1. *Hoazin hupp* / © Biotope
- 2. Gabin Nord - St-Georges
- 3. Acces village - Kaw



1



2



3



ÉDITO

“

NOTRE RÉGION REGORGE DE RICHESSES UNIQUES À PRÉSERVER AFIN DE GARANTIR AUX GÉNÉRATIONS FUTURES UN MIEUX VIVRE EN GUYANE !

”

La DEAL a participé à des réalisations importantes pour la Guyane en 2015 :

Finalisation du contrat de plan état région, suite des travaux avec le Brésil pour solder puis mettre en service le pont sur l'Oyapock, démarrage des travaux pour le pas de tir d'Ariane 6, travaux d'aménagement de sauts, suivi avec la région du projet de nouveau bac sur le Maroni, début des échanges sur le projet minier de « Montagne d'or »...

En matière de logement, un travail en profondeur avec les bailleurs et l'EPAG a rendu possible une programmation exemplaire des actions de logements sociaux. Ceci nous a permis d'atteindre un record historique de plus de 1300 logements sociaux neufs agréés.

A l'international, la place de la Guyane dans la coopération régionale s'affirme, en commençant par les sujets liés à l'eau, la nature, le milieu marin et les transports : Etre acteur dans l'environnement régional est une nécessité vitale.

Sur les 4 dernières années, la DEAL de Guyane est la seule des DOM à gagner des effectifs. La forte implication de tous, et de l'équipe d'encadrement en particulier, a contribué à l'enregistrement de résultats corrects pour notre dialogue de gestion.

La mise en place de la collectivité unique était en 2015 un événement majeur pour le territoire. Notre administration a accompagné cette mise en place, qui va se poursuivre en 2016.

Nous sommes toujours proactifs sur les sujets majeurs que sont la politique des déchets, le logement, l'amélioration du cadre de vie, les grands projets miniers ou pétroliers, la qualité de l'eau, le nouveau

bac à Saint-Laurent, le programme Ariane 6 ou la protection de la nature.

L'existence et la gestion d'immenses espaces protégés exceptionnels est une richesse intrinsèque de notre région. Ils donnent du sens à notre identité, à la formation des jeunes, ils ouvrent la voie pour de nouvelles filières. L'application de la loi sur la transition énergétique permettra de progresser vers une économie « décarbonée », permettant à la Guyane de passer directement dans le monde de demain. Enfin, la future loi biodiversité fera une place particulière à l'outre-mer.

L'année 2015 a été très marquée par les questions d'énergie. Le travail mené pour la conception de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui doit se concrétiser en 2016, a été très important.

Le rééquilibrage vers l'ouest de la démographie et des activités de la Guyane se prolonge et s'amplifie. Il concerne tous les aspects des politiques publiques de la DEAL, et nous allons nous organiser pour encore mieux l'accompagner. La satisfaction des besoins d'équipement de base, en les réalisant avec les techniques et le savoir faire d'aujourd'hui, tout en garantissant aux générations futures notre respect de leurs besoins et de leurs ressources naturelles, est notre enjeu.

La Guyane se construit,
la DEAL y participe:
d'est en ouest, mais la kergon !

Denis GIROU
Directeur

*D'est en ouest, nous sommes avec vous !

SOMMAIRE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane - 5

Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion - 19

Infrastructures et Sécurité Routières - 36

Aménagement, Urbanisme, Construction et Logement - 55

Risques, Énergie, Mines et Déchets - 63

Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages - 74

Planification, Connaissance et Évaluation - 84

Pilotage et Stratégie du Développement Durable - 89

Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information - 102

Sigles et Acronymes - 106





- 1. *Lac pali -Roura* / © Biotope
- 2. *Chelus fimbriatus* / © Biotope
- 3. DEAL GUYANE- Buzare

1



2



3

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE GUYANE

CHAPITRES

- ORGANISATION DE LA DEAL
- LE BUDGET DE LA DEAL
- LES EFFECTIFS DE LA DEAL
- EXAMENS ET CONCOURS PROFESSIONNELS
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- PRÉSENTATION DES SERVICES
- CHANTIERS RÉALISÉS À LA DEAL



La **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** (DEAL) constitue un acteur majeur en Guyane pour répondre aux attentes de toutes les composantes de la société (institutionnels, administratifs, associatifs, entreprises), dans le champ du développement durable, au plan local comme au plan national.

Sous l'autorité du préfet de région, elle est le service déconcentré du **Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie** et du **Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité**. Le thème des conditions de vie outre-mer (dont le logement social) est piloté par le ministère des outre-mer.

La DEAL c'est, avant tout, des hommes et des femmes, des compétences, des moyens et une énergie au service du territoire.

La DEAL travaille sur six grands thèmes :

- la mise en œuvre de la stratégie du développement durable à l'échelle régionale ;
- les risques, l'énergie, les mines et les déchets ;
- la connaissance de l'aménagement et les stratégies des territoires ;
- les fleuves, le littoral et la police de l'eau ;
- les milieux naturels, la biodiversité, les sites et les paysages ;
- les infrastructures et la sécurité routières.

L'organisation mise en place cherche à répondre aux grands enjeux du territoire et couvrir l'intégralité de ses missions.



ORGANISATION DE LA DEAL

La **DEAL** s'appuie sur 8 services, avec à leur tête un directeur et deux directeurs adjoints. Elle est implantée sur tout le territoire guyanais.

La direction est localisée sur deux sites à Cayenne (Buzaré et Vieux Port).

Les antennes locales sont représentées par des centres d'exploitation et d'intervention (CEI) et services répartis sur les communes de Cayenne, Kourou, Iracoubo, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges-de-l'Oyapock.

Carte des différents sites de la DEAL



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- anticiper les dynamiques des territoires par l'acquisition et le partage de connaissances, l'action prospective et l'évaluation dans tous les domaines portés par la DEAL ;
- dynamiser un aménagement équilibré des territoires ;
- promouvoir une gestion maîtrisée des ressources (faune, flore, eau, sol et sous-sol) et préserver la biodiversité ;
- développer les infrastructures vitales de transport et de déplacement, les gérer de façon optimale et selon les principes du développement durable ;
- accélérer la production de logements ;
- renforcer la sécurité d'approvisionnement, développer les énergies renouvelables et l'autonomie énergétique ;
- garantir la sécurité des personnes (risques naturels et technologiques) et améliorer la sécurité routière ;
- réduire les impacts sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines.



DEAL GUYANE

Rue du Port CS 76003
97306 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 39 80 00
Fax : 05 94 31 74 20

Contact
via le site internet, «nous contacter»
www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chef de service : Isabelle GERGON
Adjointe : Myriam VALDES

Promotion du développement durable
Transition énergétique et changement climatique
Missions transversales et procédures

DIRECTION

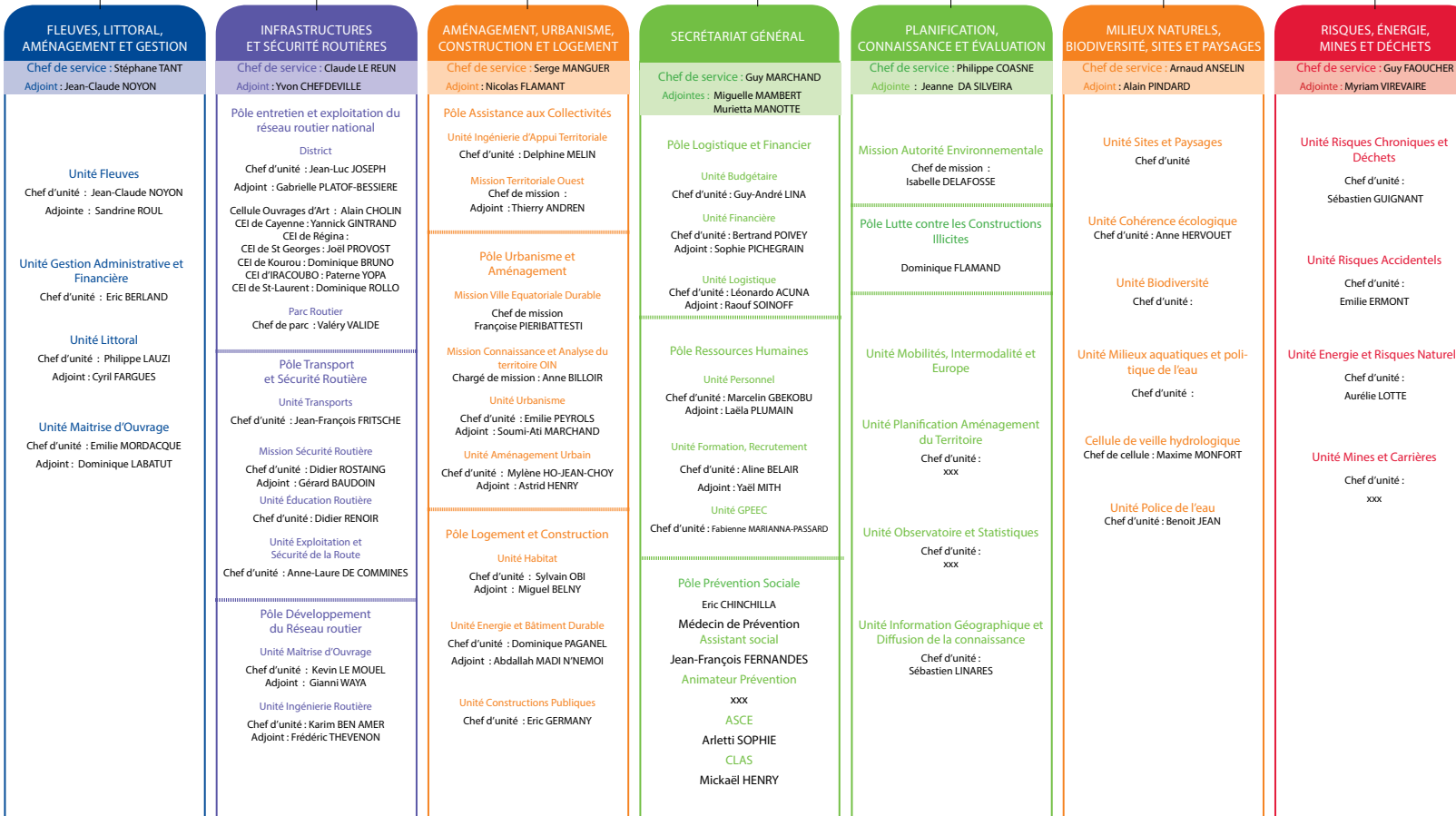
Directeur : Denis GIROU
Directeurs adjoints : Didier RENARD - Muriel JOER-LE-CORRE
Unité Communication
Chef d'unité : Valérie RENE-CORAIL

PILOTAGE ET GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Chef de service : Daniel LOVINCE
Adjoint : Bernard PAYET

Unité Télécommunication et Informatique
Chef d'unité : Bernard PAYET

Septembre 2016



LE BUDGET DE LA DEAL EN 2015

Les différents programmes d'intervention

Comme chaque année, la DEAL perçoit ses dotations au travers des différents programmes budgétaires relatifs à ses champs d'intervention (Budgets opérationnels de programme).

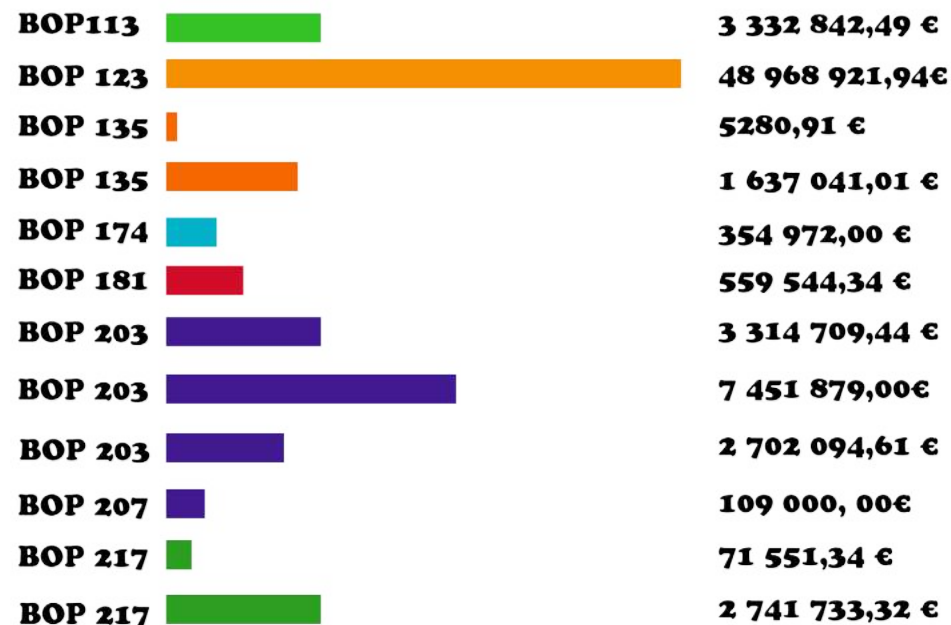
L'année 2015 fut marquée par une série de gels et reprises budgétaires sur les différents programmes.

En 2015, l'ensemble des programmes budgétaires dotait la DEAL d'une enveloppe de plus de 74 millions d'euros.

Budgets

BOP	PROGRAMMES D'INTERVENTION DE LA DEAL
BOP 113	PAYSAGE, EAU ET BIODIVERSITÉ
BOP 123	CONDITION DE VIE OUTRE-MER
BOP 135	URBANISME, TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT
BOP 135	URBANISME, TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT : PART DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
BOP 174	ENERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES
BOP 181	PRÉVENTION DES RISQUES
BOP 203	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT : INVESTISSEMENTS ROUTIERS ET FLUVIAUX
BOP 203	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT : ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES
BOP 207	SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES
BOP 207	SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES : CONSTRUCTION DES CENTRES D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE
BOP 217	PROGRAMME SUPPORT - CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES
BOP 217	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Répartition du budget de la DEAL en 2015



Le budget de fonctionnement

Plusieurs budgets portent une part de fonctionnement. Mais le fonctionnement courant de la DEAL est porté par le BOP 217, basé sur un coût moyen/agent.

L'enveloppe 2015, dédiée au fonctionnement courant de la DEAL, s'élevait à 958 406 euros, contre 844 672 en 2014.

Des retraits et des surgels budgétaires ont grévé le budget de fonctionnement en cours d'année.

Des crédits supplémentaires de 42 k€ ont été obtenus pour les opérations de sécurisation de la DEAL, de remboursement de mobiliers ergonomiques et d'achat de véhicules neufs. La DEAL a pu ainsi se doter de deux véhicules hybrides supplémentaires, conformément aux différentes circulaires ministérielles sur la gestion et l'utilisation des véhicules de l'administration et imposant une motorisation dans les parcs de véhicules répartie en 1/3 diesel, 1/3 essence et 1/3 hybride ou électrique.

ACTION 1	SUBVENTIONS LIÉES AUX ACTIONS DU PARTENARIAT ASSOCIATIF	50 000
ACTION 2	LOYERS BUDGÉTAIRE	1 304 632
	LOYERS MARCHANDS	62 960
	DÉPLACEMENTS	111 930
	FONCTIONNEMENT COURANT	958 406
ACTION 3	ACTION SOCIALE ET PRÉVENTION	118 900
DOTATION INITIALE 2015		2 606 828



LES EFFECTIFS DE LA DEAL EN 2015

Cadrage

MACRO-GRADES	FONCTIONS	CADRAGE D'ETP CIBLES EN 2014	EVOLUTION D'EMPLOIS AU TITRE DU CADRAGE	CADRAGE D'ETP CIBLES AU 31/12/2015
AA+	CADRES	62,4	4,7	67,1
BB+	CADRES INTERMÉDIAIRES	114,8	-	114,8
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS, DESSINATEURS...	77,8	1,6	79,4
CEXPL	AGENTS D'EXPLOITATION	81,0	6,1	87,1
OPA	OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS	38,0	-0,1	37,9
VACATAIRES		5,2	-0,1	5,1
	TOTAL	379,3	12,1	391,4

Répartition des effectifs

→ Zone de gouvernance des effectifs

La zone de gouvernance des effectifs (ZGE) comprend l'ensemble des effectifs qui sont sous l'autorité budgétaire du directeur de la DEAL. Ainsi, plusieurs agents travaillent dans des services de l'État hors de la DEAL (mise à disposition Préfecture, DJSCS).

Les effectifs de la DEAL sont majoritaires.

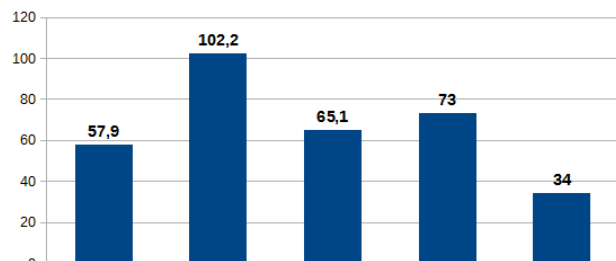
DEAL	332,2
DM	31,9
DJSCS	6
CPCI	7
PREF	2

Les effectifs de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) sont maintenus à 6 ETP et ceux du CPCI à 7 ETP.

→ Répartition des effectifs de la DEAL par macrograde



Répartition par macrograde



→ Répartition des effectifs de la DEAL par tranche d'âge

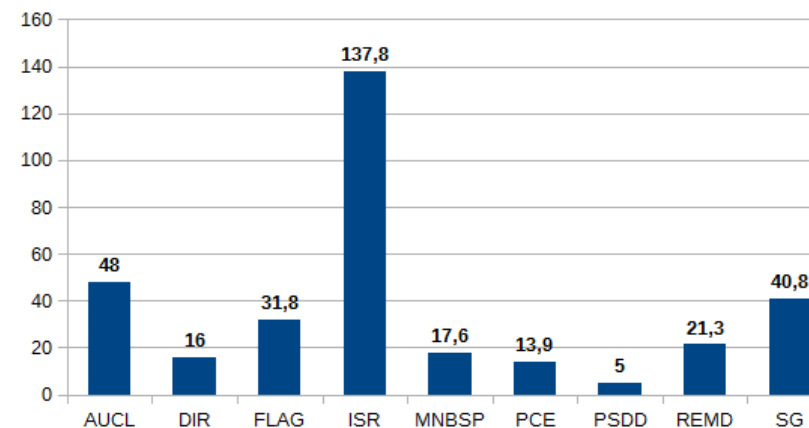
La répartition des effectifs de la DEAL n'est pas encore paritaire (32% de femmes)

La proportion d'hommes devient importante après 50 ans.

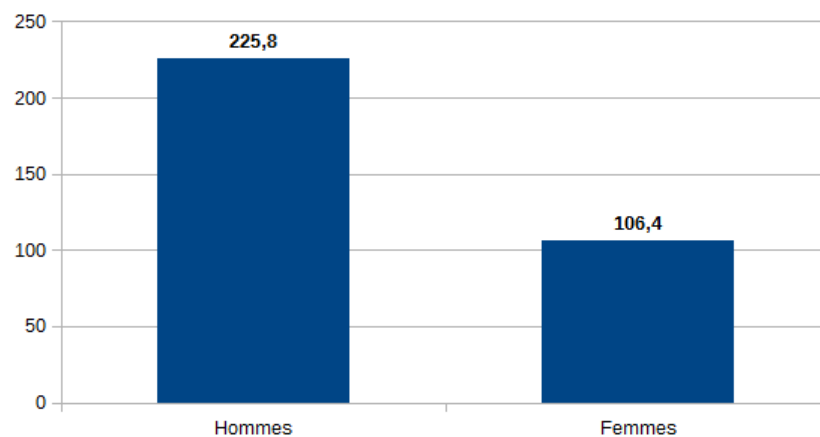
Les femmes sont plus représentées dans certaines tranches d'âge, notamment entre 40 et 50 ans.



Répartition des effectifs présents de la DEAL (en ETP) par service



Répartition des effectifs de la DEAL (en ETP) par sexe



EXAMENS PROFESSIONNELS, RECRUTEMENTS AVEC ET SANS CONCOURS

	NOMBRE D'INSCRITS	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE D'ADMISSIBLE	NOMBRE D'ADMIS
CONCOURS EXTERNES	347	267	39	14
CONCOURS INTERNES ET EXAMENS PROFESSIONNELS	168	132	24	12
RECRUTEMENTS SANS CONCOURS	105	104	1	1
TOTAL	515	399	64	27

En 2015, le nombre de candidats présents aux différents concours et examens représentent 77 % des inscrits.

- Moyenne du nombre de journées formation par année :

2011	2012	2013	2014	2015
3,33	3,88	3,23	4	3,73

- Les agents de la DEAL ont suivi 1239 journées de formation, soit un ratio de 3,73 jours de formation contre 4 en 2014.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les dépenses en formation s'élèvent à 180 973 € et se répartissent comme suit :

Dépenses en formation en 2014

BOP 217 TITRE 2	BOP 217 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	BOP MÉTIERS	TOTAL
12 680 €	88 894 €	79 399 €	180 973 €



Service pilotage et stratégie du développement durable



Le service PSDD développe la culture de développement durable dans tous les projets portés par la DEAL. Il pilote la démarche de vision partagée et de conduite du changement, le Plan Administration Exemple (DDJOK), et les démarches de coopération internationale.

Il impulse également les démarches de développement durable chez les acteurs et partenaires, élus, administratifs, associatifs, scientifiques pour promouvoir et approfondir les objectifs de la Guyane dans ces domaines. À ce titre, il accompagne le développement des agendas 21, et des actions de promotion du développement durable et les démarches partenariales.

Il promeut une croissance sobre et écologique et le développement des filières vertes, à travers la stratégie énergie-climat et une analyse sur les effets du changement climatique et les perspectives d'adaptation. Il assure la coordination des missions « énergie » portées par les services de la DEAL.

Service planification, connaissance et évaluation



Le service PCE a en charge la connaissance et l'évaluation environnementales et l'observatoire de la dynamique côtière de la commande publique.

Il assiste les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets, et la gestion des fonds européens.

Il veille au respect des principes et à l'intégration des objectifs du développement durable, promeut la participation des citoyens dans l'élaboration des projets, pilote l'information, la formation et l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Il participe, avec d'autres services, au soutien et au développement des écotechnologies.

Service risques, énergie, mines et déchets



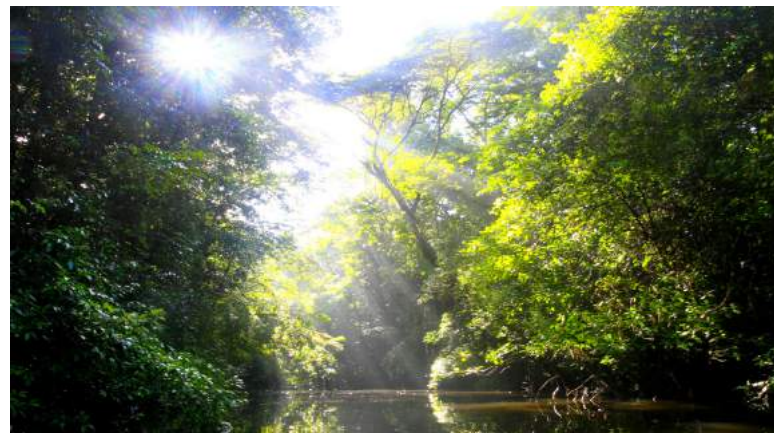
Le service REMD est chargé de la mise en oeuvre des politiques de l'État en matière de prévention des pollutions et nuisances issues de l'activité industrielle, de risques naturels et d'énergie. Dans ce cadre, il assure notamment :

- la police de l'environnement dans les installations classées pour la protection de l'environnement.
- la police des mines et l'inspection du travail sur les mines .
- l'élaboration des plans de prévention des risques naturels et technologiques ainsi que l'amélioration de la connaissance de ces risques et leur prise en compte dans les projets.
- l'instruction des études de dangers des sites industriels à risques et des études de sécurité des canalisations de transport de matières dangereuses.
- la surveillance des équipements sous pression.
- le suivi, les inspections et instructions en lien avec la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la production d'énergie (barrage de petit saut notamment).
- la participation aux actions menées conjointement par les services de l'État en Guyane, par exemple, la lutte contre l'orpaillage illégal et la gestion des déchets.

Le service a également en charge (jusqu'en décembre 2014) :

- les avis de l'autorité environnementale portant sur les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement.
- la mise en oeuvre des procédures réglementaires, en particulier des enquêtes publiques.
- le secrétariat des commissions consultatives relatives aux mines, installations classées pour la protection de l'environnement, nature et paysages, carrières.

Service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages



Le service MNBSP met en œuvre les politiques de l'État dans les domaines de l'eau, de la préservation et de la gestion des sites, des paysages et de la biodiversité.

- Il soutient la connaissance sur la faune, la flore, et les milieux naturels.
- Il coordonne la gestion des espaces protégés.
- Il veille au respect de la réglementation concernant la faune, la flore et les espaces protégés.
- Il assure le secrétariat du comité de bassin et veille à la mise à jour et au suivi du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), ainsi qu'à la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau.
- Il assure la police de l'eau.
- Enfin, il veille à faire prendre en compte l'eau, les paysages et la biodiversité dans les projets, plans et programmes.
- Il assure le secrétariat du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CS-RPN).

Ce service apporte également un soutien aux autres services de la DEAL en termes de prise en compte de l'eau et des milieux naturels.

Service fleuves, littoral, aménagement et gestion



Le service FLAG a pour missions de développer une gestion et une exploitation exemplaire des domaines publics fluvial et maritime sec.

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales en matière d'aménagement et de gestion des infrastructures et services de transport fluvial, notamment dans le sud de la Guyane.

Il concourt à la protection du littoral, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime en relation avec la direction de la mer et les différents représentants de l'action de l'État en mer. Il développe une maîtrise d'ouvrage fluviale et côtière intégrant les fondamentaux du développement durable. Il développe la gestion raisonnée et intégrée du littoral en lien avec le service REMD et les collectivités territoriales.

Il élabore et applique la réglementation fluviale en assurant notamment l'homologation des pirogues, l'instruction et la délivrance des certificats de bateau en tant que service instructeur de la sécurité fluviale pour le compte du préfet.

Il assure la maîtrise d'ouvrage fonctionnelle du bac La Gabrielle, armé par la DEAL, assurant la liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname.

Service aménagement, urbanisme, construction et logement



Le service AUCL élabore et met en œuvre une politique d'aménagement durable des territoires. Il est le correspondant du service PCE sur les documents d'urbanisme et travaille en relation avec les aménageurs. Il promeut la ville équatoriale durable et soutient le développement des éco-quartiers.

Dans le domaine des constructions et du logement, il constitue un plan annuel quantitatif (nombre de logements) et qualitatif (méthodologie et performance énergétique). L'objectif est de favoriser la production de logements adaptés à la structure démographique et économique de la population guyanaise, pérenne dans le temps et offrant un cadre de vie agréable, à la fois sur un volet de renouvellement et de réhabilitation, mais aussi de développement neuf. Il s'intéresse pour cela à la qualité architecturale et à la performance énergétique des logements, à leur typologie et niveau de loyer.

Il contrôle l'action des bailleurs, finance et suit la production de logements, notamment sociaux. Il met en œuvre les politiques dans le domaine de la rénovation urbaine et de la lutte contre l'habitat indigne.

Il assure le suivi des constructions publiques et aide à l'émergence des projets des collectivités (ingénierie de solidarité, conseils).

Service infrastructures et sécurité routières



Le service ISR a en charge l'ensemble des missions concernant le réseau routier national, la sécurité routière et les transports routiers.

- Il assure le pilotage des études et le suivi des travaux d'amélioration du réseau routier national.
- Il entretient ce réseau routier constitué des 450 kms des routes nationales RN1 et RN2 : entretien des chaussées, des accotements et des ouvrages d'art. Il assure une surveillance régulière de ce réseau afin d'intervenir au plus tôt en cas d'incidents (chute d'arbres, accidents...).
- Il est chargé de recueillir et d'analyser les données de sécurité routière sur l'ensemble des routes de Guyane. Il anime la politique de sécurité routière sous les directives du directeur de cabinet du préfet. Il fait passer les épreuves de permis de conduire.
- Il applique la réglementation des transports routiers de marchandises et de transports Il assure le suivi des centres de contrôle technique des véhicules et l'homologation des véhicules.

Le secrétariat général



En 2015 le secrétariat général s'est réorganisé pour mener à bien ses missions comprenant :

- La gestion des fonctions supports en supervisant et organisant le fonctionnement régulier des services administratifs de la DEAL
- L'adéquation entre les missions et les compétences de la DEAL en mettant en œuvre les leviers appropriés
- L'animation et l'organisation du dialogue social
- La gestion optimisée des crédits de fonctionnement et plus généralement de l'ensemble des BOP
- La qualité du cadre de vie des agents
- la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail des agents

Cette réorganisation accompagnée par « Equinoxe Formation » a consisté à structurer le Secrétariat général en trois pôles :

- Un pôle RH constitué des unités Personnel , Formation et Concours et GPEEC
- Un pôle Logistique et Financier constitué des unités , Financière Logistique, et contrôle financier et budgétaire
- Un pôle Prévention Sociale regroupant l'Assitant Social, l'Assistant de Prévention, le Médecin de Prévention, le CLAS et l'ASCEE

Mission Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information



Le Service Pilotage et Gestion des Systèmes d'information a pour rôle essentiel de maintenir la cohérence de l'infrastructure informatique avec les besoins de la DEAL.

Cette vaste tâche recouvre tout autant les préoccupations de continuité de services que d'alignement des technologies de l'information avec les objectifs stratégiques locaux en adéquation avec la stratégie nationale.

Avec son Unité Télécommunications et Informatique (UTI), PGSI assure la gestion et le maintien en condition opérationnelle du réseau informatique et télécommunication, mais aussi des serveurs d'infrastructure et de stockage, la gestion du parc informatique et téléphonique.

Les missions de PGSI sont les suivantes :

- Soutenir l'ensemble des systèmes d'information et de communication (SIC) de la DEAL
- Définir et piloter le plan stratégique des SIC
- Piloter les outils métiers et transverses
 - Améliorer les processus, mutualiser les moyens, améliorer le SIG
 - Assurer Sécurité des SI
 - Assurer la veille technologique
 - Développer le recours aux outils de travail collaboratifs
 - Coopérer avec les partenaires locaux et nationaux

De par son action transversale, PGSI dispose d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services de la DEAL de Guyane dans son champ de compétence.

Mission Communication



En 2015, L'unité communication a été rattachée à la direction qui fixe les priorités, enjeux et actions de communication internes et externes intégrées dans un plan de communication pluriannuel. Elle répond aux besoins et demandes des services de la DEAL, et les accompagne dans l'ensemble des projets qu'ils portent.

TRAVAUX RÉALISÉS À LA DEAL EN 2015

- Travaux de raccordement au tout à l'égout pour la subdivision et le centre de St Laurent
- Rénovation de l'éclairage du bâtiment A sis rue du port, avec l'installation de détecteur et d'horloges
- Mise aux normes des installations électriques à St Laurent
- Isolation de toitures
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur le site de la DEAL situé rue du port (parkings et accueil)
- Désinfection et désinsectisation et dératisation de tous les locaux de la DEAL
- Travaux sur les bâtiments de la DEAL situés à Buzaré



Travaux réalisés à la DEAL (Vieux Port et Buzaré)

FLEUVES, LITTORAL, AMÉNAGEMENT ET GESTION



Les fleuves sont intrinsèquement liés aux spécificités de la Guyane. Voies de communication, supports de biodiversité, parfois facteurs de risques, ils constituent une part emblématique de l'activité de la DEAL. Le littoral guyanais est quant à lui caractérisé par la concentration de la très grande majorité de la population et un contexte hydrosédimentaire unique au monde.

CHAPITRES

● FLEUVES

● LITTORAL



FLEUVES

Gestion du domaine public fluvial

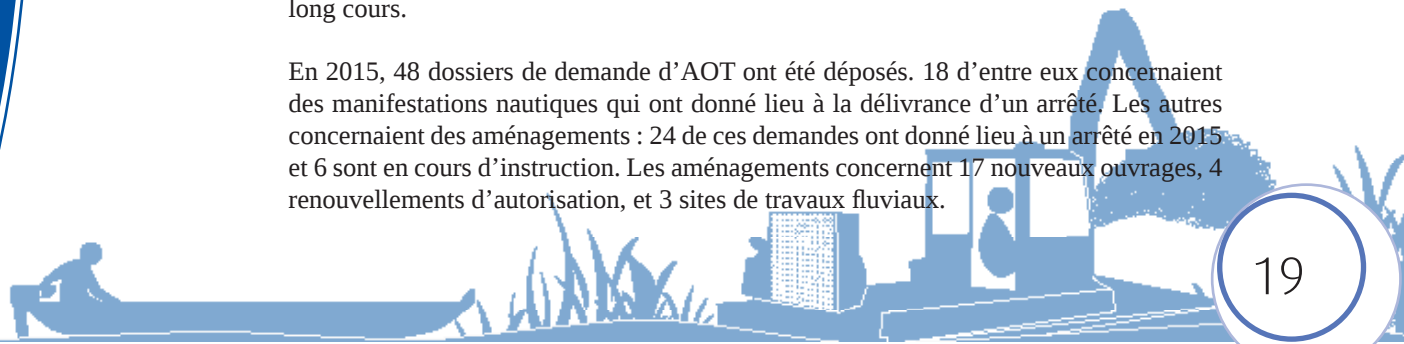
La DEAL est chargée de la gestion du domaine public fluvial (DPF) de l'État. Le DPF comprend les cours d'eau (fleuves, rivières, criques) et les lacs ; il est imprescriptible et inaliénable.

La DEAL délivre des autorisations d'occupation temporaire (AOT) principalement de deux natures :

- pour les aménagements sur les berges des fleuves (pontons, cales, carbets...)
- pour les manifestations ponctuelles (manifestations nautiques...).

L'accord passé avec l'office national des forêts (ONF) sur l'échange de données permet de mettre à jour l'ensemble des autorisations d'occupation temporaire existantes sur les fleuves et de régulariser la situation des bénéficiaires. Ceci constitue une opération au long cours.

En 2015, 48 dossiers de demande d'AOT ont été déposés. 18 d'entre eux concernaient des manifestations nautiques qui ont donné lieu à la délivrance d'un arrêté. Les autres concernaient des aménagements : 24 de ces demandes ont donné lieu à un arrêté en 2015 et 6 sont en cours d'instruction. Les aménagements concernent 17 nouveaux ouvrages, 4 renouvellements d'autorisation, et 3 sites de travaux fluviaux.



Autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial en 2015 :

- 18 AOT pour manifestations et fêtes nautiques
- 24 AOT pour aménagements

Exemples d'aménagements fluviaux nécessitant une autorisation d'occupation temporaire



← 1 - Ponton en bois à Camopi



← 2 - Cale et escalier en béton au bourg de Régina

Travaux de faucardage - Rivière de Kaw →

Entretien des cours d'eau

La DEAL est chargée de l'entretien de certains cours d'eau, en particulier sur la réserve naturelle nationale de Kaw-Roura. Elle réalise également des interventions ponctuelles sur d'autres rivières. L'objectif principal est de maintenir l'écoulement des rivières pour réduire au maximum les risques d'inondation préjudiciables aux populations.

→ La campagne annuelle d'entretien de la réserve naturelle de Kaw-Roura

La DEAL procède annuellement à l'entretien de plusieurs cours d'eau sur la réserve naturelle de Kaw-Roura :

- 25 km de la rivière de Kaw, entre les criques Wapou et Solitaire ;
- le canal Roy (appelé aussi canal de Kaw), qui relie la rivière de Kaw au fleuve Approuague, d'une longueur de 7,75 km ;
- le canal d'accès au village de Kaw, d'une longueur de 300 m.

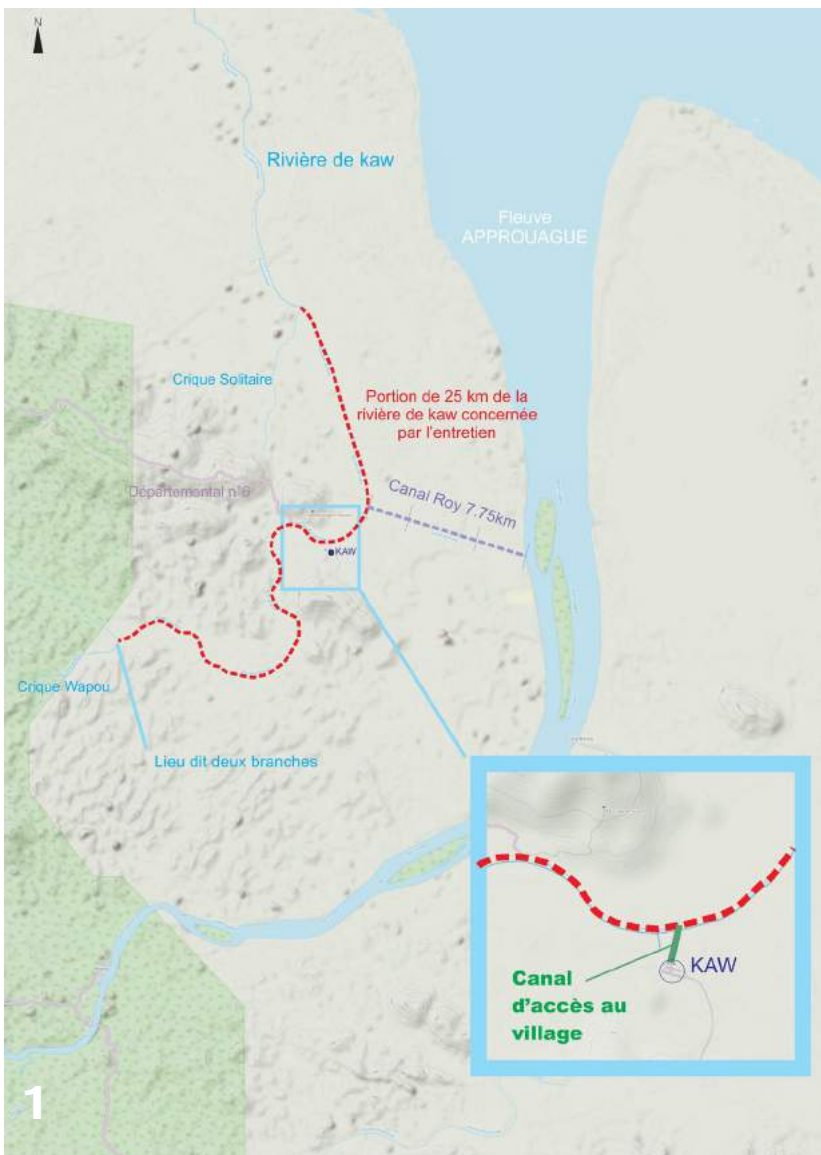
Elle a consisté à :

- faucarder les herbacées et à élaguer sur le canal Roy ;
- maintenir un gabarit d'écoulement sur la rivière de Kaw en traitant les berges qui se referment et les chutes d'arbres en travers du lit.

La campagne annuelle « traditionnelle » d'entretien des cours d'eau de la réserve naturelle de Kaw-Roura a duré 2,5 mois (de mai à mi-juillet).

Ce travail a été complété en 2015 par une semaine d'enlèvement de bouchons d'herbacées, au mois de décembre.





1 - Périmètre d'intervention pour l'entretien des cours d'eau sur la réserve naturelle de Kaw-Roura

2 - Canal d'accès au village de Kaw

3 - Voûte arborée du canal Roy (section centrale)

4 - Arrachage d'herbacées en cours sur la rivière de Kaw



L'élaboration d'un programme d'entretien pluriannuel sur la rivière de Kaw et le canal Roy

Conformément à l'article L. 215-15 du code de l'environnement, la DEAL de Guyane a souhaité élaborer un programme d'entretien pluriannuel sur l'ensemble de l'unité hydrographique constituée par le canal Roy, la rivière de Kaw et le canal d'accès au village de Kaw. L'élaboration du programme et son étude d'impact ont été confiés à un groupement de bureaux d'études. L'étude s'est déroulée sur l'ensemble de l'année 2015, en lien avec le gestionnaire de la réserve naturelle de Kaw-Roura. Des inventaires faunistiques et floristiques ont permis de compléter la bibliographie existante, notamment en ce qui concerne les tortues Matamata au niveau du canal Roy. Des analyses sédimentaires ont également été menées sur l'ensemble du secteur d'étude. En outre, pour compléter la connaissance de la morphologie et du fonctionnement hydraulique du canal Roy, la DEAL a réalisé plusieurs levés topographiques et bathymétriques en 2015, ce qui a permis d'estimer notamment le profil en long actuel du canal Roy, qui a pu être comparé avec des levés historiques de 1957 et 1996-1997.



1 - Moucou-moucou sur la rivière de Kaw



2 - Amourette sur la rivière de Kaw

Les objectifs du programme d'entretien pluriannuel sont les suivants :

Enjeu hydraulique :

Favoriser les écoulements et limiter l'importance des inondations au village de Kaw

Enjeu écologique :

Maintenir le fonctionnement hydroécologique, la continuité du milieu et la continuité sédimentaire

Réserver et favoriser la faune et la flore

Enjeu socio-économique et humain :

Réserver l'accessibilité et la navigabilité pour les habitants et les opérations d'entretien

Réserver l'accessibilité aux prestataires de tourisme,

Préserver le patrimoine culturel et paysager

Garantir la sécurité de la navigation

Les différentes opérations d'entretien identifiées sont :

L'arrachage ou le faucardage d'herbacées

L'enlèvement des tapis herbacés flottants

Le débroussaillage des buissons et arbustes que sont l'Amourette et le Moucou-moucou

L'enlèvement d'embâcles (débris végétaux qui créent des obstacles)

L'élagage :

Coupe de branches

Le curage des canaux :

Enlèvement des sédiments.

Ce programme d'entretien pluriannuel, élaboré sur une durée de 10 ans, est soumis à étude d'impact et autorisation unique au titre du code de l'environnement, valant autorisation au titre de la « loi sur l'eau », autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle et dérogation relative à l'atteinte de certaines espèces et habitats protégés.

Plusieurs espèces protégées (3 faunistiques et 3 floristiques) pourraient être en effet impactées par les opérations d'entretien et feront l'objet de mesures spécifiques lors des travaux d'entretien.

Le dossier de demande d'autorisation fera l'objet d'une instruction en 2016 par les services et instances dédiés, puis sera soumis à enquête publique, avant la délivrance d'une autorisation préfectorale.



1 - Hoazin huppé, espèce protégée ainsi que son habitat
2 - Tortue Matamata, espèce protégée, en berge vaseuse

Le canal de la crique Fouillée

Le canal de la crique Fouillée, d'une longueur d'environ 11,5 km, est un ouvrage artificiel construit durant la période coloniale, en 1736, dont la fonction originelle était d'établir une voie de communication entre les estuaires de la rivière de Cayenne et du Mahury afin de transporter les productions des différentes habitations en permettant aux usagers d'éviter la mer pour se rendre à Cayenne.

La fonction de ce canal a évolué au fil du temps avec l'urbanisation. Ainsi, le canal de la crique Fouillée n'a plus aucune utilité pour la navigation depuis de nombreuses années et ne sert exclusivement qu'à l'assainissement pluvial en recevant plusieurs affluents sur le territoire des trois communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Le canal de la crique Fouillée sert donc d'exutoire et régule les flux des écoulements d'eaux pluviales des zones urbanisées tout en étant sujet aux amplitudes de la marée. Cette influence des marées accentue le dépôt de sédiments le long des berges et au plafond du canal, tout particulièrement au niveau de ses embouchures, provoquant l'encombrement du lit par la végétation. Ainsi un entretien régulier est nécessaire, d'autant plus que les évolutions de l'urbanisation, en particulier sur les zones Terca et Collery, accentuent les enjeux et les risques des inondations sur ces zones humides et inondables.

La DEAL a ainsi apporté en 2015 un appui aux collectivités concernées par l'entretien de la crique Fouillée, en particulier à la communauté d'agglomération du centre littoral (CACL) qui s'est portée maître d'ouvrage pour la réalisation à venir de travaux d'entretien :

participation à plusieurs comités de pilotage ou techniques

- réalisation de plusieurs missions de reconnaissance tant de l'état du canal que du chemin de service qui le longe au nord
- formulation de préconisations pour une première phase de travaux d'entretien, lesquels pourraient consister en :
 - au niveau des embouchures, en zone de mangrove, l'élagage, le cas échéant l'abattage, de palétuviers ou autres végétaux, et ponctuellement l'enlèvement d'embâcles.
 - l'enlèvement des herbacées qui obstruent le canal sur l'ensemble du reste du linéaire.
 - le curage des sédiments dans la zone des ponts de la route nationale 1 et d'accès à la zone Terca.



- 1 - Vue du canal de la crique Fouillée depuis le pont de la Matourienne*
- 2 - Mission de reconnaissance de l'état du chemin de service du canal de la crique Fouillée*
- 3 - Mission de reconnaissance du canal de la crique Fouillée au niveau de l'embouchure du Mahury*

→ L'opération de curage du canal Roy

En complément de la campagne d'entretien annuelle, des travaux de curage du canal Roy ont été réalisés. Ce gros entretien qui n'avait pas été réalisé depuis plusieurs décennies a été effectué sur la première section du canal, longue de 2 km, côté rivière de Kaw. Les sédiments ont été curés sur une profondeur de 30 cm, une largeur de 3 m et une longueur de 1,9 km.

Ces travaux ont été confiés à une entreprise locale qui, à l'aide d'une pelle mécanique flottante, a extrait les sédiments accumulés au fil du temps. Cette intervention permet à la fois un meilleur écoulement des eaux, améliore la navigabilité et prévient des risques d'inondation au village de Kaw.

Elle sera suivie dans les années à venir de travaux plus conséquents inscrits dans un programme d'entretien pluriannuel qui sera soumis notamment à autorisation au titre du code de l'environnement (« loi sur l'eau ») et qui comprendra également une étude d'impacts.

Exploitation des voies navigables

→ Balisage

La DEAL a préparé le suivi du balisage fluvial des rivières de Cayenne et du Mahury. Cependant l'indisponibilité du baliseur n'a pas permis d'entamer le chantier de remise à niveau globale de ce dispositif. Ce chantier est reporté à 2016.

Sur la retenue d'eau de Petit-Saut, un balisage dit virtuel été défini et vérifié sur site par la DEAL, EDF étant chargée de la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'un itinéraire téléchargeable sur GPS à partir d'une plate-forme internet. Dans le courant de l'année 2016, les modalités d'accès et d'usage de ce dispositif seront communiqués à la population.

→ Aménagement des sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock

Afin d'améliorer et de sécuriser le franchissement des sauts, la DEAL de Guyane s'est orientée depuis plusieurs années dans une démarche consistant à aménager des sauts sur ses deux fleuves transfrontaliers. Toutefois une convention de 1915 entre la France et le Royaume de Hollande stipule que l'accord des autorités surinamaises est requis pour l'engagement de travaux dans le lit du Maroni, y compris sur la partie française, ceci pour la portion du fleuve en aval de Grand-Santi. Il a été convenu de la mise en place d'un groupe de travail technique franco-surinamais, lequel est en cours de constitution depuis 2014. En conséquence, dans l'attente qu'un accord entre les deux pays soit trouvé, la DEAL se concentre sur les aménagements projetés sur l'Oyapock, côté français, tout en réalisant les travaux se situant sur les berges françaises du Maroni et sur la partie française en amont de Grand-Santi.

Hydrométrie

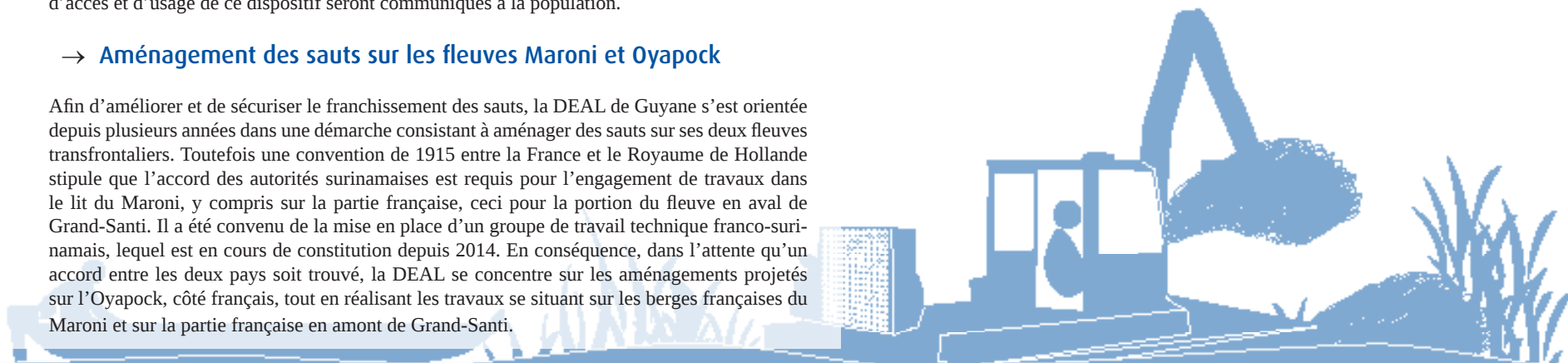
La cellule hydrométrie de la DEAL a été renforcée en personnel et est composée au 31 décembre 2015 de trois hydromètres. L'ensemble des agents est formé pour les interventions de terrain.

La station de Tonnégrande a été installée et mise en service, ce qui porte le parc de stations hydrométriques à 10 en fin d'année 2015.

65 missions ont été effectuées sur les stations actives. Sur l'ensemble de ces missions, 25 étaient pour des interventions curatives, des jaugeages complémentaires ou des maintenances ponctuelles.

De plus, 2 stations hydrométriques mesurant la conductivité ont été installées sur la Comté en saison d'étiage pour une surveillance de la remontée du biseau salin. Par ailleurs, 3 missions de prospections ont été effectuées pour l'installation de nouvelles stations en 2016 : le haut Maroni (Papaïchton et Dégrad Roche), l'Oyapock (stations Oyapock et Camopi) et l'Orapu (Saut Bernard).

Pour les missions d'hydrométrie, la DEAL s'est équipée d'un canoë à moteur pour les interventions sur certains cours d'eau de navigation difficiles en période d'étiage, à l'exemple de Saut Bief sur la Comté, et d'un véhicule à 4 roues motrices.





← Travaux de curage - Canal Roy



← Intervention sur la station de Grand-Santi

→ Directive cadre sur l'eau

La DEAL participe aux prélèvements d'échantillons d'eau et de sédiments en vue de mesures physico-chimiques, dans le cadre de la directive européenne cadre sur l'eau.

En 2015, la DEAL a réalisé des analyses physico-chimiques par prélèvement d'eau et analyse in situ de plusieurs paramètres (salinité, température, turbidité, oxygène dissous) au niveau de 7 stations de prélèvement : Mahury (Roura), Orapu, Mahury (Dégrad-des-Cannes), Tonnégrande, Montsinéry, Larivot, Cayenne côte.

La DEAL a également posé et relevé des échantillonneurs passifs sur :

- 5 stations de prélèvements en saison des pluies : Cayenne côte, Pointe Béhague, Maroni, Les Hattes, Kourou (côte) ;
- 4 stations en saison sèche : Cayenne côte, Pointe Béhague, Les Hattes, Kourou (côte).

Enfin, la DEAL a effectué des prélèvements de sédiments au niveau des 9 points suivants : Tonnégrande, Montsinéry, Larivot, Approuague, Maroni aval, Cayenne côte, Mahury (Dégrad des Cannes), Mahury (Roura), Orapu. Les prélèvements n'ont en revanche pas pu être effectués au niveau des points suivants : Iracoubo, Kourou, Mana, Oyapock, Sinnamary. L'office de l'eau a proposé de reporter les sites manquants sur l'année 2016 pour finaliser l'analyse des estuaires.

L'ensemble des missions confiées à la DEAL a représenté 43 sorties sur le terrain en 2015.

Prélèvement de sédiments à la station Cayenne côte



Réglementation du transport fluvial

Autorisations de transport :

- 4 au titre de matières dangereuses tels le transport de piles et batteries
- 2 au titre d'autorisations spéciales de transport aux fins de navigation en dehors du chenal de Petit Saut

Immatriculation des pirogues en 2015 :

- 72 immatriculations d'embarcations de plaisance ou pour compte propre
- 141 titres de navigation délivrés pour des embarcations à usage professionnel

Police de la navigation

La DEAL prend des mesures de police de la navigation intérieure sous la forme d'arrêtés réglementant le transport des matières dangereuses par voie fluviale, et d'arrêtés autorisant des manifestations et des fêtes nautiques sur le domaine public fluvial.

La DEAL a également préparé la révision de l'ensemble des arrêtés préfectoraux portant règlements particuliers de police de la navigation intérieure qui sont entrés en vigueur au 1^{er} septembre 2014.

→ Titres de navigation

La DEAL délivre également des titres de navigation et d'homologation aux embarcations. Elle permet de donner aux professionnels du transport fluvial de passagers et de marchandises un titre de navigation (en quelque sorte l'équivalent d'une carte grise) pour leurs bateaux, notamment les pirogues.

La DEAL est le service instructeur des demandes de titres de navigation.

Aménagement des sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock

Fleuve Oyapock et rivière Camopi : réalisation des reprises permettant la levée des réserves des travaux de déroctage sur les sauts Tamanoa, Pakoussili et Moula, ainsi que de l'aménagement du contournement terrestre au niveau du saut Pouvez Jeunes Gens Fleuve Maroni : aménagement du cheminement le long du saut Koumarou Nyan Nyan.

Afin d'améliorer et de sécuriser le franchissement des sauts, la DEAL de Guyane s'est orientée depuis plusieurs années dans une démarche consistant à aménager des sauts sur ses deux fleuves transfrontaliers. Toutefois une convention de 1915 entre la France et le Royaume de Hollande stipule que l'accord des autorités surinamaises est requis pour l'engagement de travaux dans le lit du Maroni, y compris sur la partie française, ceci pour la portion du fleuve en aval de Grand-Santi.

Il a été convenu de la mise en place d'un groupe de travail technique franco-surinamais, lequel est en cours de constitution depuis 2014. En conséquence, dans l'attente qu'un accord entre les deux pays soit trouvé, la DEAL se concentre sur les aménagements projetés sur l'Oyapock, côté français, tout en réalisant les travaux se situant sur les berges françaises du Maroni et sur la partie française en amont de Grand-Santi. À partir d'un recensement des sauts rencontrés sur l'Oyapock et le Maroni, et après concertation avec les acteurs locaux, certains ont ainsi été retenus pour être aménagés. Cette sélection est issue initialement d'une analyse multicritère évaluant la dangerosité des sauts, leur difficulté de franchissement et leur utilisation par le transport scolaire.

D'autres critères ont par la suite été intégrés, notamment l'impact hydraulique des travaux projetés.

Fleuve Maroni

Sur le fleuve Maroni, le saut Koumarou Nyan Nyan, près du village de Providence sur la commune d'Apatou, qui avait fait l'objet en milieu d'année d'une déclaration au titre de la « loi sur l'eau », a été aménagé en décembre 2015. Ces travaux ont consisté, en berge française, en la réalisation de deux cales reliées par un cheminement piéton, en béton, et par du déroctage dans la zone d'approche en amont, ainsi que dans la passe du saut.



1 - Travaux en cours pour l'aménagement du saut Koumarou Nyan Nyan



2 - Cheminement réalisé au saut Koumarou Nyan Nyan, côté amont



3 - Cheminement réalisé au saut Koumarou Nyan Nyan, côté aval

72 immatriculations d'embarcations de plaisance ou pour compte propre en 2015

Demandeurs	Particulier	56
	Administration	16
Type de transport	Passagers	7
	Marchandises	0
	Mixte	5
	Plaisance	60
Lieu de circulation	Fleuve Maroni	4
	Fleuve Oyapock	3
	Autres	65

Depuis le 1er janvier 2014, la DEAL de Guyane est le septième service instructeur de la sécurité fluviale. Elle permet de délivrer aux professionnels du transport fluvial de passagers et de marchandises un certificat de bateau (en quelque sorte l'équivalent d'une carte grise), notamment pour les pirogues.

Demandes d'homologation d'embarcations pour les professionnels en 2015 (réglementation mise en place au 1er janvier 2014)

Fleuve Maroni	Personnes	73
	Marchandises	10
	Mixte	21
Fleuve Oyapock	Personnes	30
	Marchandises	0
	Mixte	7
Nombre total de demandes	-----	141

Instruction par la DEAL des demandes d'homologation d'embarcations pour les professionnels au 31 décembre 2015

Nombre de premières visites de contrôle du service instructeur	182
Nombre de refus de délivrance de titre de navigation	6
Nombre de contre-visites demandées par le service instructeur	35
Nombre de contre-visites réalisées par le service instructeur	6
Nombre de titres de navigation délivrés	141

LITTORAL

Gestion du domaine public maritime, appui à la politique de gestion foncière de l'État

Le domaine public maritime (DPM) est constitué d'une partie maritime et d'une partie terrestre (DPM « sec »). Le DPM maritime est géré par la direction de la mer, tandis que la DEAL est chargée de la gestion du DPM « sec ».

À ce titre, elle élabore et met en œuvre les politiques locales en matière de gestion du trait de côte, de défense contre la mer et de retrait stratégique.

→ Suivi, contrôle et délivrance des titres d'occupation du DPM

En tant que gestionnaire du domaine public maritime (DPM) naturel de l'État, la DEAL instruit les titres d'occupation dédiés.

En 2015, 37 demandes d'occupation du DPM ont été enregistrées. Elles ont donné lieu à la délivrance de 30 autorisations d'occupation temporaire (AOT).

À titre d'exemple, la DEAL a notamment assuré la préparation de la première phase d'extension du périmètre d'activité du grand port maritime (GPM), prochainement concrétisée par un titre d'occupation, début 2016.

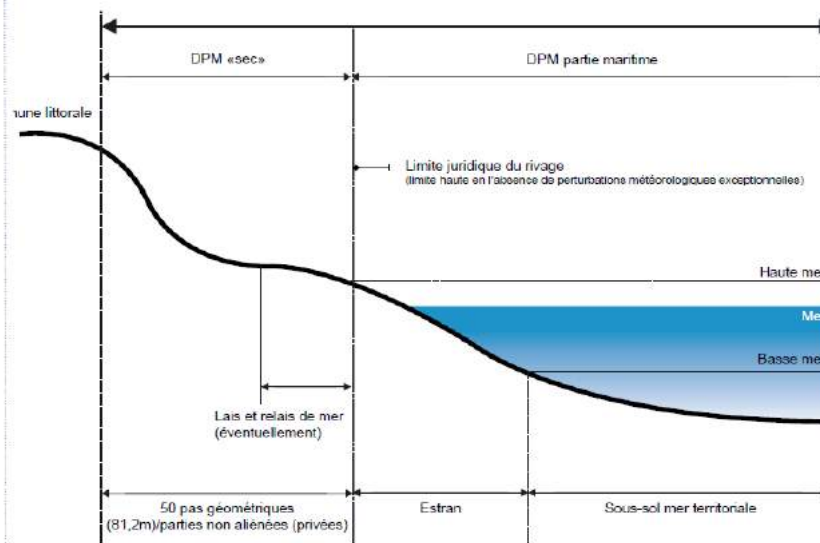
23 constats et visites de terrain visant à apprécier les occupations et usages du domaine public maritime et concernant, le cas échéant, des enjeux transversaux ont également été réalisés, par voie terrestre et maritime. Des mises en demeure pour occupation illicite du DPM, suivies d'effet, ont également été dressées.



Prélèvement de sédiments dans le fleuve



Définition du domaine public maritime naturel en Guyane



→ **Stratégie de gestion départementale du domaine public maritime**

La formalisation de la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime de la DEAL est en phase d'achèvement. Le document cadre est en cours de finalisation, suite à la réalisation en 2014 de la première phase de recensement des enjeux et d'établissement de diagnostic.

Délimitation du domaine public maritime naturel

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, la DEAL mène, en tant que service déconcentré de l'État en charge de la gestion du domaine public maritime sec, les actions dédiées à la délimitation du domaine public maritime naturel de l'État.

À ce titre, la constitution du dossier préparatoire à la délimitation du DPM sur l'île de Cayenne a été réalisée en 2015 et fera l'objet d'une enquête publique en 2016. L'aboutissement de ce travail donnera lieu à l'adoption d'un nouvel arrêté de délimitation ajustant les limites du DPM.

Cette intervention permettra l'ajustement du statut juridique des périmètres fonciers positionnés sur l'interface terre-mer au vu des évolutions du trait de côte constatées sur le moyen-long terme.

En continuité avec ce dossier, la DEAL a également lancé les travaux préparatoires à la réalisation d'une délimitation du DPM sur la bande côtière de Kourou à Macouria : relevé de données et photographies aériennes.

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, la DEAL mène, en tant que service déconcentré de l'État en charge de la gestion du domaine public maritime sec, les actions dédiées à la délimitation du domaine public maritime naturel de l'État.

À ce titre, la constitution du dossier préparatoire à la délimitation du DPM sur l'île de Cayenne a été réalisée en 2015 et fera l'objet d'une enquête publique en 2016. L'aboutissement de ce travail donnera lieu à l'adoption d'un nouvel arrêté de délimitation ajustant les limites du DPM.

Cette intervention permettra l'ajustement du statut juridique des périmètres fonciers positionnés sur l'interface terre-mer au vu des évolutions du trait de côte constatées sur le moyen-long terme.

En continuité avec ce dossier, la DEAL a également lancé les travaux préparatoires à la réalisation d'une délimitation du DPM sur la bande côtière de Kourou à Macouria : relevé de données et photographies aériennes.

→ **Appui à la politique de gestion foncière de l'État**

La DEAL, en charge de la gestion du DPM intervient également pour France Domaine au titre de la politique foncière de l'État relative à la bande des 50 pas géométriques non aliénée.

Cette implication s'est en particulier traduite par une démarche active d'appui juridique ayant permis de parvenir à des choix pertinents en termes de valorisation, transfert et utilisation de certaines emprises de la bande des 50 pas.



← **Exemple de manifestation nautique : « Les Maîtres de la pagaie » - Lac bois Chaudat à Kourou**



Contrôle des dimensions d'une pirogue en bois ↑

Contrôle de l'épaisseur d'une coque de pirogue en bois ↓



1

1 - Comité scientifique et technique de l'observatoire de la dynamique côtière



2

2 - Levés bathymétriques en mer à Kourou avec le bateau Oyana du PNRG



3

3 - Station de mesure terrestre pour le relevé bathymétrique sur l'île de Cayenne

Gestion du trait de côte : Observatoire de la dynamique côtière

L'année 2015 a été marquée par l'affirmation, l'extension du périmètre et la mise en œuvre effective de la gouvernance de l'observatoire de la dynamique côtière.

Les principales actions menées à ce titre ont été les suivantes :

- Séminaire de lancement de l'observatoire de la dynamique côtière de la Guyane en avril 2015, co-présidé par Mme la députée Chantal Berthelot et M. le préfet de Guyane .
- Engagement d'une nouvelle convention cadre entre la DEAL et le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour les années 2016-2017, dotée d'un périmètre étendu et enrichi en termes d'actions opérationnelles, de restitution et communication .
- En matière de gouvernance : réunion des premiers comités de pilotage (deux) et comité scientifique et technique de l'observatoire de la dynamique côtière rassemblant collectivités locales et acteurs publics scientifiques (BRGM, CNRS, IRD, Météo France), marqués par un bon niveau de mobilisation et d'implication des participants.


Le développement du volet connaissances et données stratégiques de l'observatoire s'est également notamment concrétisé par divers chantiers clés :

- Finalisation d'une étude de recensement de données cibles confiées au bureau d'études et de services géomatiques SOGEFI .
- Développement d'un site Internet dédié .
- Acquisition de 2 houlographes visant à produire des données de houle afin de contribuer en particulier à l'amélioration des prévisions météorologiques.

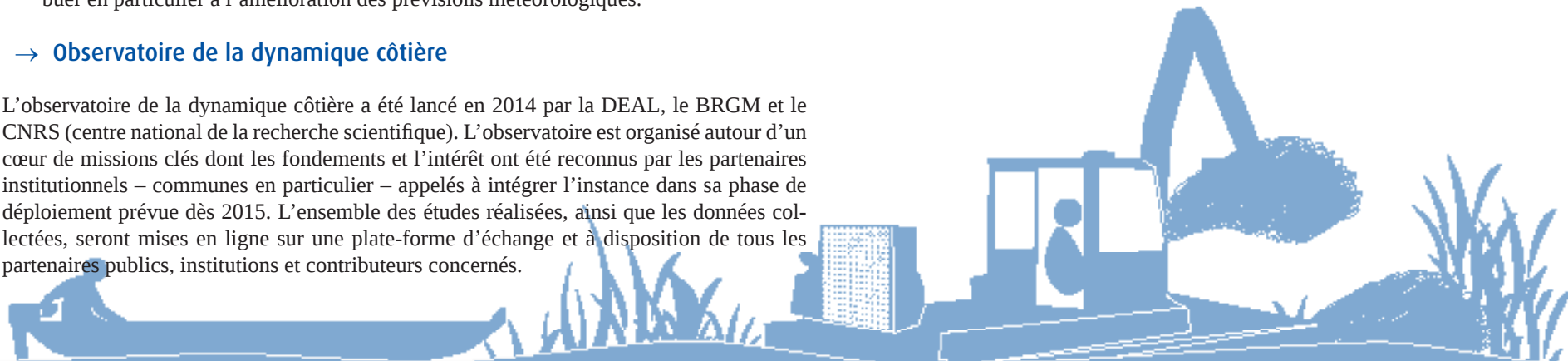
→ Observatoire de la dynamique côtière

L'observatoire de la dynamique côtière a été lancé en 2014 par la DEAL, le BRGM et le CNRS (centre national de la recherche scientifique). L'observatoire est organisé autour d'un cœur de missions clés dont les fondements et l'intérêt ont été reconnus par les partenaires institutionnels – communes en particulier – appelés à intégrer l'instance dans sa phase de déploiement prévue dès 2015. L'ensemble des études réalisées, ainsi que les données collectées, seront mises en ligne sur une plate-forme d'échange et à disposition de tous les partenaires publics, institutions et contributeurs concernés.

85 demandes d'immatriculation d'embarcations en 2014 hors professionnels



DEMANDEURS	PARTICULIERS	79
	ADMINISTRATION	6
TYPE DE TRANSPORT	PASSAGERS	6
	MARCHANDISES	0
	MIXTE	4
	PLAISANCE	75
LIEU DE CIRCULATION	FLEUVE MARONI	10
	FLEUVE OYAPOCK	1
	AUTRES	74





*Demandes d'homologation d'embarcations pour les professionnels en 2014
(réglementation mise en place au 1^{er} janvier 2014)*

FLEUVE MARONI	PERSONNES	11
	MARCHANDISES	0
	MIXTE	0
FLEUVE OYAPOCK	PERSONNES	45
	MARCHANDISES	8
	MIXTE	3
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES		67



*Instruction par la DEAL des demandes d'homologation d'embarcations
pour les professionnels au 31 décembre 2014*

NOMBRE DE PREMIÈRES VISITES DE CONTRÔLE DU SERVICE INSTRUCTEUR	55
NOMBRE DE REFUS DE DÉLIVRANCE DE TITRE DE NAVIGATION	3
NOMBRE DE CONTRE-VISITES DEMANDÉES PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR	20
NOMBRE DE CONTRE-VISITES RÉALISÉES PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR	0
NOMBRE DE TITRES DE NAVIGATION DÉLIVRÉS	8

La liaison internationale Saint-Laurent du Maroni/Albina

Le bac La Gabrielle

Le bac La Gabrielle, propriété du Conseil général de la Guyane est armé par la DEAL pour le compte du Préfet de Guyane afin d'assurer le service public des traversées entre Albina et Saint Laurent du Maroni. Il a effectué 1 860 rotations en 2014 et transporté 20 880 personnes, 9 031 voitures, 468 camionnettes et 716 camions. Le trafic est en hausse d'environ 40% en 2014 par rapport à l'année 2013. La régie installée pour le bac a enregistré environ 485 000 € de recettes qui sont versées sur un fond de concours ministériel puis reversées sur le BOP307 de la préfecture de Guyane.



Le projet de nouveau bac fluvial

Le Conseil Régional de Guyane a décidé d'investir et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'acquisition d'un nouveau bac de grande capacité dont les caractéristiques sont les suivantes: 20 voitures ou 4 semi remorques ou 8 camions, 50 places assises avec la possibilité d'accueillir jusqu'à 200 passagers, 35 m de longueur et 11 m de largeur, traversée en 15 minutes, coût prévisionnel de l'opération de 5,395 M€.

Une déclaration d'intention de coopérer entre la République Française représentée par le préfet de région, le président du conseil régional et la République du Surinam représentée par la Secrétaire générale du Ministère des affaires étrangères a été signée le 22 Mars 2014 à Cayenne sur le projet de construction de ce nouveau bac de grande capacité pour la liaison internationale Saint-Laurent du Maroni-Albina.

Un groupe de travail franco-surinamais auquel participe la DEAL a été mis en place et s'est réuni à 2 reprises depuis novembre 2014 afin de suivre techniquement l'avancement de la construction du nouveau bac et d'engager les discussions sur la gestion et les modalités d'exploitation du nouveau bac. Les études de conception ont été confiées au bureau d'architecture navale HT2 et finalisées puis présentées fin 2014 pour un lancement de l'appel d'offres en 2015 pour la construction du nouveau bac.

La DEAL assure une assistance technique à la Région Guyane pour la maîtrise d'ouvrage et la conduite de ce projet.



1 et 2 - Carénage du bac La Gabrielle

INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

CHAPITRES

- DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL
- ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL
- TRANSPORT DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES
- LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Les routes nationales RN1 et RN2 constituent une véritable «colonne vertébrale» pour le littoral. Elles garantissent la continuité territoriale.

La DEAL assure les missions liées à la modernisation et au développement du réseau routier national, ainsi que l'entretien et l'exploitation des 450 km que comporte ce réseau.

Dans le domaine de la sécurité routière, elle assure le suivi de l'accidentalité routière en Guyane, l'animation des actions de sécurité routière, le contrôle des transports de voyageurs et de marchandises, ainsi que l'organisation des examens du permis de conduire.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

Les opérations de développement et de modernisation du réseau routier national sont réalisées en étroite partenariat avec la Région Guyane, qui cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de certaines opérations dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région « CPER ». Le nouveau Contrat de Plan pour la période 2015-2020 a été co-signé le 30 septembre 2015 par le préfet de Région et les deux présidents des conseils régional et général. Dans son chapitre relatif à la mobilité, le CPER comporte une enveloppe de 102,5 M€ pour les opérations routières sur le Réseau National.

Le pilotage de ces opérations se fait en deux grandes étapes :

- Etudes préalables, en amont de la déclaration d'utilité publique (DUP)
- Etudes opérationnelles, après DUP, et suivi des travaux.



Aménagement de l'échangeur de Balata



Echangeur de Balata ↑

La réalisation de l'échangeur de Balata, à la jonction entre les RN1 et RN2, a été une opération importante pour la DEAL, puisqu'il s'agissait de réaliser le premier échangeur dénivelé en Guyane, à l'entrée de l'agglomération de Cayenne.

Ce nouvel échangeur, mis en service en juillet 2014, a fait l'objet d'un audit en phase exploitation en 2015. Cette dernière étape des procédures d'audit de sécurité des nouvelles infrastructures routières a pour vocation de vérifier qu'après quelques mois de fonctionnement, le nouvel aménagement ne présente pas de problèmes particuliers d'exploitation.

Cette opération a permis de mieux sécuriser les circulations des piétons et cyclistes, nombreux dans ce secteur grâce à la réalisation de trottoirs et voies cyclables. En 2015, les cheminements piétons ont été revêtus d'une résine colorée de manière à les rendre encore plus visibles et lisibles

Mise en œuvre d'une résine sur les cheminements piétons

Afin de poursuivre les aménagements pour les piétons et cycles, une voie verte a été réalisée entre le giratoire de Balata et le giratoire de Crique Fouillée. Cette « Voie Verte » d'une largeur de 3 m permet la circulation des piétons et des cycles sur une voie physiquement séparée de la circulation automobile. Afin de réduire l'impact environnemental de ce projet, le revêtement utilisé est un enrobé obtenu en recyclant les anciens enrobés de la Route Nationale : la couche de forme est réalisée à 100 % en fraisât d'enrobés et la couche de roulement avec un enrobé comprenant 20 % d'agrégat recyclé.

Cette voie verte a été l'occasion de réaliser une passerelle en bois guyanais afin de franchir la crique fouillée. Cette passerelle de 23 m de long permet de ne pas réduire le gabarit hydraulique de la crique. Elle est fabriquée en bois de classe 4, c'est à dire qu'elle résiste aux attaques de nuisibles (termites) et/ou à l'humidité et aux champignons sans aucun traitement chimique.



Résine - Balata ↑

Passerelle en bois permettant le franchissement de la crique par les piétons et cyclistes

Il est prévu pour 2016 que cette voie verte soit prolongée de l'autre côté de la RN en reliant la pharmacie du Larivot au giratoire de crique fouillée.



Aménagement de l'échangeur des Maringouins

Le carrefour des Maringouins est situé sur la commune de Cayenne, à l'intersection de la RN1, de l'ancienne RN3 et de la route de la Madeleine.

Il présente un caractère stratégique pour l'agglomération de Cayenne, puisqu'il constitue le point de passage obligé en entrée de Cayenne et assure également la desserte du Port de Degrad des Cannes.

Ce carrefour est actuellement saturé aux heures de pointe, avec environ 50 000 véhicules par jour : depuis la mise en service de l'échangeur de Balata en 2014, il est devenu le principal nœud de blocage en entrée de Cayenne.

La concertation publique menée en 2012 a permis de retenir une solution d'aménagement parmi différentes variantes présentées.

Le projet prévoit la dénivellation de la RN1, permettant d'assurer une liaison directe

sans passer par le giratoire existant. Des aménagements spécifiques pour les cycles et piétons permettront de sécuriser et faciliter ces modes de déplacements.

Enfin, ce projet est compatible avec la réalisation d'une nouvelle voie, envisagée par la CACL dans le cadre de la création d'un réseau de transports en commun en site propre.

Après une enquête publique qui s'est déroulée en janvier 2015, le projet a été déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 2 avril 2015.

Les études de projet se sont poursuivies durant l'année 2015. Le coût global de l'opération, financée à 50 % par la Région dans le cadre du contrat de plan 2015-2020, est fixé à 19 M€.





Aménagement de la section Balata/PROGT

La section de la RN2 allant de l'échangeur de Balata au giratoire du PROGT est le point de départ de la RN2 vers l'est guyanais, et assure la desserte des différents quartiers de Matoury ainsi que l'aéroport Félix Eboué.

Cette section, qui ne comporte que deux voies, est totalement saturée aux heures de pointe, en raison de l'importance du trafic et du fort développement des zones urbaines traversées. De plus, l'espace public de la route et les carrefours sont mal traités, et les conditions de sécurité sont très dégradées.

La DEAL a procédé depuis plusieurs années à de nombreuses études et concertation avec les collectivités locales en vue de définir quelques solutions préférentielles d'aménagement permettant d'améliorer les conditions de trafic mais aussi de mieux intégrer cet axe dans son environnement urbain et de favoriser la circulation des transports collectifs.

Une concertation formelle, menée par l'État en association avec la commune de Matoury, la Région et la communauté d'agglomération s'est déroulée fin 2013, afin de connaître les attentes des usagers et riverains et de recueillir leurs observations.

Cette concertation a permis de dégager une solution préférentielle comportant la réalisation d'une 2 x 2 voies pour les véhicules et poids-lourds, avec de chaque côté une voie réservée aux transports en commun, ainsi qu'un trottoir et une voie pour les cycles. Des espaces plantés permettent d'améliorer l'image de cette section située en entrée de ville.

Les carrefours seront munis de feux tricolores coordonnés entre eux afin de faciliter l'écoulement du trafic et les liaisons avec les quartiers riverains.

En 2015, le dossier d'enquête publique a été rédigé et la concertation inter-services a eu lieu. Le coût global de l'opération, cofinancée à 50 % par la Région dans le cadre du contrat de plan 2015-2020, est fixé à 25 M€.



Simulations 3D du projet Balata / PROGT

En 2015, des travaux préliminaires ont été réalisés durant la période scolaire en juillet et août : les feux tricolores coordonnés ont ainsi été mis en place à tous les carrefours afin de fluidifier le trafic aux heures de pointe et sécuriser les traversées des carrefours. De plus, la création d'une 3ème voie sur une longueur de 700 mètres a permis de fluidifier la circulation sur cet axe.



BALATA-TONATE

La RN1 relie Cayenne à l'Ouest Guyanais. Entre Cayenne et Tonate, elle traverse des zones dont l'urbanisation va fortement se développer dans les années à venir, afin de répondre à l'importante demande de nouveaux logements liée à l'accroissement démographique de la Guyane. Cette section de route à 2 voies est déjà à la limite de la saturation, en particulier aux heures de pointe dans le secteur du Pont du Larivot.

Cette section comporte de nombreux accès riverains, sa perception n'est plus en accord avec son usage.

Afin de disposer d'une vision prospective à moyen et long terme (10 ans et 20 ans) des besoins globaux en aménagement de la section Cayenne-Tonate et envisager différents scénarios d'aménagement, la DEAL a fait réaliser une étude permettant d'établir un diagnostic territorial et d'évaluer les besoins en déplacements.

Les premières conclusions de l'étude mettent en exergue la nécessité d'un réaménagement de la section entre Balata et la RD 51 en 2 x 2 voies, y compris pour le franchissement de la rivière de Cayenne, ainsi qu'une sécurisation de la suite de l'itinéraire jusqu'à Tonate. Afin de sécuriser la circulation des nombreux piétons et cycles, l'étude met en avant l'intérêt de réaliser des espaces spécifiques pour ces usagers sensibles.

Après présentation aux élus locaux des résultats de cette première phase d'études, la DEAL a lancé en 2015 un appel d'offres concernant des études plus détaillées afin de préciser les solutions techniques, dans l'objectif d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur la section prioritaire Balata - RD51



Nouveau pont du Larivot

Sans attendre les résultats de l'étude d'aménagement de la section Balata-Tonate, la DEAL avait déjà engagé depuis plusieurs années les études de construction d'un nouvel ouvrage à deux voies, en parallèle de l'ouvrage actuel du Larivot.

L'ouvrage devrait se situer à 40 m en aval du pont actuel. Il sera affecté au sens Cayenne vers Kourou sur deux voies, alors que les deux voies du pont actuel seraient affectées au sens Kourou vers Cayenne. Les études préalables de ce pont sont achevées. Des investigations complémentaires des sols très instables en rive de la rivière ont été réalisées afin de valider la faisabilité technique et la tenue dans le temps des remblais aux abords de l'ouvrage, permettant la poursuite des études détaillées.

En parallèle, l'étude globale d'aménagement de la RN1 entre Cayenne et Tonate a démontré l'intérêt de réaliser une voie spécifique pour les piétons et cycles le long de cet itinéraire. Afin d'assurer la continuité de ces modes de déplacements, le projet du nouveau pont intégrera une sur largeur spécifique pour ces usages.

Le coût de ce projet est évalué à 100 M€.

Reconstruction du pont sur la Comté

Ce pont situé sur l'axe Cayenne-St-Georges est un ouvrage essentiel et stratégique puisqu'il est le passage obligé permettant de desservir l'Est de la Guyane, en particulier le village de Cacao et le bourg de Régina, principaux lieux de production de fruits et légumes en Guyane.

Le pont actuel est un pont provisoire, de type Bailey, datant du début des années 1980, qui est limité à 26 tonnes et qui ne comporte qu'une seule voie de circulation.

Il se dégrade progressivement et les équipes du District doivent intervenir régulièrement pour le maintien en état du platelage.

Le projet consiste à construire un nouvel ouvrage, à deux voies et sans limitation de tonnage, juste en aval du pont actuel.

L'enquête publique s'est déroulée en 2015 et la déclaration d'utilité publique et d'autorisation loi sur l'eau a été obtenue en octobre 2015. Ces autorisations concernent la réalisation du nouveau pont, ainsi que la rectification des virages situés après, projet qui sera réalisé ultérieurement.

Simulation 3D du nouveau pont du Larivot



Le coût global de l'opération est de 24 M€, se répartissant de manière équitable entre le pont et les virages.

En parallèle, la consultation pour la construction du pont a été lancée et les premiers travaux ont démarré au mois de novembre. Le chantier durera toute l'année 2016a été finalisé et transmis à l'avis de l'autorité environnementale. Ce dossier d'enquête concerne la réalisation du nouveau pont, ainsi que la rectification des virages situés après, projet qui sera réalisé ultérieurement.

Le coût global de l'opération est de 24 M€, se répartissant de manière équitable entre le pont et les virages.

En parallèle, la consultation pour la construction du pont a été lancée et les premiers travaux ont démarré au mois de novembre. Le chantier durera toute l'année 2016.

VOIE D'ACCÈS AU PONT DE L'OYAPOCK



Travaux sur le pont de la Comté ↑

Le pont sur l'Oyapock ainsi que la voie d'accès côté français sont achevés.

Au mois de février 2015, un effondrement d'un talus de forte pente s'est produit sur la nouvelle voie d'accès. En effet, du fait des fortes pluies les caniveaux métalliques ont débordé ce qui a provoqué un ravinement du talus par écoulement de l'eau.

Une réparation d'urgence a pu être réalisée au mois de mars en attendant la saison sèche en collaboration avec le district : une bâche et un dispositif d'assainissement ont donc été mis en œuvre afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans l'effondrement

A la saison sèche, le talus a été repris et de nouveaux caniveaux béton ont été réalisés à la place des anciens caniveaux métalliques de manière à empêcher que cet effondrement puisse se reproduire.

ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

La DEAL est chargée de l'entretien des 450 kms des routes nationales 1 et 2 qui des-



Belvédère - Saint-Georges de l'Oyapock ↑

servent la quasi totalité des communes littorales.

- La DEAL est chargée de l'entretien et de l'exploitation des 450 km des routes nationales 1 et 2 qui desservent la quasi-totalité des communes littorales. Cette mission est confiée au district, qui s'appuie sur le Parc pour certains travaux d'entretien.

Surveillance et exploitation du réseau

Des patrouilles hebdomadaires de surveillance du réseau sont réalisées par les 6 Centres d'Entretien et d'Interventions (CEI) du District, sur l'ensemble des 450 km de routes nationales de Saint-Georges-de-l'Oyapock à Saint-Laurent-du Maroni.

En 2015, ces patrouilles, qui représentent un linéaire cumulé de 20 700 km surveillés, ont permis de détecter 1 682 anomalies présentant un risque pour les usagers (obstacles sur chaussées, dégradations, arbres menaçant de tomber, occupation illégale du domaine public...) dont 882 ont pu être traitées directement, les autres ayant fait l'objet d'un balisage et d'interventions spécifiques au cours des jours suivants.

Une astreinte est également mise en place assurant une capacité d'intervention 24h/24h : 1112 interventions d'astreintes (une intervention tous les 3 jours en moyenne) ont été réalisées en 2015, représentant un total de 564 heures d'intervention cumulées, principalement la nuit et le week-end (interventions sur accidents, chutes d'arbres, inondations...).

Les actions mises en place ont également pour but de surveiller et mieux connaître l'évolution du patrimoine que constitue le réseau routier. En 2015, 58 visites détaillées d'ouvrages d'art et 222 visites détaillées d'ouvrages hydrauliques ont été réalisées, représentant environ 1000 jours de travail cumulés pour effectuer ces visites (nettoyage, dégagement de la végétation...).

La gestion du domaine public routier est également une mission importante qui vise notamment à instruire les demandes d'autorisation d'accès, les demandes d'occupation du domaine public par les concessionnaires et les demandes d'autorisation de chantier : 83 demandes ont été instruites en 2015 et 23 infractions relevées.

Mortalité animale : Depuis 2014, une action a été mise en place afin de mieux connaître l'impact du réseau routier sur la faune et les interactions entre la faune et la route. Tous les signes de mortalité animale liés à la route sont relevés et signalés, puis les données analysées. Les premiers résultats seront disponibles en 2016.

Entretien courant

La DEAL réalise également des travaux d'entretien courant en régie assurant une présence quotidienne sur le réseau. En 2015, ces travaux représentent :

- 1250 jours de travail cumulés pour l'entretien courant des chaussées (balayage, bouchage des nids de poule...), et un total de 100 tonnes de bitume et enrobés à froid mises en œuvre ;
- 2250 jours de travail pour l'entretien des « dépendances vertes » (fauchage, élagage, débroussaillage...) représentant 875 km d'accotements fauchés ;
- 341 jours de travail pour l'entretien des « dépendances bleues » (curage de fossés, dérasement d'accotement, entretien des bassins...) soit 22 km de fossés ou d'accotements remis en état.

Gros entretien et travaux particuliers

→ Renforcement et réhabilitation des chaussées

La DEAL assure le suivi des opérations importantes de réhabilitation des chaussées engagées depuis plusieurs années et qui se sont poursuivies en 2015.

La RN2 qui relie Cayenne à Saint-Georges-de-l'Oyapock a été construite par étapes et conçue à l'origine comme une simple piste. Elle présente sur de nombreux tronçons une structure de chaussée constituée uniquement d'une grave latéritique recouverte d'un enduit gravillonné. Cette structure très faible n'est plus adaptée au trafic actuel et, malgré un entretien constant, elle présente de graves dégradations qui s'accroissent à chaque saison des pluies. Après l'ouverture du pont sur le fleuve Oyapock, cette route nationale constituera un réseau supportant notamment les échanges entre la Guyane et le Brésil. En 2015, ce sont 2 km qui ont ainsi été renforcés pour un montant de 1,25 M€.

La déviation de Kourou sur la RN1, a été construite au début des années 1990. Elle a aujourd'hui plus de 20 ans et présente diverses dégradations, caractéristiques des chaussées fortement dégradées : ornières, fissurations, arrachements de surface... rendant la circulation difficile, notamment en cas de fortes pluies. Une section d'environ 1 km a été réhabilitée en 2015, pour un montant de 800 000 €.

→ Réfection des couches de roulement, dispositifs de retenue, signalisation horizontale

Chaque année, la DEAL réalise un programme de renouvellement des enduits superficiels gravillonnés des RN1 et RN2 : il s'agit d'interventions de préservation du patrimoine destinées à prévenir l'apparition des dégradations de chaussées. En 2015, comme les années précédentes, ce sont plus de 22 km sur les RN1 et RN2 qui ont fait l'objet de réparations.

Des travaux de renouvellement et ou de rétablissement de signalisation horizontale après travaux ont également été effectués comme chaque année. La gestion et l'entretien de tous les véhicules et engins de la DEAL sont gérés en interne par le parc routier. La mise en place d'une nouvelle application des gestion de l'entretien des engins va permettre une amélioration du suivi de la flotte.

Aménagements de sécurité

→ Stabilisation des accotements

Les travaux de stabilisation des accotements ont pour objectif de rendre les accotements praticables en toute sécurité par les piétons et les cyclistes, nombreux sur certaines sections des RN 1 et 2, afin d'éviter qu'ils circulent sur la chaussée. Réalisés depuis 2008 selon un programme pluriannuel, ce programme s'est poursuivi en 2015 sur les secteurs d'habitats diffus de la RN1 entre Tonate et Kourou. Par ailleurs, un nouveau programme pluriannuel a démarré en 2015, consistant à supprimer la dénivellation existante entre la chaussée et l'accotement, en particulier sur la déviation de Kourou.

Ces opérations, conduites dans le cadre de la démarche « SURE » Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes, ont représenté en 2015 un budget de 700 000 €.

Réalisation d'un cheminement piéton et dégagement de visibilité à proximité de Régina

Entre les PR106 et 107 la RN2 est étroite et ne disposait pas d'accotement, obligeant les piétons à marcher sur les voies de circulation pour rejoindre le bourg de Régina. Un cheminement piéton sécurisé a été aménagé sur 1,5 km.

Par ailleurs, un dégagement de visibilité a été réalisé dans un virage dangereux situé au PR103 par reprise et terrassement du talus.

Ces deux interventions représentent un budget de 300 000 €.

Immobilier technique

→ Mise aux normes des CEI

Les travaux de mise aux normes environnementales des centres d'entretien et d'intervention (CEI) se sont poursuivis en 2015.

Une aire de lavage avec débourbeur-déshuileur a été créée sur le site d'Iracoubo. Tous les CEI disposent dorénavant d'une aire de lavage aux normes.

D-Djok dans les CEI

Des box pour réaliser le tri et le stockage des déchets issus de l'exploitation dans l'attente de leur évacuation vers une filière de stockage agréée (débris de pneu, objet divers ramassés sur les chaussées, etc.) ont été réalisés en 2015 dans les CEI de Kourou, Iracoubo et Cayenne.

La construction de ces box a commencé sur le site de Saint-Georges-de-l'Oyapock en 2014.

Par ailleurs, sans attendre, la mise en place des box, des fûts de tri et stockage ont été mis en place avec l'appui du réseau D-Djok pour tous Les locaux actuels du Parc routier, situés au coeur du centre-ville de Cayenne sont très vétustes et présentent de graves risques pour la sécurité des agents ainsi que pour les usages de la gare routière situé à proximité. Le projet de construction d'un nouveau Parc sur le





ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL



12



13



14



16



15



18



19



20



17



21

1. Paresseux sur la RN 2
2. Construction de l'aire de lavage
CEI de Kourou
3. Construction de box de tri des déchets
CEI de Saint-Georges de l'Oyapock
4. Construction de l'aire de lavage
CEI de Saint-Laurent du Maroni
5. Entretien de chaussée
CEI de Régina
6. Entretien de chaussée
CEI de Saint-Georges de l'Oyapock
7. Mise en place du tri des déchets
CEI de Kourou
8. Réhabilitation de la RN 2
avant travaux
9. Réhabilitation de la RN 2
travaux en cours
10. Entretien de chaussée
CEI de Cayenne
11. Débroussaillage manuel
CEI de Régina
12. Entretien des ouvrages d'art
Pont de la Comté
13. Entretien des ouvrages d'art
Pont Coralie
14. Curage de caniveaux
Secteur de Régina
15. Curage de caniveaux
Voie d'accès au pont sur l'Oyapock
16. Astreinte, intervention pour présence d'huile
sur chaussée
17. Astreinte, intervention sur accident
18. Aménagement de sécurité, dégagement de
visibilité dans un virage
RN 2 PR 103
19. Aménagement de sécurité, création
d'accotement stabilisé
Secteur de Matoury
20. Aménagement de sécurité, création d'un
cheminement piéton (avant)
Régina
21. Aménagement de sécurité, création d'un
cheminement piéton (après)
Régina

En 2015, les terrassements généraux ont été réalisés, permettant ainsi la mise hors eau de la plateforme avant la saison des pluies 2016. En parallèle, le déblocage en cours d'année de la totalité du budget nécessaire au chantier a permis de notifier en fin d'année l'ensemble des marchés de travaux le chantier de construction se déroulera durant toute l'année 2016 pour un déménagement de l'activité prévu sur le nouveau site début 2017.

Surveillance, Entretien et Réparations des ouvrages d'art

La DEAL assure également les missions de surveillance, d'entretien et de réparation des ouvrages d'art, plus communément appelés ponts. La surveillance des ouvrages a pour objectif de mieux connaître l'état des ouvrages et de définir les travaux d'entre-

ten ou de grosses réparations à programmer sur les ouvrages qui le méritent. Elle est réalisée à plusieurs niveaux : La moitié des 96 ouvrages recensés a fait l'objet d'une visite annuelle ; Les visites IQOA (Image Qualité des Ouvrages d'Art) a concerné le tiers des ouvrages du réseau routier national ; le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a réalisé l'inspection détaillée des ouvrages de plus grande importance. En 2015, les principaux chantiers de réparation ont concerné le pont de Kourou, le pont de Tibourou, la passerelle de Matoury, ainsi que les buses métalliques très dégradées. Par ailleurs, le pont de Mme de Maintenon à Sinnamary a été fermée à la circulation automobile, en raison de son état de vétusté qui ne permet plus d'assurer la sécurité des usagers, et une étude de la portance de 4 ouvrages de la RN1 a été conduite par le CEREMA

Pont du Kourou

Les auscultations des fondations du pont de Kourou avaient montré que le rideau de palplanches, servant de protection aux pieux soutenant l'ouvrage est fortement corrodé, et que des cavités se sont formées.

Des travaux de réparation des fondations du pont de Kourou ont démarré le 15 mars 2015. Le montant du marché est de 2,9 M€. Ils ont consisté en la construction de nouveaux batardeaux en palplanches métalliques autour des piles 3 à 7 du pont et le doublement des faces coté fleuve des batardeaux existants pour les piles 2 et 8. Ces nouveaux batardeaux ont été rempli de sable, puis fermés par un bouchon en béton. S'agissant de travaux subaquatiques, le contrôle des travaux a été confié aux plongeurs du CEREMA d'Aix en Provence sur la base de 2 missions :

Une mission au moment du démarrage du chantier en juin 2015, pour valider la qualité de l'étanchéité des 2 premiers batardeaux réalisés.

La seconde mission sera réalisée début 2016, à la fin du chantier

Pont de Kourouaï et Tibourou

Les travaux réalisés en 2014 sur ces deux ouvrages concernaient la réfection du revêtement du tablier métallique. Les travaux ont consisté à décaper l'ancien revêtement, à appliquer une résine de protection puis à réaliser une nouvelle couche de roulement pour retrouver l'adhérence de la chaussée de ces deux ponts. Toutefois, suite à des difficultés techniques rencontrées au cours du chantier de la crique Kourouaï, le revêtement obtenu se décollait par endroits. Une nouvelle intervention de l'entreprise en novembre 2015 a permis de remédier aux défauts constatés et d'obtenir un revêtement satisfaisant.



Remplacement des buses métalliques

le réseau comporte un grand nombre de buses métalliques permettant d'assurer la continuité des écoulements hydrauliques des cours d'eau en traversée de chaussée. ces buses, anciennes, sont fortement corrodées et certaines sont à la limite de rupture. un dispositif spécifique de surveillance de ces ouvrages est mis en place afin de prévenir toute rupture. malgré d'importants programmes de travaux depuis 10 ans, il reste encore de nombreuses buses en très mauvais état. la deal a donc élaboré un programme pluriannuel afin de remplacer 61 buses, programme qui a été approuvé en novembre 2014. la première phase de travaux a été lancée en 2015, comprenant 19 buses. les travaux se poursuivront en 2016.

Fermeture du pont de Sinnamary

Le pont de Mme de Maintenon à Sinnamary a été fermée à la circulation publique le 4 août 2015. Cet ouvrage métallique construit en 1956 présentait des dégradations importantes qui ne lui permettait pas d'assurer cette fonction, même pour les véhicules légers. Seuls les piétons sont dorénavant autorisés à franchir cet ouvrage.

Le projet de réhabilitation de cet ouvrage est inscrit au nouveau contrat de plan Etat-Région pour la période 2015-2020.

Transports de voyageurs et de marchandises

La DEAL assure des missions régaliennes concernant le transport routier :

- gestion des entreprises de transport de marchandises et de voyageurs : inscription des entreprises au registre national, contrôle du respect des conditions d'exercice de la profession et délivre les licences de transport.
- contrôle des transports routiers, soit sur route (interception de véhicules), soit en entreprise.
- surveillance administrative des centres de contrôle techniques.



Paseille Piétonne Matoury →



Ouvrage Hydraulique RN1 →



Etude de portance →



Étude de portance des ponts de Portal, Saut Sabbat et Grand Laussat

Ces 3 ouvrages de la RN1 étant actuellement interdits aux poids-lourds de plus de 26t, ces véhicules sont déviés par Mana, en empruntant les routes départementales 8 et 9.

Afin d'envisager une éventuelle suppression de cette limitation de tonnage, des épreuves de chargement ont été réalisées par le CEREMA fin juin 2015 sur ces trois ouvrages. Il s'agissait de mesurer le comportement réel de ces ouvrages sous chargement de plusieurs camions de 26 tonnes. Ces épreuves ont servi de données d'entrée permettant de modéliser leur résistance sous une charge routière réglementaire (camion de 44 tonnes).

Les résultats de cette modélisation ont permis de montrer que le renforcement des membrures métalliques supérieures des ponts de Saut-Sabbat et de Grand Laussat pourrait permettre la circulation sous condition des camions des 44 tonnes. Pour le pont de Grand-Laussat, son état actuel lui permet de supporter ce type de véhicule en réduisant la vitesse à 50 km/h et en circulant centré sur l'ouvrage. Les études doivent donc se poursuivre avant d'envisager une évolution réglementaire des conditions de circulation sur ces ouvrages.



Pont de Mme de Maintenon



- instruction et la délivrance des autorisations de transports exceptionnels.

Au delà de ces missions régaliennes, la DEAL travaille également en assistances aux professionnels, en diffusant et expliquant les nouvelles dispositions réglementaires (matières dangereuses, transports exceptionnels, éthylotests anti-démarrage, ...)

→ **Gestion des entreprises de transport :**

- Tenue et mise à jour de 383 dossiers d'entreprises : 251 en transports de marchandises, 128 de personnes et 4 commissionnaires de transport .
- Inscription de 43 nouvelles entreprises, 15 en voyageurs, 28 en marchandises .
- Mise en œuvre des décrets « paquet routier » qui ont introduit des dispositions nouvelles qui s'imposent aux entreprises.

→ **Contrôle des transports routiers :**

- 116 opérations de contrôle sur route, dont 7 réalisées de nuit, ce qui représente 406 véhicules contrôlés, et plus de 11 000 journées de travail analysées. 122 infractions ont été constatées, dont 52 transmises au Procureur.
- 7 contrôles en entreprise, correspondant à 77 conducteurs et 3 407 journées de travail analysées

→ **Surveillance des centres de contrôle technique :**

- 31 actes de réception de véhicules à titre isolé
- 6 visites de supervision de centres de contrôle

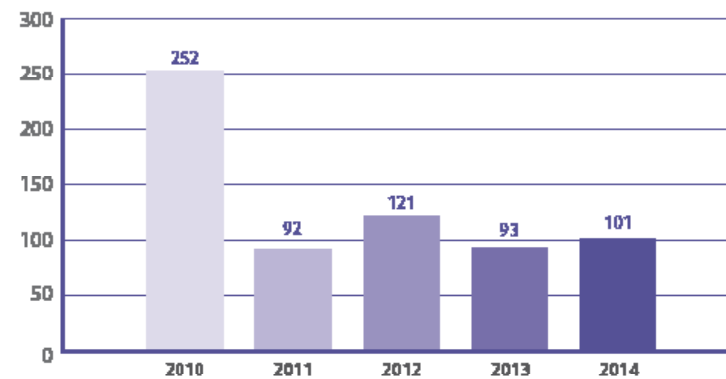
→ **Délivrance des autorisations de transports exceptionnels :**

- **146 arrêtés de transports exceptionnels ont été instruits et délivrés, dont la moitié concernent des convois du Centre spatial guyanais**

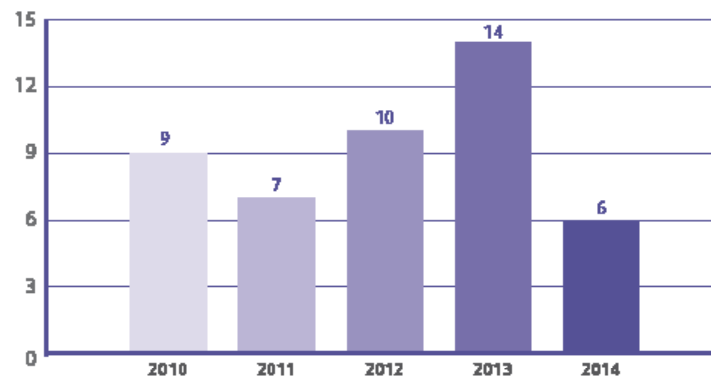
La mise en place de l'application TE-NET en début 2015 a permis de dématérialiser les



Nombre d'opérations par année



Nombre d'entreprises contrôlées





Contrôle routier ↑

demandes et l’instruction des demandes de transports exceptionnels. Cette application

simplifie également les démarches des entreprises, par la constitution de bases S

L’observatoire

La DEAL, en charge de l’observatoire régional de la sécurité routière, a publié le bilan 2015 de la sécurité routière en Guyane.

Les remontées rapides fournies par les forces de l’ordre permettent la mise à jour mensuelle des baromètres de sécurité routière et la mise à jour permanente des cartes de localisation des accidents mortels.

Un bilan mensuel et une courte synthèse est transmise mensuellement aux médias afin de renforcer la sensibilisation des usagers à la prise en compte de la sécurité routière.

Avec 28 tués sur les routes de Guyane, le bilan de l’année 2015 est stable par rapport aux années précédentes : on relevait 28 tués en 2014 et 27 en 2013. Le nombre de blessés hospitalisés est en légère augmentation. Cet indicateur, de part son importance, est d’ailleurs le plus pertinent pour évaluer le niveau de l’accidentalité.



Baromètre accidents 2014

BILAN ANNUEL	ACCIDENTS CORPORELS	TOTAL DES BLESSÉS	DONT BLESSÉS HOSPITALISÉS	PERSONNES TUÉES
ANNÉE 2014 (PROVISOIRE)	284	377	156	28
ANNÉE 2013 (DÉFINITIF)	255	357	207	27
VARIATION 2014 / 2013	+29	+20	-51	+1
EVOLUTION 2014 / 2013	+11 %	+5,6 %	-24,6 %	+3,7 %



Actions de sécurité routière



Les autres données sont par contre en très forte hausse, mais ne sont pas significatives cette année en raison d'un changement de méthode d'évaluation des accidents et des blessés par la Police Nationale sur le secteur de la commune de Cayenne.

L'animation des actions de sécurité routière

La DEAL a participé en 2015 à de nombreuses actions de sensibilisation sur la sécurité routière : interventions dans les lycées et collèges en particulier sur la problématique des 2 roues motorisées, participation à la journée de la sécurité intérieure, événement qui regroupe tous les services de sécurité du ministère de l'intérieur, journées d'information au sein d'entreprises. Une action forte a été menée lors du Tour cycliste de Guyane, par une animation et une présence à chacune des étapes.

En partenariat avec la préfecture, la mission sécurité routière anime un réseau d'associations proposant des actions sécurité routière en attribuant notamment des subventions par l'intermédiaire du PDASR (plan départemental d'actions sécurité routière).

La DEAL assure également la coordination de la sécurité routière auprès du directeur de cabinet du préfet.

Depuis 2012, la DEAL assure l'organisation de l'examen BEPECASER (diplôme des enseignants à la conduite) ainsi que l'épreuve d'admissibilité de l'examen BAFM (formation des enseignants à la conduite). En 2014, 82 candidats ont passé les épreuves du BEPECASER.

La DEAL intervient au niveau des projets en cours d'étude et des travaux en cours sur le réseau afin de s'assurer que la sécurité est totalement prise en compte tous au long du déroulement des opérations et lors des interventions sur le réseau routier national. Elle assure la



L'éducation routière

La DEAL assure deux types de missions relatives à l'éducation à la conduite :

l'instruction et le suivi des agréments des « EECA » : établissements d'enseignements à la conduite automobile (auto-écoles)

l'organisation des examens : répartition des places d'examen, réalisation de l'épreuve théorique générale (code) et des examens pratiques.

Sur les 13 catégories de permis existantes, 8 sont couramment organisées en Guyane. Le permis B représente à lui seul 84 % des examens pratiques.

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de réformes, en particulier la dématérialisation de l'évaluation de l'épreuve pratique du permis en janvier 2015 : Les inspecteurs remplissent dorénavant la fiche d'évaluation, dans le véhicule d'examen, à l'aide d'une tablette numérique et le résultat est transmis au candidat sous 48h via un portail internet.

Par ailleurs, les épreuves théoriques du code sont désormais assurées par deux agents de la Mission Sécurité Routière de la DEAL et non plus par des inspecteurs du permis de conduire. Cette réforme permet de libérer les inspecteurs de cette tâche et d'augmenter le nombre d'examens pratiques.

Compte tenu de l'évolution de la population de Guyane, cette activité est en forte augmentation depuis plusieurs années. Toutefois, le taux d'activité des 6 inspecteurs ayant atteint son maximum, le nombre d'examens réalisés progresse moins vite que la demande.



Code de la route

	2011	2012	2013	2014	2015
CODE DE LA ROUTE	51 %	50 %	49 %	60 %	54 %
PERMIS B	47 %	49 %	44 %	38 %	42 %

Après une baisse du taux de réussite à l'examen pratique en 2012 et 2013, une tendance à amélioration de ce taux est constatée en 2015.



Permis de conduire

	2012	2013	2014	2015
NOMBRE D'EXAMINÉS À L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU CODE DE LA ROUTE	7889	7844	10309	10 457
DONT NOMBRE D'EXAMINÉS EN 1^{ÈRE} PRÉSENTATION	3858	4019	5935	5013
NOMBRE D'EXAMINÉS À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE	5669	6158	6255	7151
DONT NOMBRE D'EXAMINÉS EN 1^{ÈRE} PRÉSENTATION	2832	3064	2901	3265

Le nombre de candidats aux épreuves pratiques B est en constante augmentation, d'environ 10 % par an ; la capacité maximale de passage d'examens par la DEAL est atteinte.

AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION ET LOGEMENT

CHAPITRES

- CONSTRUCTION
- URBANISME
- RÉNOVATION URBAINE
- AIDES AUX COMMUNES
- AMÉNAGEMENT
- LOGEMENT



L'évolution démographique de la Guyane, dont la population double tous les vingt ans, impose des actions très volontaristes en matière d'aménagement et de logement. Le cadre de vie de la grande majorité des Guyanais de demain se dessine maintenant.

CONSTRUCTION

Conduite d'opérations pour le compte de l'État

La DEAL intervient pour le compte de l'État dans la conduite d'opérations de constructions neuves et de réhabilitation, tout particulièrement depuis plusieurs années sur la construction du pôle universitaire de Guyane (PUG) qui, depuis le 30 juillet 2014, est devenu une entité autonome appelée Université de Guyane.

En 2015, la DEAL, avec l'Université de Guyane, a finalisé la révision du schéma directeur de développement de l'Université, permettant la programmation de ses besoins et investissements. Deux concours ont ainsi été lancés pour la construction du bâtiment « Recherche et centre de ressources » ainsi que pour le bâtiment « Administration ».

La DEAL a assuré également la conduite d'opérations de l'extension du centre de rétention administratif (0,6 M€) dont les travaux se sont terminés en 2015. D'autres travaux, pour le nouveau Parc (4,7 M€) de la DEAL, le restaurant universitaire (7,2 M€), la réhabilitation d'un bâtiment pour la DJSCS (1,1 M€) et l'aménagement et l'accessibilité de la préfecture (600 K€) sont en cours de réalisation en 2015. Les études préalables et de faisabilité pour la construction de l'Hôtel de police de Cayenne (30 M€) ont été menées.

- 267 dossiers examinés en commission d'accessibilité
- 240 dossiers examinés en sous commission départementale pour l'incendie
- 20 contrôles du respect des règles de construction (CRC)

URBANISME

La DEAL a donné son avis sur les documents d'urbanisme qui lui ont été soumis (plans local d'urbanisme, plans d'occupation des sols...).

Les permis de construire des établissements publics et des bailleurs sociaux ainsi que pour les communes de Guyane (sauf Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni) ont été traités par la DEAL. Cela représente environ 676 actes d'urbanisme pour l'année 2015.

RÉNOVATION URBAINE

Projets de rénovation urbaine (PRU)

Taxes d'urbanisme liquidées en 2015

RAP	REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	12 322 €
TLE	TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT	124 312 €
TD/CAUE	TAXE DÉPARTEMENTALE POUR LE FINANCEMENT DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT	14 982 €
TD/ENS	TAXE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	24 981 €
TA	TAXE D'AMÉNAGEMENT	2 212 370 €
TOTAL		2 388 967 €

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) s'est engagée auprès des collectivités en Guyane sur les projets de rénovation urbaine de Cayenne, Matoury et Kourou pour un montant de subvention global de 70 M€ pour un coût total de projet de 280 M€. En 2015, l'ANRU a procédé au versement de plus de 4,3 M€ de subventions, instruites par la DEAL. et engagé 15,9 M€ de subventions. L'année 2015 a été marquée par la réalisation rédaction des avenants de sortie des communes de Kourou et Matoury qui valident le projet définitif ainsi que par l'engagement des dernières subventions

→ Cayenne

Les opérations de démolition se sont poursuivies dans les quartiers Mirza et Rénovation urbaine avec les démolitions du bâtiment X, des foyers Marguerite et Hortensia et de quelques maisons individuelles. La maison de quartier Brutus a été réhabilitée, les travaux de construction de la maison des Initiatives ont commencé et la construction de logements neufs se poursuit également (Palissandre) et permettent de reloger les habitants. La SIMKO a achevé ses travaux de réhabilitation et commencé ses travaux de résidentialisation des cités Médan et Uranus. Le comité d'engagement de l'ANRU a validé un financement complémentaire pour la démolition des tours Floralties.

→ Matoury

Les 60 logements de Sud bourg ont été livrés en mai 2015 et ont servi au relogement des dernières familles déplacées suite à la démolition des bâtiments du quartier Copaya. Les quatre derniers bâtiments de Copaya ont pu être démolis en fin d'année. Le financement du raccordement sur la Matourienne a été mis en place par l'ANRU et les autres partenaires.

→ Kourou

La SIMKO a poursuivi son programme de logements en livrant deux opérations de dix logements et de commerces, et lancé deux opérations de huit logements.



1. Démolition du bâtiment X – Cayenne
2. Quartier de la Rénovation Inauguration – Cayenne
3. Construction de 86 LLS Copaya – Matoury
4. Logements Samsamar - Matoury

Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

L'année 2015 a été une année très intense pour les acteurs du renouvellement urbain avec notamment la réalisation de la fin du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et le lancement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dont la première étape était la signature des contrats de ville. L'arrêté du 29 avril 2015, relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, a permis de viser le nouveau programme national de renouvellement urbain et ainsi désigner Matoury, Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni comme éligibles au NPNRU. Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni ont d'ores et déjà élaboré leur projet de protocole de préfiguration, première étape de contractualisation des projets de renouvellement urbain, destiné à financer un programme d'études, en accord avec la stratégie inscrite dans les contrats de ville. Ces deux dossiers ont été présentés en réunion technique partenariale (RTP) à l'ANRU dès le début d'année 2016.

AIDES AUX COMMUNES

Plan déchets Maroni

La conduite d'opération et la maîtrise d'ouvrage déléguée, assurées par la DEAL sur le plan déchets Maroni, permettront la mise aux normes européennes en 2016 de la gestion des déchets sur le fleuve. Une aide active de la représentation de la DEAL à Saint-Laurent-du-Maroni a permis d'avancer significativement sur ce dossier pour un montant de travaux de 0,8 M€ en 2015.

Nouveau conseil aux territoires

La DEAL a mis en place la démarche du « nouveau conseil aux territoires » visant à aider les collectivités et les acteurs locaux à faire émerger leurs projets et les mener à bien. La DEAL a collaboré, en 2015, avec sept communes ou communauté de communes dans



Mérise, phase 1 - Montsinéry ↑

Fleurs des Canes - Rémire-Montjoly ↓



le cadre de divers projets notamment d'aménagement et de régularisation foncière, de gestion des déchets, et d'assainissement.

Le projet principal concerne les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de l'Est guyanais (CCEG), à hauteur de 2 M€, réalisés par l'entreprise ATPA pour la réhabilitation de la décharge de Saint-George-de-l'Oyapock, du quai de transfert et de la plateforme de transit à Régina. Ils ont débuté en mai et se sont terminés en novembre 2015.

AMÉNAGEMENT

Architecte conseil

Les missions de l'architecte conseil, recruté au cours de l'année 2015 ont été encadrées par la DEAL, pour émettre des avis sur les projets des bailleurs sociaux, des établissements publics et des collectivités en termes d'aménagement

ÉcoQuartier

Accompagnés par la DEAL, la ville de Rémire-Montjoly et l'établissement public d'aménagement de la Guyane (EPAG) se sont portés candidats dans le cadre de la deuxième vague de labellisation Écoquartier. Depuis la commission nationale du 17 octobre 2014, ce projet est désormais officiellement « engagé dans la labellisation ». En parallèle, les travaux de la première phase ont été lancés en septembre 2014 et ont bien avancé dans le courant de l'année 2015.

Aménagement simplifié

La DEAL travaille sur des solutions d'aménagement et de logements simplifiés pour permettre aux populations de participer à la construction de leur propre logement. L'objectif est d'accueillir des populations qui, de toute façon, auraient choisi de s'implanter dans de l'habitat spontané informel. Il s'agit d'organiser l'aménagement primaire des terrains en encadrant la construction des logements de façon à assurer le respect des conditions d'habitabilité décentes. 'début d'études sur le secteur MALGACHES à Saint Laurent du Maroni.



ÉcoQuartier - Rémire-Montjoly ↑

Fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU)

Le Fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU) vise à coordonner les interventions financières des différents partenaires (Europe, État, Région, Département) en vue d'assurer la production de surfaces foncières aménagées, pour la construction de logements et d'équipements publics.

La DEAL assure le secrétariat du comité d'engagement, présidé par les élus, ainsi que l'instruction des dossiers jusqu'à la mise en paiement des subventions.

Les fonds FRAFU ont soutenu financièrement les grands projets d'aménagements de la Guyane en 2015 : ZAC de Vidal à Rémire-Montjoly, ZAC de Soula à Macouria, Crique Anguille à Matoury.

Résorption de l'habitat insalubre (RHI)

Financement FRAFU en 2015

	EUROPE	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	TOTAL
TOTAL	10 400 000 €	5 880 367 €	2 768 690 €	500 000 €	19 549 057 €

En ce qui concerne la résorption de l'habitat insalubre (RHI), la DEAL a poursuivi le financement des opérations lancées il y a plusieurs années et notamment la tranche 3.1 de l'opération Cotonnière sur la parcelle AB12 à Matoury. Elle a également fait réaliser un recensement de l'habitat potentiellement insalubre sur le département, qui conclut à l'existence de plus de 10 000 logements de ce type, abritant plus de 40 000 personnes sur une centaine de sites.

LOGEMENT

Logement social

La DEAL assure la gestion complète de la ligne budgétaire (LBU) de la programmation jusqu'à la liquidation des demandes de subventions.

La LBU finance le logement social, les RHI et le FRAFU.

La part de financement imputée sur le logement locatif neuf est de 39 M€ – dont 33 M€ pour le logement locatif social (LLS) neuf et 6 M€ pour le logement locatif très social (LLTS) neuf –, 0,7 M€ pour le financement de 23 logements évolutifs sociaux (LES), 1,5 M€ pour la réhabilitation des logements des propriétaires occupants et 4,1 M€ pour la réhabilitation du parc de l'ex-SA HLM. Cinq logements ont été financés au titre de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) donc hors LBU pour les propriétaires bailleurs.





Le logement social - Logements financés par type et par bassin d'habitat

COMMUNE	LLS LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	LLTS LOGEMENT LOCATIF TRÈS SOCIAL	PLS PRÊT LOCATIF SOCIAL	TOTAL
CAYENNE	266	126	54	448
MATOURY	116	20	14	150
RÉMIRE-MONTJOLY	14			
MACOURIA	96	0	0	96
BASSIN DE CAYENNE	494	146	68	708
KOUROU	4	0	0	4
BASSIN DE KOUROU	4	0	0	4
SAINT-LAURENT	0	0	11	11
BASSIN DE SAINT-LAURENT	0	0	11	11
TOTAL	498	146	79	723



Le logement social - Évolution des mises en chantier et livraison des logements

ANNÉE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
NOMBRE DE LOGEMENTS MIS EN CHANTIER	646	515	880	1493	1087	807	377	426
NOMBRE DE LOGEMENTS LIVRÉS	594	361	493	585	865	1267	858	1281

Les logements subventionnés et agréés en Guyane sur les 8 dernières années

ANNÉE	LLTS LOGEMENT LOCATIF TRÈS SOCIAL	LLS LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	PLS PRÊT LOCATIF SOCIAL	PLI PRÊT LOCATIF INTERMÉDIAIRE	TOTAL NEUFS	RÉHABILITATION
2007	10	585	87	334	1016	0
2008	56	568	336	7	967	0
2009	119	434	240	244	1037	0
2010	69	628	253	75	1025	0
2011	208	556	443	24	1231	702
2012	68	625	210	15	918	599
2013	85	416	192	0	693	96
2014	146	498	79	0	723	353
2015	132	1207	24	0	1363	356

Opération d'intérêt national (OIN)

- En vue d'anticiper la mise en place d'une opération d'intérêt national (OIN) en Guyane pour répondre aux besoins croissants de logements, une mission « analyse et connaissance du territoire » intervient sur la réflexion et la mise en œuvre d'une politique de développement de la Guyane à travers :
- **l'amélioration des connaissances** de la DEAL dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme ou du logement, notamment via des analyses et des productions c

RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS

CHAPITRES

● LES RISQUES

● L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET PÉTROLIÈRE

● L'ÉNERGIE



La bonne appréciation et la prévention des risques naturels ou technologiques sont un gage de développement durable des activités humaines. La topographie de la Guyane, la dynamique côtière ou les activités spatiales sont des facteurs structurant le territoire sur ces aspects. La limitation des impacts des activités humaines, que cela soit pour les activités minières ou encore le traitement des déchets est une nécessité. Au-delà des aspects réglementaires, la bonne connaissance des opérateurs économiques de ces filières permet de mieux anticiper le développement des filières actuelles et de préparer les filières du futur.

LES RISQUES

Les risques accidentels

19 sites industriels autorisés relevant du statut Seveso, seuil haut et seuil bas, sont exploités en Guyane, dont 13 dans l'enceinte du Centre spatial guyanais (CSG). Il s'agit d'installations sur lesquelles peuvent survenir des accidents majeurs susceptibles d'avoir un impact sur leur environnement.

25 visites d'inspection approfondies ont été réalisées en 2015 sur ces établissements. Ces visites comprennent les inspections sûreté effectuées en application de l'instruction du Gouvernement du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance.

La DEAL a par ailleurs été présente, au CSG, à chacun des lancements intervenus en 2015 : 6 lancements Ariane V, 3 lancements Soyuz et 3 lancements Vega.



Outre la surveillance et l'encadrement réglementaire de ces installations, la DEAL a en charge l'élaboration de 4 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites Seveso seuil haut. Ces plans sont élaborés de manière concertée et sont destinés à résoudre les situations héritées du passé, telles la proximité entre les populations et les sites Seveso. Ils réglementent également l'urbanisation future et peuvent prescrire des mesures foncières ainsi que le renforcement des bâtiments existants situés à l'intérieur du périmètre susceptible d'être impactés en cas d'accident industriel ; ces mesures sont graduées en fonction du niveau de risque.

Fin 2015, 3 PPRT étaient approuvés, autour du CSG, du dépôt d'explosifs de Guyanexpo et du dépôt d'hydrocarbures de la SARA à Kourou. L'élaboration du quatrième et dernier PPRT concerne la SARA à Dégrad-des-Cannes. Ce PPRT devrait être approuvé dans le courant de l'année 2016, après l'organisation d'une enquête publique au premier semestre, permettant ainsi de répondre à l'objectif national d'approbation de 95 % des PPRT fin 2016. L'association des acteurs locaux à l'élaboration de ce document a permis de concevoir un projet de PPRT prenant en compte les enjeux existants dans la zone portuaire ainsi que les aménagements futurs envisagés sur cette zone.

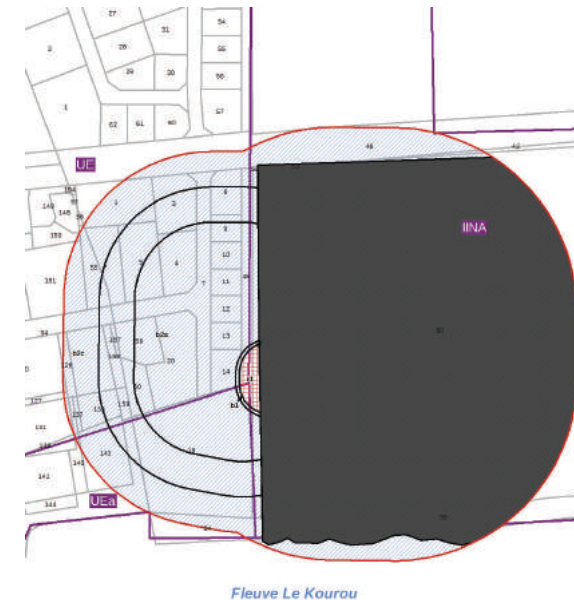
Les risques chroniques

L'action de l'inspection vise, dans ce domaine, à prévenir et à réduire les émissions de toute nature issues de l'ensemble des ICPE implantées en Guyane, notamment les rejets dans l'eau ou l'atmosphère, ainsi que la pollution des sols et la production de déchets. 62 installations sont soumises à autosurveillance de leurs rejets dans l'eau et 3 à autosurveillance de leurs rejets dans l'air, avec obligation de rendre compte à la DEAL.

54 visites d'inspection ont été effectuées en 2015 sur cette thématique, notamment sur des décharges, des dépôts de véhicules hors d'usage, des centrales d'enrobés.



Zonage réglementaire du PPRT de la SARA - Kourou



LÉGENDE

PÉRIMÈTRE D'EXPOSITION AUX RISQUES		QUALIFICATION DE L'URBANISATION	
	Limites du périmètre d'exposition aux risques		Zones urbaines
ZONAGE (BRUT)		50	Numéro de parcelle
	Zone d'interdiction (r)	Document d'urbanisme représenté : Plan d'occupation des sols (2013)	
	Zone d'autorisation sous condition (b)		
	Zone grisée G - entreprise source		

Les véhicules hors d'usage

Les dépôts de véhicules hors d'usage (VHU) dont la surface est supérieure à 100 m² sont soumis à la législation des ICPE.

Une action coordonnée par la Préfecture, associant la DEAL et les forces de l'ordre, a donc été engagée depuis 2013. Elle a pour but de disposer d'un réseau de centres VHU agréés, et de fermer les sites illégaux. Depuis 2013, 70 inspections ont été réalisées sur des sites illégaux dont 29 en 2015. Les inspections ont conduit à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure et à des arrêtés préfectoraux de suppressions de certaines installations et de consignation de sommes.

Depuis 2015, deux nouveaux sites ont été autorisés, portant à 3 le nombre de centres VHU en Guyane.

L'année 2016 devrait aboutir à des évacuations de sites illégaux, et en parallèle à l'émergence d'un site autorisé sur l'ouest.

Les installations de stockage de déchets non dangereux

La gestion des déchets est une problématique importante en Guyane du fait de l'isolement géographique et des liaisons souvent difficiles entre le littoral et l'arrière pays. De plus, compte tenu de l'insuffisance de filières de traitement et des prévisions de croissance démographique, la quasi-totalité des **installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) autorisées** en Guyane arriveront à saturation prochainement.

2015 a donc été marqué par des travaux d'extension de l'ISDND de Saint Laurent du Maroni, et de l'ISDND des Maringouins, dans l'attente de la mise en service d'un nouveau site.

Le centre de tri des déchets ménagers

L'année 2015 a également été marquée par l'autorisation d'exploiter un centre de tri sur l'île de Cayenne. Ce centre permettra de trier et compacter les déchets recyclables (papiers, cartons, emballages plastiques et métalliques, ...) issus de la collecte sélective sur l'Île de Cayenne. Il a été mis en service en fin d'année 2015.

En effet, le fait majeur de l'année 2015 a été le refus de l'**autorisation d'exploiter une ISDND sur le site du Galion qui avait pour but d'accueillir les déchets de la CACL, de la CCDS et du littoral de la CCEG**. L'instruction et la consultation des acteurs concernés ont fait apparaître que l'ISDND pourrait attirer une population d'oiseaux, les urubus. En dépit des mesures de prévention proposées par le pétitionnaire, il existe un risque pour la sécurité des transports aériens compte tenu de leurs caractéristiques et de la localisation du projet d'ISDND à quelques kilomètres de l'aéroport de Cayenne. En fin d'année 2014, une mission interministérielle a confirmé que ce risque était avéré.

En conséquence, au cours de l'année 2015, des réflexions ont été engagées par les acteurs de la gestion des déchets pour identifier les alternatives à cette ISDND, compte tenu de la situation des installations actuellement en fonctionnement.

Par ailleurs, en 2015, les travaux de **réhabilitation des anciennes décharges non autorisées** de Saint Georges de l'Oyapock et d'Apatou ont commencés (et terminés pour Saint Georges, terminés sur le deuxième trimestre 2016 pour Apatou). Ces deux sites ont fait l'objet d'une visite de l'inspection des installations classées de la DEAL.

Enfin, la DEAL est associée au **Plan d'urgence Maroni** qui vise à accompagner les collectivités pour la création d'installations de transit et de stockage de déchets dans l'ouest guyanais, territoire sur lequel des décharges non autorisées étaient jusqu'alors présentes. 6 M€ sont dédiés à cette opération.





Le centre spatial guyanais (CSG) regroupe l'ensemble des installations destinées à l'assemblage, à la production d'énergie propulsive et au lancement, depuis trois pas de tir, des lanceurs Ariane, Soyuz et Vega.

Le CSG, qui garantit à l'Europe un accès indépendant à l'espace, dispose d'une localisation proche de l'équateur autorisant les tirs dans toutes les directions et d'une gamme de lanceurs permettant à Arianespace la mise en orbite de toutes tailles de charge utile.

Depuis 1980, Ariane, lanceur le plus fiable au monde, a envoyé dans l'espace plus de la moitié des satellites commerciaux actuellement en service.

Fin décembre 2014, l'Agence spatiale européenne a pris la décision de développer au CSG un nouveau lanceur, Ariane VI, qui succédera à Ariane V, avec un premier tir prévu en 2020. Le CSG va ainsi engager le programme d'études et de travaux qui permettra d'atteindre cet objectif ; la DEAL est fortement impliquée dans l'instruction et le suivi des procédures administratives liées à ce projet. Les installations seront construites sur un site nouveau dans l'enceinte du CSG dont les travaux de terrassement ont commencé en 2015.

Inondation

L'année 2015 a été marquée par des inondations notables sur le littoral en mars et en juin et par une inondation à Camopi en mai. Les inondations du quartier Maya à Matoury ont été un élément déclencheur de la programmation de travaux sur la crique Fouillée (faire renvoi vers contribution FLAG), soutenus financièrement par la DEAL sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Le travail sur l'élaboration du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), en application de la directive européenne dite « directive inondation », s'est poursuivi en 2015. La consultation du public démarrée le 19 décembre 2014 s'est achevée le 18 juin 2015. Les résultats ont permis de consolider le PGRI qui a été arrêté par le préfet le 9 décembre.

En parallèle et toujours dans le cadre de la directive inondation, la DEAL continue de travailler sur la cartographie du territoire à risques importants d'inondation (TRI) de l'Île de Cayenne. Une première version de la cartographie, basée sur les données existantes, a été soumise à consultation et arrêtée le 13 octobre. La topographie de l'ensemble du TRI a été relevée par laser aéroporté, ce qui a abouti à la production d'un modèle numérique de terrain (MNT) à haute résolution. Sur cette base, une modélisation hydraulique a été lancée en 2015, afin d'améliorer la connaissance du risque d'inondation sur ce territoire. Les résultats, attendus en 2016, permettront de produire une deuxième version, plus précise, de la cartographie, et d'engager un travail collaboratif pour définir puis programmer la mise en œuvre de mesures de réduction ou de gestion du risque.

Consultation du public sur l'eau

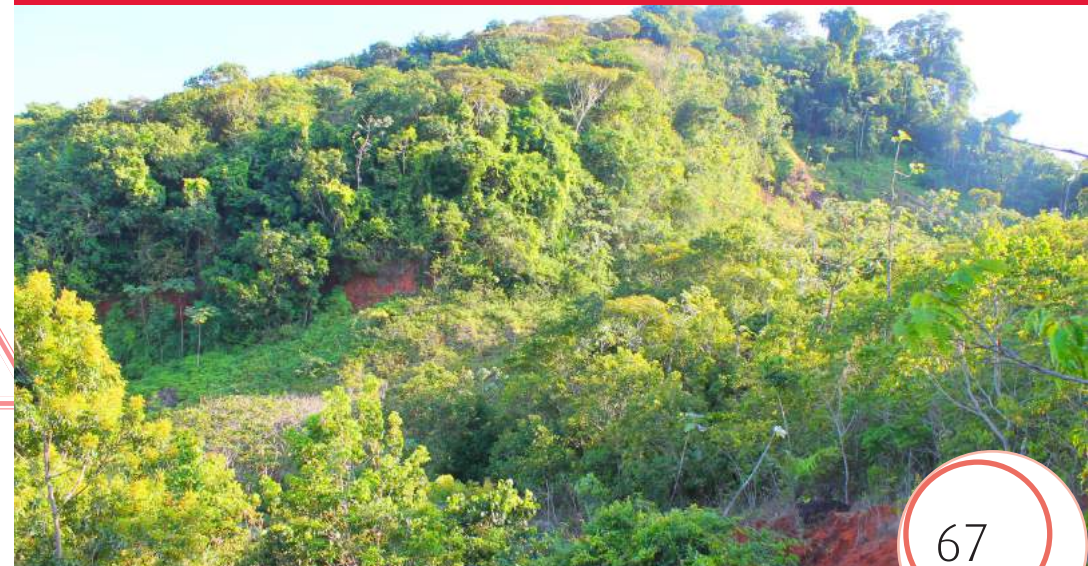


Visuel de la consultation du public sur le projet de PGRI



Inondation de la zone Maillard - Macouria ↑

Niche d'arrachement du Mont Cabassou ↓



Érosion littorale et submersion marine

La Guyane a connu un fort coup de mer en février qui a occasionné des dégâts sur le littoral de Cayenne et de Kourou. La « marée du siècle » du mois de mars a été moins impressionnante. Les phénomènes observés confirment les zonages établis dans les PPR déjà existants sur ces communes. Les aléas d'érosion littorale et de submersion marine sont intimement liés à la dynamique côtière qui fait l'objet d'un nouvel Observatoire installé en juin.

Mouvements de terrain

Les monts de l'Île de Cayenne font l'objet d'une attention particulière au regard des risques de mouvements de terrain. Quinze ans après la catastrophe qui a fait 10 morts sur le mont Cabassou, la DEAL a lancé une expertise sur les 10 ans de suivi du site, afin de déterminer l'aléa résiduel et d'émettre des recommandations sur les modalités d'aménagement du site. Par ailleurs, un programme est engagé avec la Ville de Cayenne pour l'évacuation d'un quartier d'habitat informel situé en zone rouge du Mont Baduel. La DEAL a lancé une étude spécifique sur ce mont avec le BRGM qui a réalisé des investigations sismiques en novembre afin de compléter la connaissance du sous-sol. L'étude se poursuit en 2016 afin d'établir la susceptibilité du mont aux glissements de grande ampleur et de proposer un dispositif de surveillance. L'étude des mécanismes de déclenchement des mouvements de terrain sera élargie à l'ensemble des monts de l'Île de Cayenne en vue, à terme, de la révision de la carte des aléas du plan de prévention des risques de mouvements de terrain.



Coup de mer à l'Anse Chaton - Cayenne



Information préventive

Tout citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Afin d'actualiser cette information, la DEAL a révisé le dossier départemental des risques majeurs (DDRM). Ouvrage de sensibilisation aux risques majeurs, il présente les risques majeurs identifiés dans le département sur la base des connaissances disponibles, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement.

L'information préventive passe aussi par la diffusion des données produites par le service. Pour assurer cette diffusion sur les portails nationaux, la DEAL a travaillé à la standardisation des données du PPR selon les recommandations ministérielles. Ce travail exigeant se poursuit en 2016. Les données sont mises à disposition du public sur la plateforme GéoGuyane et alimenteront le portail de l'urbanisme pour ce qui est des servitudes liées aux PPR.

En matière de risques naturels, une gouvernance concertée est mise en place avec la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM), créée en 2014 et qui s'est réunie pour la première fois en 2015. Cette première réunion a permis à la DEAL de présenter, aux collectivités notamment, « l'état de l'art » en matière de gestion et de prévention des risques naturels en Guyane.

L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Les carrières

Pour les carrières, les inspecteurs de la DEAL assurent également le rôle d'inspecteurs du travail.

12 visites d'inspection approfondies ont été réalisées en 2015 sur les carrières afin de vérifier la conformité de l'exploitation de ces sites aux dispositions du Code de l'environnement et du Code du travail. 1 visite de récolement des travaux de réhabilitation sur une carrière arrivée à échéance a également été réalisée.

En matière d'instruction, 6 dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation de nouvelles carrières étaient en cours d'instruction par la DEAL à la fin de l'année 2015.

Les prévisions de croissance démographique et les besoins correspondants en nouveaux logements et autres infrastructures, nécessiteront vraisemblablement la mise en exploitation de nouvelles carrières. Le projet Ariane 6 du Centre spatial guyanais requiert également la fourniture des matériaux nécessaires à la construction du pas de tir, et notamment de sable pour lequel un dossier a été déposé au début de l'année 2015.



L'activité minière aurifère

La production d'or déclarée en Guyane a été d'environ 1,83 tonnes en 2014. La taxe sur l'or perçue sur cette production, au bénéfice du Conseil régional, s'est élevée à un peu plus de 560 k€. Le montant des redevances communale et départementale des mines sur la production de l'année 2014 a quant à lui été évalué à environ 318 k€.

En 2014, l'activité minière aurifère a été source d'emplois directs pour environ 500 personnes et a généré un chiffre d'affaires de 61,3 M€ (sur la base d'un cours de l'or moyen de 33 500 €/kg pour l'année 2013), pour un investissement d'environ 14,1 M€.

39 demandes d'autorisation d'exploiter – hors demandes de renouvellement et de modifications d'autorisations, au nombre de 7 – 5 demandes de permis exclusifs de recherche, ainsi que les renouvellements de deux permis exclusifs de recherche, d'une concession et d'un permis d'exploitation ont été sollicités en 2015.

Trois autorisations d'ouverture de travaux miniers ont été sollicitées en 2015. Deux d'entre elles concernent la réalisation de forages de plus de 100 mètres de profondeur dans le cadre de prospections à l'intérieur de concessions minières valides. La 3^{ème} demande d'autorisation est associée à une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) déposée en fin d'année 2014 pour une unité de cyanuration destinée à récupérer plus de 95 % de l'or dans les rejets gravitaires issus de l'exploitation des mines. Cette technologie représente une alternative aux procédés gravimétriques, dont le rendement est voisin de 30 %, usuellement mis en œuvre depuis l'interdiction en 2006, d'utiliser le mercure pour l'amalgamation de l'or. L'exploitation de l'ICPE a été autorisée en novembre 2015. Une demande du même type, pour un autre site minier, avait déjà été déposée dans le courant de l'année 2014.

En parallèle, une unité de cyanuration à plus petite échelle, qualifiée d'unité pilote, a été mise en service sur la zone d'activité de Dégrad-des-Cannes au premier trimestre 2015. Cette unité, soumise à simple déclaration au titre de la réglementation ICPE, a néanmoins fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2014 imposant des prescriptions spéciales pour encadrer le stockage et l'utilisation du cyanure.

Ces demandes, ajoutées à plusieurs déclarations d'ouverture de travaux miniers et une demande d'amodiation d'une concession minière, constituent un total de 63 dossiers miniers déposés en 2015. Cela représente une augmentation de plus de 30 % du

nombre de dossiers miniers déposés par rapport à l'année 2014 et dénote du développement de l'activité minière sur le département de la Guyane.

En la matière, un projet aurifère d'envergure porté par le groupe Columbus Gold vise à exploiter un gisement d'or primaire sur le secteur de Paul Isnard, situé à environ 120 km de Saint-Laurent du Maroni entre les massifs de Dékou Dékou et Lucifer. Les estimations préliminaires chiffrent la ressource exploitable à environ 150 tonnes. Les différentes études nécessaires à ce projet ont débuté en 2015, avec comme objectif le dépôt des demandes d'autorisation dès le début de l'année 2017. S'il aboutissait, ce projet nécessitera près de 2 000 personnes pendant la phase de construction des infrastructures et environ 650 personnes pour l'exploitation. Le démarrage est prévu en 2020.

Fin 2015, plus d'une cinquantaine de dossiers miniers étaient en cours d'instruction par les services de la DEAL Guyane.





Vue aérienne d'une mine en exploitation ↑

réglementaires du SDOM de la Guyane. Ainsi, fin 2014 a été lancée une étude sur les conditions de reprise de la végétation sur les sites miniers. Les résultats finaux sont attendus pour la fin du premier trimestre 2016. Enfin des réflexions sont menées pour aboutir à l'élaboration d'un protocole de mesure de la largeur des cours d'eau et la définition du contenu d'une notice d'impact renforcée.

L'État apporte en outre un soutien technique et financier au développement de l'activité minière aurifère, notamment au travers du pôle technique minier de Guyane et du Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM). De plus, en complément des opérations Harpie, destinées à lutter contre l'orpaillage clandestin, les acteurs locaux (État, région Guyane, Fédération des opérateurs miniers de Guyane) ont défini, en 2013, une procédure administrative accélérée de délivrance d'autorisations d'exploiter. L'objectif est de permettre l'installation rapide d'opérateurs légaux sur les sites ayant fait l'objet des opérations précitées. Les derniers dossiers relevant de cette procédure ont été déposés en fin d'année 2014. Ils ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en janvier 2015 sous un délai moyen de 2 mois et demi, signe de la forte implication de l'ensemble des acteurs intervenant dans l'instruction de ce type de demandes.

La police des mines de la DEAL réalise des campagnes d'inspection destinées à vérifier, sur le terrain, le respect de la réglementation en matière de protection des travailleurs et de l'environnement. 22 missions aériennes ont été réalisées en 2015 permettant d'établir un état des lieux exhaustif des conditions d'exploitation des sites miniers. Cet état des lieux a permis la mise en place d'indicateurs et la définition d'axes d'actions prioritaires. Au total, 152 inspections ont été effectuées, dont 112 ont consisté en un survol du site concerné et 40 en une inspection approfondie. Elles ont été suivies de 126 rapports de visite, 70 lettres d'observations et 25 mises en demeure de respecter certaines dispositions réglementaires. Un programme aussi ambitieux a été établi pour l'année 2016. Les actions porteront notamment sur l'obligation de réhabilitation des sites miniers.

De plus, les services de la DEAL ont engagé en 2014, avec les acteurs concernés, des études et réflexions pour permettre d'améliorer la prise en compte de l'impact environnemental des projets miniers et de faciliter la mise en œuvre des dispositions



examen de la structure géologique d'un puits d'exploitation minière illégale, avant destruction.

L'exploitation pétrolière

Le permis exclusif de recherche d'hydrocarbures (PERH) dit « Guyane maritime » est situé à environ 150 km des côtes guyanaises. Depuis 2001, date à laquelle ce permis a été octroyé, des investigations ont été réalisées, après instruction des demandes d'ouverture de travaux déposées auprès de la DEAL.

Un premier forage a ainsi été effectué en 2011, démontrant la présence d'un système pétrolier susceptible de renfermer des gisements d'hydrocarbures. En revanche, les 4 forages réalisés en 2012 et 2013, dont le dernier a atteint 6 460 mètres de profondeur, se sont révélés secs. Aucune demande n'a été déposée en 2014 pour solliciter l'autorisation de mener une nouvelle opération et le PERH arrivera donc à échéance en 2016 sans que de nouvelles recherches d'hydrocarbures n'y soient conduites.

Neuf demandes de PERH ont été déposées sur deux nouveaux secteurs situés, pour l'un, sur le plateau continental et, pour l'autre, dans les eaux territoriales de Guyane. Huit de ces dossiers – un désistement étant intervenu – ont fait l'objet d'une présentation lors des deux premières séances de la commission départementale des mines organisées en 2014.

L'instruction locale de ces demandes s'est conclue par la signature des avis du directeur de la DEAL et du préfet de Guyane en février et mars 2014. L'instruction de ces dossiers se poursuit désormais au niveau ministériel. Il est cependant à noter que la compétence en matière d'attribution de permis exclusifs de recherche en mer est transférée aux Régions d'Outre-Mer, en application de la loi LOOM de 2000.



L'ÉNERGIE

La DEAL effectue un suivi des activités pétrolières à partir des déclarations des opérateurs. Ce suivi a permis d'alimenter l'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Toutefois les informations disponibles actuellement concernent essentiellement le littoral. Aussi, afin de compléter les données sur l'ensemble du territoire, une enquête a été lancée fin 2015 à destination de la profession relative à l'approvisionnement, au stockage et à la consommation de produits pétroliers dans les sites isolés.

Les déclarations de stocks stratégiques n'ont pas été effectuées par les opérateurs en 2015. Un décret est en préparation, qui viendra modifier les obligations pour les départements d'outre-mer. Les déclarations devraient reprendre suite à ce décret, prévu en 2016.

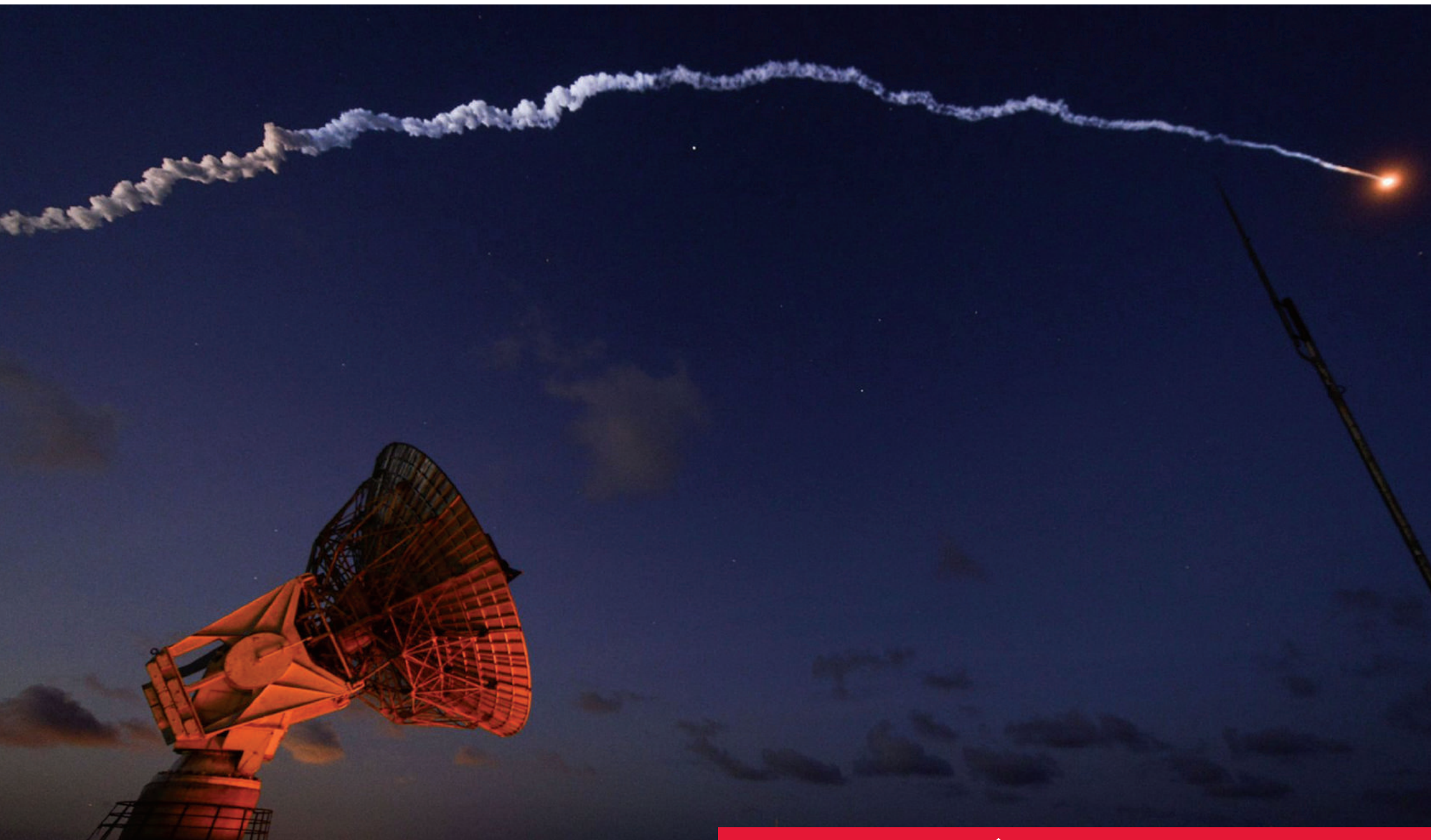
Concernant le transport d'électricité, la DEAL a produit les données standardisées de servitudes relatives aux lignes électriques (I4) qui alimenteront le portail de l'urbanisme. À cette fin, une recherche puis une centralisation des actes réglementaires instituant ces servitudes ont été effectuées.

La DEAL réalise également l'instruction des demandes relatives aux lignes de transport d'électricité. Deux dossiers ont été traités en 2015 concernant une alimentation en électricité et un poste source.

Le service procède aussi à l'instruction des dossiers de demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, par EDF, de l'électricité produite par les installations mentionnées à l'article 2 du décret 2000-1196. En 2015, deux demandes de modification ont été instruites, concernant 177 éoliennes sur la commune de Mana.

Enfin la DEAL a procédé à une levée de garantie pour une centrale photovoltaïque.





MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES



Lac Petit Saut / © Biotope

La Guyane abrite des milieux naturels parmi les plus riches et les plus fragiles du monde : forêts tropicales, mangroves et marais, savanes, inselbergs, etc. Comme dans toutes les régions de type équatorial, le réseau hydrographique est très dense. L'eau et la biodiversité représentent de très forts enjeux en Guyane. Dans le contexte de très forte croissance démographique que connaît le territoire, le développement durable suppose une gestion raisonnée et équilibrée de ces richesses naturelles.

CHAPITRES

● BIODIVERSITÉ

● SITES ET PAYSAGES

● EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Réserves naturelles

Un budget important (1,39 M€) est consacré par la DEAL à la gestion des 6 réserves naturelles nationales présentes en Guyane, qui restent très actives en termes de développement de la connaissance sur les écosystèmes.

Le plan de gestion de la réserve naturelle de Kaw-Roura a été validé par les différentes instances (comité consultatif, conseil scientifique régional du patrimoine naturel puis conseil national de protection de la nature le 5 novembre 2015), marquant ainsi l'aboutissement d'un important travail de concertation avec les acteurs locaux.





.....
Réserve Naturelle -Marais Kaw

Stratégie en matière de biodiversité

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) s'est réuni 2 fois. Le CSRPN s'est, entre autres, prononcé sur 10 demandes de dérogations concernant des espèces protégées, 12 demandes de dérogations dans des espaces protégés, a analysé la prise en compte de l'environnement concernant plusieurs projets : centrale hydroélectrique de Saut Sonnelle à Maripasoula, ensemble de lancement (et carrière) Ariane 6 à Kourou et Parc d'Activités Economiques (PAE) de Dégrad-des-Cannes à Rémire-Montjoly. Il a également validé le plan de gestion de la réserve naturelle de Kaw-Roura ainsi que le projet de réserve biologique des Petites Montagnes Tortues, à Régina. Il a également conduit un certain nombre de réflexions, notamment sur les protocoles d'inventaires utilisés dans les réserves naturelles, sur la problématique de la préservation du Bois de rose.

En prévision de la mise en place de l'Agence Française de la Biodiversité dans le cadre de la future loi sur la Biodiversité, la DEAL participe à la réflexion concernant la déclinaison locale de l'AFB. Elle soutient, aux côtés des élus régionaux et des parlementaires, l'idée que ce soit l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG), dont la création est envisagée localement, qui puisse constituer la déclinaison de l'AFB sur notre territoire.

Une étude concernant « la mortalité de la faune » sur le réseau routier, conduite par l'association Kwata et financée par la DEAL, se poursuit avec le concours des agents de la DEAL impliqués dans l'entretien des routes nationales. Ceci devrait permettre, à terme, d'obtenir un premier bilan sur cette problématique et d'initier une réflexion sur les diverses démarches à envisager pour limiter les collisions avec la faune sauvage.

Prise en compte des milieux naturels dans les projets, plans et programmes

La réalisation d'un guide de prise en compte de l'environnement (milieux naturels, déchets, assainissement, énergie renouvelables) dans les documents d'urbanisme s'est poursuivie afin de proposer un référentiel commun et partagé entre l'État, les collectivités et les bureaux d'études pour la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU).

D'autre part, une réflexion a été menée pour définir le contenu de la notice d'impact renforcée - deux sujets devraient aboutir en 2015 à la production de protocoles standardisés après concertation avec les acteurs concernés.

prévue par le schéma minier pour les AEX - autorisations d'exploitation de mines - prévues dans certains secteurs à enjeux environnementaux marqués. Le travail sur ce sujet devrait aboutir en



Paresseux rejoignant le bas-côté (route de Kaw) © DEAL

2016 après concertation avec les acteurs concernés.

L'année 2015 a encore été marquée par une très importante production d'avis relatifs aux attributions foncières agricoles et aux titres miniers.

Faune, flore

Suite à un important travail de concertation conduit depuis plusieurs années, un nouvel arrêté ministériel fixant la liste des oiseaux protégés de Guyane a été signé le 25 mars 2015.

Afin de mieux apprécier l'état de conservation des espèces végétales et animales, l'année 2015 a vu la mobilisation de la communauté scientifique et naturaliste de Guyane en vue d'établir des listes rouges des espèces menacées de Guyane. Ce projet devrait aboutir en 2016.

Un appui particulier a été apporté en 2015 à l'association SOS Faune Sauvage pour doter le centre de soins de Macouria, accolé au zoo de Guyane, d'installations permettant d'accueillir la faune sauvage en détresse dans les meilleures conditions possibles.



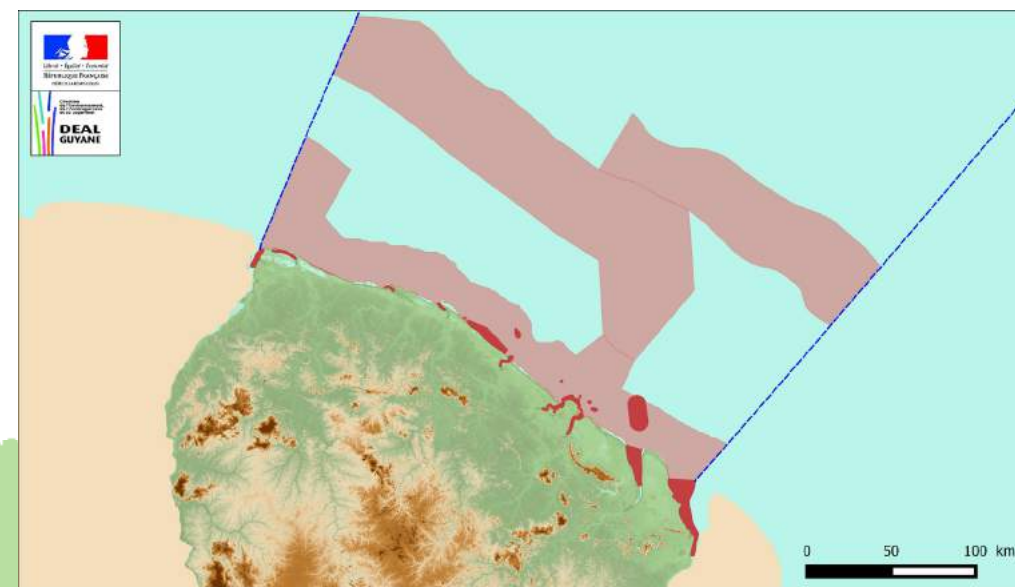
Héron agami (Agamia agamia)

Milieu marin

Souhaité par le groupe de travail Sécurité-Environnement mis en place dans le cadre de la concertation sur les projets de recherche pétrolière, un guide d'intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures, réalisé sous maîtrise d'ouvrage DEAL a vu le jour en 2015 et a été complété par un guide d'intervention en cas de pollution des plages de ponte des tortues marines.

L'inventaire des ZNIEFF-Mer (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique marines) de Guyane, démarche portée par la DEAL dont le secrétariat scientifique était assuré par le GEPOG, a été validé formellement par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Il s'agit du premier inventaire des ZNIEFF-Mer validé en outre-mer.

Le programme «La Planète revisitée» conduit en Guyane par le Muséum National d'Histoire Naturelle a permis de réaliser un inventaire complet des invertébrés benthiques de la zone côtière et hauturière, mettant ainsi en lumière plusieurs dizaines de nouvelles espèces de crustacés et d'échinodermes pour la Guyane.



Légende
 --- ZEE_Guyane
 ■ ZNIEFF-Marines Type 1
 ■ ZNIEFF-Marines Type 2
 Sources : IGN, DEAL, SRTM

Les ZNIEFF-Marines de Guyane 2015

Parc amazonien de Guyane

Membre de son conseil d'administration, la DEAL est un partenaire privilégié du Parc amazonien de Guyane. L'année 2015 a été marquée par l'adhésion à la charte du Parc amazonien de Guyane de la commune de Camopi. Toutes les communes concernées sont à présent adhérentes.

La DEAL et le PAG conduisent par ailleurs des opérations partenariales sur de nombreux sujets, notamment concernant la pêche et la connaissance des milieux aquatiques.

Parc naturel régional

La Région ayant décidé de réviser la charte par anticipation, un marché est en préparation pour lancer l'élaboration d'un nouveau document. La DEAL a apporté son appui au PNRG (Parc naturel régional de la Guyane) pour l'établissement du cahier des charges, en rappelant la nécessité de garantir une cohérence avec les autres documents de planification (notamment schéma d'aménagement régional et schéma minier).

La DEAL contribue chaque année au fonctionnement du PNRG. En 2015, cette subvention s'élevait à 120 k€.



Information sur la nature et les paysages

La mise en œuvre du SINP – système d'information sur la nature et les paysages – s'est poursuivie avec notamment la réception de nombreuses données brutes issues d'inventaires (ZNIEFF, données oiseaux du GEPOG, données du MNHN, données chauves-souris). La réunion du comité régional de suivi du SINP a été l'occasion de revoir les règles communes d'échange de données prévues dans la charte régionale du SINP.

→ Liens pour informations complémentaires :

- Métadonnées : <http://inventaire.naturefrance.fr/>
- Avancée du projet et SINP en général : www.naturefrance.fr/structure-sinp/sinp-guyane

La DEAL alimente par ailleurs le système d'information sur le développement durable, qui rassemble les documents de référence sur l'environnement, téléchargeables par le grand public : www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRGUYA/accueil-guyane.aspx



Paysages, publicité

Afin de couvrir l'ensemble du département, un marché complémentaire a été lancé pour réaliser les premières campagnes photographiques correspondant à l'observatoire photographique des paysages de Guyane. Deux prestataires ont parcouru le territoire pour ensuite faire valider les 320 premières photos de ce dispositif, destiné à suivre l'évolution des paysages et à sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux paysagers.

Suite à la réactualisation de l'atlas des sites protégés de Guyane, le nouveau document a fait l'objet d'une présentation en conférence de presse le 24 mars 2015 puis a été largement diffusé aux acteurs locaux.

46 déclarations au titre de l'affichage publicitaire ont été instruites.

Par ailleurs, la DEAL suit l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP) par la commune de Cayenne, visant à mieux encadrer l'affichage publicitaire, et propose son appui aux services techniques de la municipalité.

Sites inscrits, sites classés

Après les derniers échanges techniques entre la DEAL et le ministère, le site de « l'habitation Vidal-Mondélice », sur la commune de Rémire-Montjoly, est en instance de classement.

Un inspecteur général est venu en mission en Guyane pour valider le périmètre qui sera proposé au classement pour le site du Bagne des Annamites, sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande. Sur ses recommandations, la liste indicative des sites à classer, après avoir été revue et élargie, a été arrêtée en décembre par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.



Bagne des Annamites - Montsinéry-Tonnégrande

Gouvernance dans le domaine de l'eau

Le comité de bassin, dont la DEAL assure le secrétariat, s'est réuni 3 fois en 2015 en formation plénière. Le président et le bureau ont été réélus. Patrick LECANTE, maire de Montsinéry-Tonnégrande, est le nouveau président du comité de bassin. À son initiative, une tournée a été organisée dans l'ouest le 12 et 13 août, avec le concours de la DEAL et de la DAAF, afin de faire le point sur les thématiques eau et assainissement.

La collaboration entre la DEAL et l'office de l'eau s'est développée et structurée, avec la signature d'une convention de partenariat en novembre 2015, pour la période 2015-2020. Elle se déclinera à partir de 2016 au travers de la validation annuelle d'un programme de travail.

L'année 2015, suite à la consultation du public et à la consultation administrative, a été marquée par la validation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Guyane, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de l'eau de Guyane, par arrêté préfectoral le 24 novembre 2015. Ce document fixe la stratégie locale en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2016-2021 en retenant cinq orientations fondamentales pour la gestion de l'eau en Guyane :

- garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes
- assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets
- accompagner le développement des activités industrielles et minières pour limiter les impacts sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques ; accompagner le développement des autres activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques guyanais.

Suivi de la qualité des masses d'eau

Comme chaque année, la DEAL a suivi la réalisation des campagnes de surveillance de la qualité des masses d'eaux (superficielles continentales, souterraines et littorales) sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de l'eau dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau.

En 2015, année de révision du SDAGE, un travail très approfondi a consisté à redéfinir les objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Un important travail partenarial pour organiser les bases de données sur l'eau a également été conduit.

Une mission de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a permis d'initier la réflexion pour définir le bon potentiel de la retenue de Petit Saut au sens de la directive cadre européenne sur l'eau.

Le réseau des différents acteurs guyanais produisant des données sur la turbidité des cours d'eau est animé par la DEAL, qui diffuse une lettre d'information semestrielle.

Enfin, entre autres études suivies par la DEAL, un important programme pluriannuel visant à une meilleure connaissance des petites masses d'eau, piloté en partenariat avec le Parc amazonien de Guyane, s'est achevé en 2015.



Usine de traitement d'eau potable de Saint-Laurent-du-Maroni © DEAL



Station Eau Potable - Saint-Laurent du Maroni



Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE 2016-2021
Bassin Guyane

PROJET



Couverture SDAGE 2016-2021 - Validation 2015

Hydrométrie-hydrologie

La cellule de veille hydrologique de la DEAL est entrée en phase opérationnelle en 2015 :

- publication, 7 jours sur 7, en saison des pluies, d'un bulletin de vigilance concernant les crues sur le Maroni, grâce à la mise en place d'un réseau de prévisionnistes avec un système d'astreinte, ainsi qu'à la fourniture par Météo France des données pluviométriques nécessaires pour faire tourner les modèles
- publication, 5 j sur 7, en saison sèche, d'un bulletin de vigilance concernant les étiages susceptibles d'occasionner une intrusion saline dans les captages d'eau potable sur la Comté, le Kourou et le Maroni ; des seuils de vigilance ont été définis ; la DEAL suit la réalisation par le BRGM d'un outil de prévision des remontées salines
- diffusion en temps réel des données hydrologiques sur le site internet de la DEAL

Ce travail s'appuie sur un réseau de stations hydrométriques, qui, en 2015, compte 9 stations dont 4 le long du Maroni (Taluén, Maripasoula, Grand Santi, Langa Tabiki), et une station par fleuve sur la Mana (saut Sabat), le Kourou (Roche Léodate), la Comté (saut Bief), l'Approuague (saut Athanase) et l'Oyapock (saut Maripa).

Une mission au Suriname fin janvier a permis d'établir un premier contact avec les autorités surinamaises chargées de la sécurité civile, en vue de pouvoir, à terme, suivre efficacement l'hydrologie du Tapanahony, important affluent du Maroni.

Sur le plan technique, l'analyse du comportement hydrologique du bassin versant du Maroni vis-à-vis de l'aléa inondations, ainsi que les enjeux associés, a été complétée sur les écarts de Loka et Assisi, à Papaïchton, avec la mise en place des échelles d'enjeu vis-à-vis du risque de crue sur ces secteurs.

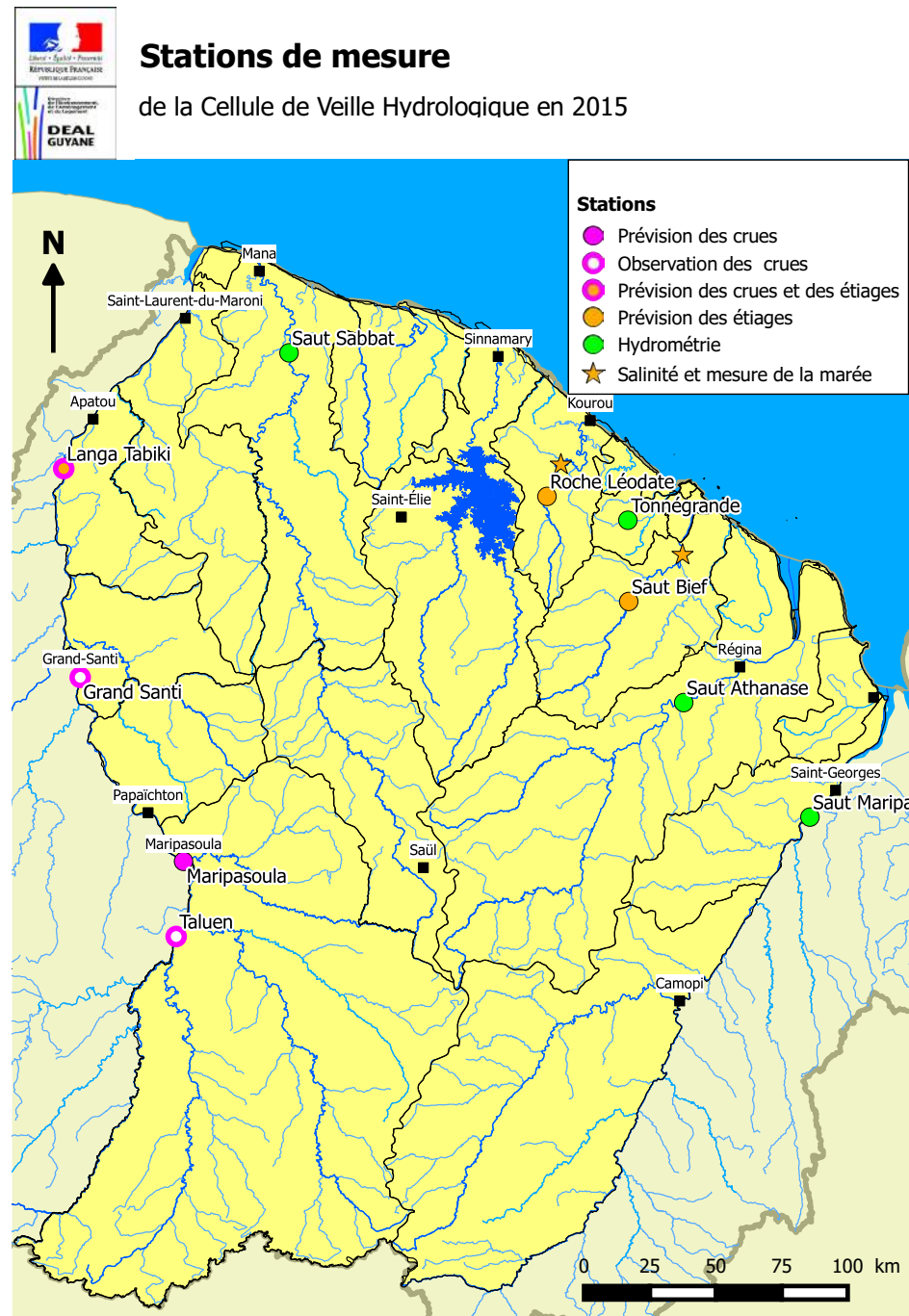
Police de l'eau

En matière d'instruction, un peu plus de 70 déclarations « loi sur l'eau » ont été instruites, dont 1/3 correspond à des dossiers d'ARM (autorisations de recherche minière).

On peut signaler, parmi les dossiers marquants, les autorisations délivrées pour la ZAC Eco-quartier de Rémire-Montjoly, les opérations de déroctage du Grand Port Maritime et la reconstruction du pont de la Comté. Par ailleurs, le dossier d'autorisation pour le Parc d'activités économiques de Degrad des Cannes, porté par la SEMSAMAR, est dans sa phase finale d'instruction (réunion du CODERST et arrêté d'autorisation prévus au premier trimestre 2016).

Stations de mesure

de la Cellule de Veille Hydrologique en 2015



L'instruction d'un nouveau dossier à fort enjeu a démarré (zone d'activités économiques dans la zone Terca).

Concernant l'assainissement, le travail de l'unité police de l'eau va bien au-delà de l'instruction et du contrôle de dossiers. D'une part, elle veille à la bonne remontée et analyse les données d'autosurveillance des stations d'épuration. D'autre part elle copilote, avec l'office de l'eau, le plan d'assainissement Guyane (? réunions auprès des communes en 2015).

En matière de contrôle, la DEAL s'est concentrée sur l'application de la réglementation de la loi sur l'eau dans les projets d'urbanisme et le contrôle de l'assainissement des eaux usées.

Il faut noter la montée en puissance des enjeux liés à la petite hydroélectricité. Outre la poursuite de l'instruction de dossiers d'autorisation pour des centrales hydroélectriques (projet de Saut Sonnelle, à Maripasoula, et projet de Saut Belle Etoile, sur la Mana), la DEAL a été mobilisée, avec le concours de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, sur le récolement de la centrale de Saut Maman Valentin, à Mana.

En matière de coordination des polices de l'environnement, la mission inter-services de l'eau et de la nature s'est réunie en formation plénière le 29 janvier 2015. Elle regroupe, sous l'autorité du préfet et du procureur, les services de l'État et les établissements publics en charge des politiques liées à l'eau et à la nature et vise à assurer la coordination de l'action de l'État dans ces domaines, notamment en matière de police. La DEAL en assure le secrétariat. Cela a notamment permis de valider collégialement les priorités pour 2015 en matière de contrôle, pour les différents organismes dotés de mission de police concernant l'eau et la nature.

En vue de la mise en place d'une réglementation adaptée concernant la pêche sur la retenue de Petit Saut, des entretiens ont été conduits auprès d'un certain nombre d'acteurs locaux.



Survol Littoral - Lagune Montsinnery

PLANIFICATION, CONNAISSANCE ET ÉVALUATION



CHAPITRES

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- OBSERVATION TERRITORIALE ET ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION
- L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE EN 2015
- EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma d'aménagement régional (SAR)

L'État est associé à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guyane dans le cadre des commissions d'élaboration du SAR (CESAR) et contrôlera son application une fois celui-ci approuvé.

Les travaux relatifs à la révision du SAR de la Guyane, relancés par une délibération de la Région Guyane en date du 28 novembre 2011, ont abouti à un arrêt du projet de SAR le 15 janvier 2014.

Suite à l'enquête publique sur le projet de SAR arrêté qui s'est déroulée fin 2014 le rendu du rapport de la commission d'enquête est intervenu mi-2015. Cela a permis des échanges techniques avec le Conseil d'État. Le Conseil régional a adopté le projet de SAR le 23 octobre 2015. Celui-ci est actuellement à l'étude du Conseil d'État en vue de son approbation par décret.



Assistance dans l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Des avancées techniques ont été faites relativement aux dossiers de plans de prévention des risques technologiques par des productions de propositions cartographiques et réglementaires sur les dossiers du Dégrad-des-cannes et de la Montagne des serpents (commune à préciser). L'élaboration de ce dernier a d'ailleurs été prorogée par arrêté du Ministre de la défense en janvier 2016 pour une durée supplémentaire de 12 mois.

Suivi de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane (AUDeG) pour le compte de l'État

Les actions des agences d'urbanisme sont prévues par l'article L132-6 du code de l'urbanisme. Les modalités de pilotage de l'État pour ces outils, cofinancés sur les budgets de l'État, ont été redéfinies par l'intermédiaire d'une note technique du 30 avril 2015. L'ensemble des actions de l'agence sont recensées annuellement dans un programme partenarial partagé (renseigné ?) par tous ses membres. Certaines actions intéressent particulièrement l'État et sont prévues dans une convention dédiée État-AUDeG.

En local, des réunions partenariales État-AUDeG réunissant l'agence et ses administrateurs étatiques, ont été initiées afin de suivre et d'orienter ces actions.

ANIMATION DE LA POLITIQUE DES DÉPLACEMENTS

La DEAL assure le pilotage de l'Observatoire régional des transports (ORT). Il a en charge l'analyse économique de l'ensemble des activités relevant du domaine des transports de voyageurs et de marchandises, tous modes confondus. Il gère également la diffusion de l'information à caractère économique concernant ce secteur d'activité afin d'éclairer les choix des décideurs publics et des entreprises privées. En sommeil depuis 2012, la réactivation de l'ORT a été lancée en août 2015 sur un mode de gouvernance simplifiée. La DEAL en est l'unique porteur. Des réflexions seront menées ultérieurement en vue de son élargissement à des acteurs incontournables du transport (CTG et CCIG notamment). Les premières parutions, sur la base de la collecte de données 2015 devraient être réalisées dans le premier semestre 2016.

La DEAL accompagne, qui a débuté en juin 2015 et qui prendra fin en 2017, l'élaboration du premier plan de déplacement urbain (PDU) de la communauté d'agglomération des communes du littoral (CACL).

Le service est aussi impliqué dans le suivi du projet des deux nouvelles lignes de trans-

OBSERVATION TERRITORIALE ET ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

La base statistique des permis de construire Sitadel2 est alimentée par les centres instructeurs des autorisations d'urbanisme (État ou collectivités compétentes). L'année 2015, du fait de l'application des dispositions de la loi d'Accès au logement et urbanisme rénové (ALUR), a vu augmenter le nombre de centres instructeurs en collectivités. Une information a été apportée au cours du club sur l'Application du droit des sols (club ADS) de novembre 2015 afin de mettre en lumière l'intérêt en termes de connaissance du territoire et d'obligation des remontées statistiques. Les données sont disponibles sur le site national et peuvent faire l'objet de valorisations locales.

La base de données RPL (répertoire du parc locatif social) est alimentée annuellement par les données des bailleurs sociaux. Ces informations permettent de connaître la structure du parc locatif social partout en France au 1er janvier de l'année n-1 ainsi que les modifications intervenues au cours de l'année écoulée. En Guyane : SI-GUY, SIMKO, SEMSAMAR sont représentés. Une analyse du patrimoine guyanais au 1er janvier 2014 a été réalisée et présentée au public. L'étude « le parc locatif social des bailleurs en Guyane » est disponible sur le site internet de la DEAL.

Dans le cadre du partenariat avec la Cellule économique régionale de la construction (CERC) Guyane, lieu d'échange privilégié de l'État avec le secteur du BTP, la DEAL a poursuivi en 2015 sa contribution à l'alimentation d'une base de données de la commande publique par le biais d'une enquête auprès des donneurs d'ordre publics. La situation tendue du secteur a conduit à la mise en place de revues de projets animés par le DEAL sous l'égide du Secrétaire général aux affaires régionales (SGAR). Un protocole d'accord prévoyant notamment la poursuite de ces actions a été signé le 1er juillet 2015 entre la Préfecture, la DRFIP et la FRBTP.

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE EN 2015

La DEAL prépare les avis de l'Autorité environnementale, sur la prise en compte de l'environnement dans les dossiers soumis à évaluation environnementale (plans et programmes) ou à étude d'impact (projets divers).

Saisines et avis de l'Autorité environnementale en 2015

ANNÉE 2015	NOMBRE DE SAISINES	NBRE D'AVIS RENDUS	EXEMPLES
PLANS ET PROGRAMMES SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	2	5*	CONTRAT DE PLAN D'ÉTAT
PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'IMPACT	13	11**	PROJET HYDRO-ELECTRIQUE DE SAUT SONELLE

* la différence saisines / avis étant liée à des dossiers plans ou programmes reçus fin 2014, qui ont fait l'objet d'un avis début 2015



L'arrêté du 25 mars fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection a créé une nouvelle catégorie d'espèce protégées pour la Guyane, celle des espèces protégées avec leur habitat, telle la Bécassine géante ci-dessus. Face à la présence d'une telle espèce sur son site, un porteur de projet devra donc rechercher une mesure d'évitement, ou si cela est impossible présenter une demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées accompagnée d'une mesure compensatoire.

© Handbook of the birds of the world alive



Macrandenia lutescens ↑

INSTRUCTION DES FONDS EUROPÉENS ET CONTRAT DE PROJETS ETAT/RÉGION

La DEAL est intervenue en 2014 en tant que service instructeur des mesures du programme opérationnel – fonds européen de développement régional (PO FEDER 2007-2013) et du contrat de plan État-région (CPER). Ces mesures sont destinées :

- à appuyer les filières des transports, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aériens ;
- à appuyer les filières de l'aménagement urbain, du traitement des déchets, des énergies renouvelables ;

- à la promotion du développement durable et de la biodiversité ;
- à la construction du pôle universitaire de la Guyane.

L'engagement des opérations au PO FEDER et au CPER s'est poursuivi à un rythme conforme à la programmation. Le service assiste le porteur du projet dans l'élaboration de son dossier de demande de subventions, voire dans la recherche des sources de financement, mais également dans la présentation du dossier au comité de programmation avant d'en assurer le suivi et le contrôle financier.

Grâce au suivi rigoureux des remontées de dépenses sur l'ensemble des opérations gérées par la DEAL, le service a certifié plus de 63 M€ de dépenses (l'objectif était de 59,5 M€) évitant ainsi la procédure du dégageant d'office (DO 2014). Cette procédure est activée lorsque la remontée des dépenses est insuffisante.

La DEAL assiste également la Région dans la rédaction du futur PO 2014-2020, en participant aux divers groupes de travail.

La Région est devenue la nouvelle autorité de gestion par délibération de l'assemblée plénière du 7 octobre 2014, prise en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPAM).

Dragage du chenal d'accès au port de Dégrad des Cannes ↑

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

Référentiels géographiques et suites du comité de programmation IGN de 2014 :

La DEAL Guyane contribue au développement des référentiels géographiques. Suite au comité régional de programmation d'octobre 2014, plusieurs actions ont été mises en œuvre tant localement qu'en partenariat avec l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour combler le retard en équipement géographique de la Guyane.

Sous sa propre maîtrise d'ouvrage, la DEAL assure des études ou des réalisations visant au développement des référentiels nécessaires à ses besoins et aux acteurs locaux.

La DEAL a fait réaliser par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) une analyse des besoins et de l'existant en terme d'occupation du sol. Cette étude propose des scénarios pour la mise en œuvre d'un référentiel adapté au territoire qui s'inscrirait également dans le projet national d'une occupation du sol à grande échelle (OCS-Ge) harmonisée sur tout le territoire national.

Avec l'appui de l'IGN, la DEAL poursuit la réalisation de Modèles Numériques de Terrain (MNT) adaptés à la modélisation des risques naturels. Après avoir couvert l'île de Cayenne, un appel d'offre a été lancé sur la commune de Kourou en concertation avec les acteurs locaux intéressés. Les données produites serviront à la révision des plans de prévention des risques (PPR) et seront intégrées dans le référentiel BD ALTI® de l'IGN.

En 2015, l'IGN a lancé deux chantiers majeurs sur la Guyane :

- La mise à niveau du réseau géodésique, mission d'une rare ampleur, a mobilisé une équipe de plusieurs techniciens pendant 6 mois sur tout le territoire guyanais. La DEAL a apporté son soutien administratif et logistique à l'IGN pour faciliter le bon déroulement des opérations qui se sont terminées en novembre 2015.

- L'IGN a également lancé un appel d'offres pour réaliser la mise à jour la BD ortho (r). La DEAL est mobilisée depuis 2011 pour obtenir la mise à jour du référentiel orthophotographique la dernière prise de vue datant de 2005. Elle est associée au suivi de ce projet et a contribué à la définition des besoins et des priorités.

Un schéma territorial de l'information géographique a été lancé à l'initiative de la collectivité régionale, avec l'appui de l'État (financement du SGAR). La DEAL assure son suivi pour le compte des services de l'État. L'objectif est d'établir une programmation et d'optimiser les financements pour le développement des référentiels géographiques.



Renforcement de l'accès aux données publiques à travers GéoGuyane

La DEAL reste fortement impliquée dans la gestion de la plateforme GéoGuyane avec l'AUDeG. L'interface de GéoGuyane a été profondément modernisée pour renforcer l'accessibilité à un plus large public des données et des services associés.

Un travail important a été mené pour assurer la standardisation des données des PPR existants et des servitudes d'utilités publiques (SUP). Les données produites sont publiées sur GéoGuyane. Cela permettra ensuite l'alimentation des portails nationaux Géorisques et du futur Géoportail de l'Urbanisme.

En 2015, près de 155 séries de données et services associés étaient publiées par la DEAL sur GéoGuyane conformément aux attentes de la directive INSPIRE.

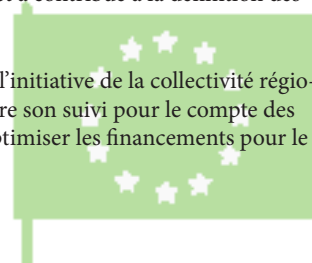
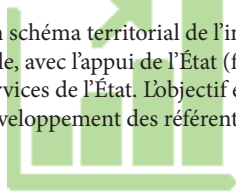
Valorisation des données :

La cartographie du site de l'habitation Vidal-Mondélice a été produite en vue de l'examen au Conseil d'État du projet de classement du site à l'inventaire des sites et monuments naturels.

Un atlas a été développé pour les cartes de bruits stratégiques qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Une méthode a été développée en interne pour élaborer des indicateurs sur les surfaces agglomérées des communes à partir des données disponibles.

SITE WEB GEOGUYANE : [HTTP://WWW.GEOGUYANE.FR/ACCUEIL](http://www.geoguyane.fr/accueil)



PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHAPITRES

- VISION PARTAGÉE
CONDUITE DU CHANGEMENT
- PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
- PROMOTION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ÉNERGIE / CLIMAT
- FILIÈRES VERTES
- COOPÉRATION RÉGIONALE



Le développement durable se fonde sur trois piliers : économique, environnemental et social. C'est leur prise en compte simultanément qui peut garantir la bonne satisfaction des besoins actuels sans compromettre la capacité des jeunes des générations futures à satisfaire les leurs.

VISION PARTAGÉE / CONDUITE DU CHANGEMENT

La démarche vision partagée a été initiée en 2013. En premier lieu, son objectif a été de définir, par un travail collectif des agents de la DEAL, nos valeurs, notre vocation et nos engagements. Ils sont traduits dans le document stratégique régional (DSR) de la DEAL, validé en 2015, dont tous les services assurent aujourd'hui la mise en œuvre. Concrètement, en 2015, le respect de nos engagements et de notre vocation a été illustré, notamment, par les faits marquants suivants :

le suivi et l'instruction des dossiers en mode projet, avec un pilote identifié au sein de la DEAL, ont été instaurés en 2015 afin de faciliter leur aboutissement, dans une logique de proportionnalité, tout en garantissant leur sécurité juridique et leur bonne intégration environnementale (Ariane 6, Columbus Gold, dossier Maya...). Par ailleurs, les comités de projets, instances de réflexions communes, d'échanges et d'information continuent d'être un levier de transversalité ; onze réunions se sont tenues en 2015, sur l'ensemble des sujets métiers de la DEAL.

des mesures destinées à faciliter la participation du public ont aussi été mises en œuvre en 2015 : consultations sur les projets de SDAGE et de PGRI organisées sur toutes les communes de Guyane avec l'assistance du réseau associatif GRAINE, réunions de restitution et communiqué de presse sur la PPE, la saisine par voie électronique de l'administration a été mise en place à la DEAL...

les méthodes de travail ont connu des évolutions. Par exemple, la charte managériale de la DEAL, validée en 2015, vise à décliner les engagements en matière de pratiques managériales. Elle a été accompagnée d'une formation au management et à la communication avec les médias. Le déploiement progressif de GEDAIL permet une gestion plus efficace et fiable des demandes des agents sur la géomatique, les outils en ligne sur l'intranet, la communication, la logistique et bientôt la gestion des ressources humaines.



la démarche qualité a été engagée en 2015 avec la signature d'une lettre d'engagement de la direction en janvier, le lancement deux enquêtes de satisfaction interne et externe entre février et avril 2015, la conduite d'un diagnostic de la situation et l'organisation du séminaire des cadres en juin avec l'assistance du directeur de projet qualité de notre ministère. L'ensemble de ces actions et réflexions a permis, mi-2015, de définir notre plan d'action et de constituer des groupes de travail pour avancer sur ces sujets. Les agents de la DEAL ont également été informés au cours d'un café débat en juin. Les principes du développement durable sont mis en application dans l'ensemble de nos missions, et notamment en interne, au travers du D-DJOK.

Plan administration exemplaire

En 2015, la DEAL a poursuivi le déploiement de sa démarche D-DJOK, issue du « plan ministériel administration exemplaire » et lancée fin 2012 sur l'ensemble de sa structure.

Ce dispositif a fait peau neuve en 2014 avec l'instauration d'un comité de pilotage (COFIL), composé du directeur et de cinq chefs de services permettant des arbitrages et des prises de décisions rapides, ainsi qu'un groupe de projet resserré autour de douze correspondants pour une meilleure efficacité. Ce nouveau COFIL D-DJOK s'est réuni quatre fois en 2015 et l'équipe projet a tenu une réunion mensuelle tout au long de l'année.

Les actions menées en 2015

- Sensibilisation des agents à l'énergie durable au travers d'un café débat et de la réalisation de 200 affiches de sensibilisation aux économies d'énergie, principalement sur l'utilisation de la climatisation sur les lieux de travail (bureaux, salles de réunions) ;
- Montage d'un marché pour le traitement des déchets spéciaux des CEI et du Parc, en collaboration avec l'unité en charge des déchets. L'élaboration et la mise en œuvre du marché se poursuivront en 2016 avec le service responsable des infrastructures routières ;
- Mise en place d'un approvisionnement de la DEAL en papier « recyclé »
- Construction sur les deux sites de la DEAL à Cayenne d'abris en bois « pays » pour ranger les containers à poubelles
- Achat de 500 agendas développement durable 2015, personnalisés DEAL Guyane
- Installation d'un abri « vélos » sur le site de Buzaré. En 2016, il en sera également installé un sur le site du vieux port ;



Le séminaire des cadres



Abris Poubelles

- Mise en place d'une opération « panier bio » à la DEAL. Cette opération consiste, pour les agents qui le souhaitent, à bénéficier, tous les quinze jours, d'un panier de fruits et légumes, dont 60 % minimum sont « bio » ainsi que six ou douze œufs « bio ». Quatorze contrats établis pour 130 à 150 paniers livrés en 2015 ;
- Projet de guide éco-responsable « spécial GUYANE » en partenariat avec la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), à destination des agents. Ce guide sera achevé en 2016 et remis lors de la semaine européenne du développement durable 2016.

Le réseau D-DJOK a également participé activement à la semaine du développement durable 2015 en organisant au sein de la DEAL, sur une demi-journée, des interventions sur le changement climatique ainsi que sur la valorisation des déchets et des animations pour sensibiliser au développement durable, notamment avec la mise à disposition d'un parcours ludique adapté au territoire guyanais.

Au-delà des perspectives précitées, la mise en place d'une démarche de tri des déchets de bureau à la DEAL constituera également une action phare du réseau D-DJOK en 2016 et permettra d'étendre la démarche déjà engagée pour le tri des déchets des CEI (café débat, formation des personnes en charge du ménage et du ramassage des déchets, mise à disposition de bacs à déchets adaptés, etc.) .

Éducation à l'environnement et au développement durable

La DEAL Guyane, en partenariat avec le CNFPT, a organisé deux sessions de formation de trois jours sur les « projets territoriaux de développement durable » à destination des agents des collectivités, durant la première quinzaine du mois d'avril 2014 à Cayenne. D'autres stagiaires (DEAL, agence d'urbanisme) ont été invités à participer pour, à t.

Club Agenda 21

Après un séminaire sur les déchets en 2014, la DEAL a organisé à Sinnamary en juin 2015, en partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), un séminaire portant sur la cohésion sociale, auquel ont participé les collectivités du club agenda 21 Guyane. Il s'est attaché à développer l'une des cinq finalités du développement durable, à savoir la « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » qui contribue à asseoir les bases d'une véritable interculturelité en Guyane. La DEAL a également porté à la connaissance des collectivités présentes le nouveau dispositif de reconnaissance d'Agenda 21 et des actions en matière de cohésion sociale.

Ce séminaire a accueilli 23 participants dont 43% estiment pouvoir mettre en œuvre une ou plusieurs actions parmi celles évoquées durant cette journée.



Panier Bio

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2016, deux réunions du club Agenda 21 seront organisées dont une portera sur la thématique du transport. Des actions pour soutenir le développement d'une filière de matériaux de construction en terre crue seront également engagées.

Transition énergétique et programmation pluriannuelle de L'ÉNERGIE

Le vote de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) en août 2015 a marqué l'aboutissement de nombreux travaux : débat national sur la transition énergétique, débats territoriaux en 2013, conférence régionale de l'énergie en Guyane en 2014 et mission sur l'adaptation du droit de l'énergie aux outre-mer de la députée Bareights en Guyane en 2014. La transition énergétique avait déjà été impulsée au travers de plusieurs appels à projets lancés en 2014. Ainsi, l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) de septembre 2014 avait pour but d'inciter les territoires à s'engager dans une démarche dynamique de transition énergétique. Quatre projets ont été présentés en Guyane : deux ont été retenus dans la catégorie « TEPCV en devenir » et les deux autres dans celle du « Contrat local de transition énergétique ». Ces projets peuvent bénéficier d'un accompagnement de la communauté de travail régional (DEAL, ADEME, CTG) et doivent pour cela présenter des actions concrètes en faveur de la mobilité durable, de l'utilisation des éco-matériaux, de la promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, de l'économie circulaire.

Un autre outil majeur pour la mise en œuvre la transition énergétique est la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Dans les zones non interconnectées, comme la Guyane, une PPE est élaborée localement par l'État et la Région, pour tout le territoire. Cette PPE porte sur deux périodes (2016-2018 et 2019-2023) et doit comporter les volets suivants :

- **la sécurité d'approvisionnement et la sûreté du système électrique.**
- **l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation.**
- **le développement des énergies renouvelables avec notamment un plan de développement de la biomasse.**
- **le développement des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande.**
- **l'électrification des communes de l'intérieur.**

Cette PPE est une programmation opérationnelle qui évalue les besoins du territoire en énergie, aux horizons 2018 et 2023, et détermine les moyens nécessaires pour y répondre en termes de moyens de production d'énergie, d'extension des réseaux électriques, d'actions de maîtrise de l'énergie. Elle fixe ainsi les grandes orientations pour garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique du territoire et faire face aux enjeux démographiques sans équivalent de la Guyane ainsi qu'à l'émergence de projets industriels majeurs.

L'année 2015 a donc été consacrée aux travaux de co-élaboration de la PPE par l'État et la Région de Guyane. Des réunions thématiques, techniques et de restitution ont eu lieu, s'inscrivant dans une démarche de concertation locale et de gouvernance élargie. Un communiqué de presse conjoint Etat / Région a permis de porter à la connaissance des acteurs et du public les orientations retenues dans le projet de PPE. Le processus d'élaboration a été interrompu fin 2015 en raison de la campagne électorale pour la collectivité territoriale de Guyane.

Le processus a repris début 2016, avec pour objectif de s'inscrire dans une approche territoriale avec la présentation du projet de PPE dans différents territoires de la Guyane afin de répondre aux attentes des acteurs locaux. Lorsque l'élaboration de la PPE sera achevée, les travaux de préparation du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3ENR) pourront reprendre, selon les nouvelles dispositions intégrées dans la LTECV pour tenir compte des spécificités des territoires ultramarins.

La treizième édition de la semaine du développement durable est devenue européenne (SEDD) en 2015.

Quinze pays, dont la France, ont organisé simultanément, du samedi 30 mai au vendredi 5 juin 2015, des animations autour du développement durable. La thématique de la transition énergétique et du changement climatique, déclarée « grande cause nationale » à l'occasion de la tenue à Paris de la COP 21 en décembre 2015, a été mise au cœur de l'événement.

Le slogan « Agir pour le climat...oui, mais comment ? » a ainsi marqué toute cette semaine qui avait pour objectifs :

- de sensibiliser aux enjeux du développement durable
- d'apporter des solutions concrètes pour agir
- d'inciter à l'adoption de comportements responsables
- de valoriser les actions et initiatives en faveur du développement durable.

ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE : CLIMATISEUR
 Jusqu'à **22 100€ d'économies par an**

Le coût d'utilisation d'un climatiseur à la DEAL est de

250€/an/clim, si la climatisation est réglée à 15°C !!!	200€/an/clim, si la climatisation est réglée à 20°C !!	120€/an/clim, si la climatisation est réglée à 25°C !
---	--	---

Je règle la température de ma chambre maximum à 25°C et j'éteins la clim. Je n'ai plus de dépenses de 5 à 8°C de la température extérieure !

J'éteins la clim et ferme la porte lorsque les fenêtres sont ouvertes !!

En fin de journée, j'éteins la clim de mon bureau !!

Avec ces quelques réflexes quotidiens, nous réalisons :
 de **13 600 € d'économies**, soit le montant annuel du budget de fournitures de la DEAL
 à **22 100 € d'économies**, soit le montant du remplacement des fontaines à eau de la DEAL !

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane
www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

Économies d'énergie, spécial « climatisation »

SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 30 MAI - 5 JUIN

AGIR POUR LE CLIMAT...

OUI, MAIS COMMENT ?

FAITES LE PLEIN DE VRAIES IDÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr
sedd@developpement-durable.gouv.fr

Logos: DEAL GUYANE, République Française, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane, France-Guyane, Guyane.

Affiche sur la SEDD 2015

La DEAL a assuré la coordination de l'organisation de cette manifestation sur le territoire guyanais. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur le tissu associatif local particulièrement impliqué, les collectivités locales et les socio-professionnels qui ont apporté leur connaissance du territoire et des moyens d'actions dans un excellent esprit de partenariat.



Ouverture de la SEDD 2015 – Centre de tri des déchets – Rémire-Montjoly

Pendant cette semaine, plusieurs expositions en lien avec le changement climatique ont été présentées pour la première fois en Guyane comme :
 l'exposition photographique « 60 SOLUTIONS face au changement climatique » réalisée par l'AFD et la fondation Good Planet ;
 la vulnérabilité de la Guyane face au changement climatique, réalisée en partenariat entre la Région, l'ADEME, le BRGM et la DEAL.

Pour cette édition 2015 :

- 48 actions labellisées en Guyane par le ministère en charge du développement durable
- 26 porteurs de projets répartis sur Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Montsinéry, Macouria, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula, etc.
- L'année 2015 a confirmé l'ancre de cette manifestation en Guyane et l'excellente mobilisation des acteurs et des médias.



Clôture de la semaine européenne du développement durable 2015 – Mairie de Kourou

La DEAL a également poursuivi son appui au tissu associatif de Guyane œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement avec 65 k€ de subventions attribuées à l'issue d'un appel à projets.



La DEAL avait développé, mi-2013, une stratégie en matière de coopération régionale, visant à poursuivre les projets de coopération transfrontalière sur les sujets stratégiques comme les transports, l'énergie et l'environnement ; mais aussi à renforcer la visibilité de la Guyane dans les dispositifs de coopération régionaux comme le Guiana Shield Facility, la convention de Carthagène pour le milieu marin, ou encore la coopération dans la zone Antilles-Guyane.

L'année 2014 a été l'année de déploiement de cette stratégie dans les domaines de compétences de la DEAL, avec une volonté forte d'être plus présente dans les événements majeurs de la coopération régionale et internationale.

En matière de **coopération transfrontalière**, la DEAL a participé aux IX^e et X^e conseils du fleuve Maroni organisés le 4 juillet 2014 à Moengo (Suriname) et le 5 décembre 2014 à Saint-Laurent-du-Maroni. Ces réunions ont permis d'avancer sur trois sujets de coopération majeurs impliquant la DEAL : les travaux de sécurisation et d'aménagement des sauts sur le Maroni sous maîtrise d'ouvrage DEAL pour la partie française du fleuve, la mise en place d'échanges de données hydrométriques pour la prévision des événements extrêmes (inondations et étiages), et le remplacement du bac fluvial la Gabrielle par un bac international. Sur ce dernier point, la DEAL intervient en assistance technique à la Région Guyane, maître d'ouvrage du projet. Un groupe de travail franco-surinamais a été mis en place le 21 novembre et s'est de nouveau réuni en décembre. L'objectif est la signature d'une convention de partenariat entre les deux parties pour le programme opérationnel Amazonie 2014-2020.

Concernant les projets avec le Brésil, aucune rencontre officielle (commission mixte transfrontalière et conseil du fleuve) n'a eu lieu en 2014, notamment du fait des élections au Brésil au mois d'octobre. Toutefois, les échanges se sont poursuivis notamment sur l'ouverture du pont et l'aménagement des sauts sur le fleuve Oyapock, pour lequel des échanges directs ont eu lieu avec les homologues brésiliens. En matière de gestion de l'eau, un déplacement de la DEAL à Brasilia en septembre a été l'occasion de rencontrer l'Agence nationale de l'eau du Brésil, en charge notamment de la gestion des fleuves frontaliers. Un accord de principe a été établi pour mettre en place un projet de suivi hydrologique et hydrométrique conjoint sur l'Oyapock sous le label international HYCOS. Le projet sera formalisé en 2015.

Enfin, la DEAL soutient un projet de coopération visant à partager les outils pédagogiques sur l'eau et la santé avec les communes frontalières, porté par les associations Sepanguy et Guyane Promo Santé. Le projet devrait s'étendre sur plusieurs années : l'année 2015 étant consacrée à la formalisation de partenariats au Brésil (mais aussi au Suriname).



Cohésion Sociale - Transport scolaire sur le Maroni

En matière de **coopération internationale**, la DEAL s'est fortement impliquée auprès du **Guiana Shield Facility** (GSF) – fonds de coopération créé en 2010 rattaché au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) – dont l'action vise à favoriser la coopération pour le développement durable des pays du plateau des Guyanes (Colombie, Venezuela, Guyana, Suriname, Guyane française, Brésil). Début janvier 2014, la Guyane a affirmé son souhait de participer à cette initiative par une lettre d'intention du préfet, désignant la DEAL comme point focal auprès du secrétariat technique du GSF. Par la suite, la DEAL a participé à des **ateliers sur les corridors écologiques** organisés du 21 au 23 mai au Guyana, ainsi qu'au **colloque sur les aires protégées du plateau des Guyanes**, organisé par le GSF à Cayenne du 13 au 18 octobre 2014 à l'occasion des 20 ans de l'association guyanaise. Ces deux événements ont été l'occasion de renforcer le réseau de partenaires des pays du plateau des Guyanes, et de conduire à la définition de plans d'action.

Enfin, la DEAL a participé à la **réunion des membres du GSF** en septembre 2014, à Brasilia. Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan du précédent programme d'actions du GSF (2010-2014), de définir les axes prioritaires de travail pour le prochain programme d'intervention, et de proposer au Brésil d'adhérer pleinement au dispositif. À cette occasion, la DEAL a

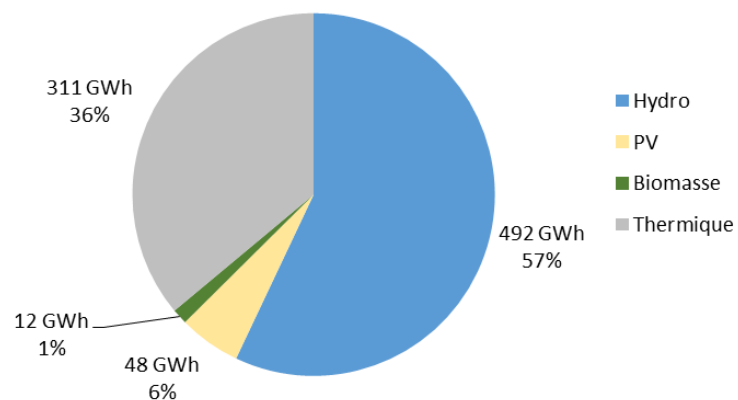
présenté les axes majeurs de coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable pour la Guyane et participera début 2015 à la construction du projet stratégique du GSF pour 2015-2020.

La DEAL a également pris part à la **Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique**, organisé en Guadeloupe du 22 au 25 octobre 2014, afin de donner suite au message de l'île de la Réunion élaboré durant la précédente conférence en 2008. Cette conférence, réunissant l'ensemble des régions ultrapériphériques ainsi que des pays et territoires d'outre-mer, a conduit à la formulation du message de la Guadeloupe, articulé autour de cinq axes stratégiques :

La DEAL était présente à la **Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane**, organisée en Martinique les 6 et 7 novembre 2014. Elle a été l'occasion de présenter les enjeux du territoire en matière d'énergie et de climat, et les perspectives de coopération associées.

Enfin, pour la première fois, la Guyane (représentée par la DEAL) a pris part à la **réunion des parties de la Convention de Carthagène** du 8 au 13 décembre 2014. La convention de Carthagène est une convention de mer régionale qui vise à la protection des eaux marines des Caraïbes. À ce jour, elle est ratifiée par 25 pays, dont la France. Le Suriname n'a pas ratifié la convention et le Brésil est situé en dehors de la zone considérée.

Mix électrique 2014 (GWh)



↑ Mix électrique 2014 - Source EDF



Carte des candidatures de l'appel à projets TEPCV

Changement climatique – COP 21

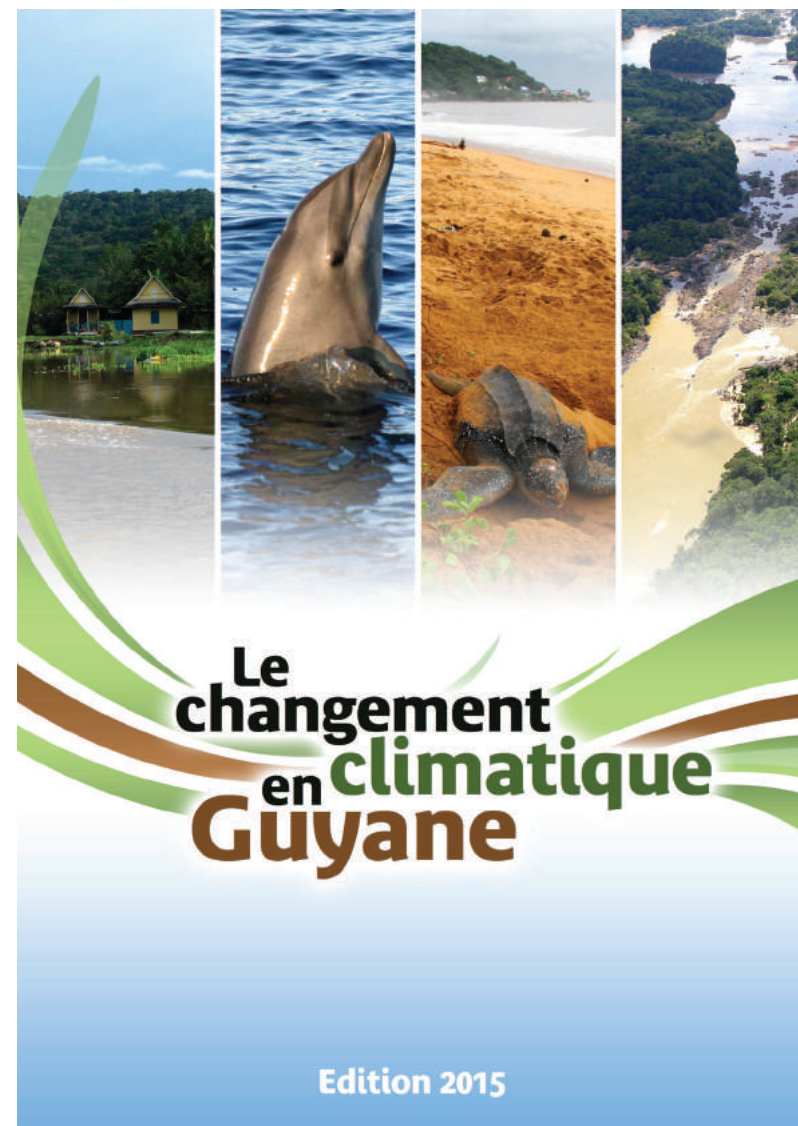
La lutte contre le changement climatique a été déclarée grande cause nationale en 2015. Celle-ci s'est inscrite pleinement dans le cadre de la COP 21 qui a eu lieu à Paris – le Bourget, du 30 novembre au 12 décembre 2015.

En Guyane, la mobilisation territoriale s'est traduite au travers d'un agenda positif présentant les actions menées par les parties prenantes sur le territoire. On peut citer quelques-unes d'entre elles :

- le débat citoyen sur le climat et l'énergie du 6 juin 2015 ayant réuni des citoyens, des scientifiques et des institutions, dont la DEAL
- la conférence académique du 12 et 13 novembre 2015 à laquelle ont participé les acteurs institutionnels, dont la DEAL, et plus de 200 élèves des écoles, collèges et lycées de Guyane



Conférence académique - Novembre 2015



Plaquette sur le changement climatique en Guyane

Changement climatique – COP 21

La lutte contre le changement climatique a été déclarée grande cause nationale en 2015. Celle-ci s'est inscrite pleinement dans le cadre de la COP 21 qui a eu lieu à Paris – le Bourget, du 30 novembre au 12 décembre 2015.

En Guyane, la mobilisation territoriale s'est traduite au travers d'un agenda positif présentant les actions menées par les parties prenantes sur le territoire. On peut citer quelques-unes d'entre elles :

- le débat citoyen sur le climat et l'énergie du 6 juin 2015 ayant réuni des citoyens, des scientifiques et des institutions, dont la DEAL.
- la conférence académique du 12 et 13 novembre 2015 à laquelle ont participé les acteurs institutionnels, dont la DEAL, et plus de 200 élèves des écoles, collèges et lycées de Guyane.
- l'élaboration de la plaquette sur le changement climatique. Près de 1 000 exemplaires ont été distribués au grand public et aux collectivités en 2015.

Les perspectives de 2016 sont la poursuite des actions inscrites à l'agenda positif.

Filières vertes

La DEAL poursuit son soutien au développement de la filière de la terre crue dans le secteur de la construction et du bâtiment, dans un contexte marqué par des besoins importants en logements et la nécessité de construire des bâtiments à faible impact environnemental.

Suite au séminaire « Construire avec les éco-matériaux » de novembre 2014, un plan d'actions filière terre crue a ainsi été élaboré en concertation avec le CEREMA et l'ADEME. Il s'articule autour de trois axes stratégiques : développer les connaissances techniques des acteurs ; connaître le contexte économique pour évaluer les conditions pour un développement pérenne de la filière ; valoriser la construction en terre crue au travers de supports de communication.

L'année 2015 a été principalement marquée par la définition affinée des besoins et la recherche de partenariats et de moyens.

La phase opérationnelle en faveur du développement d'un réseau local d'ac-

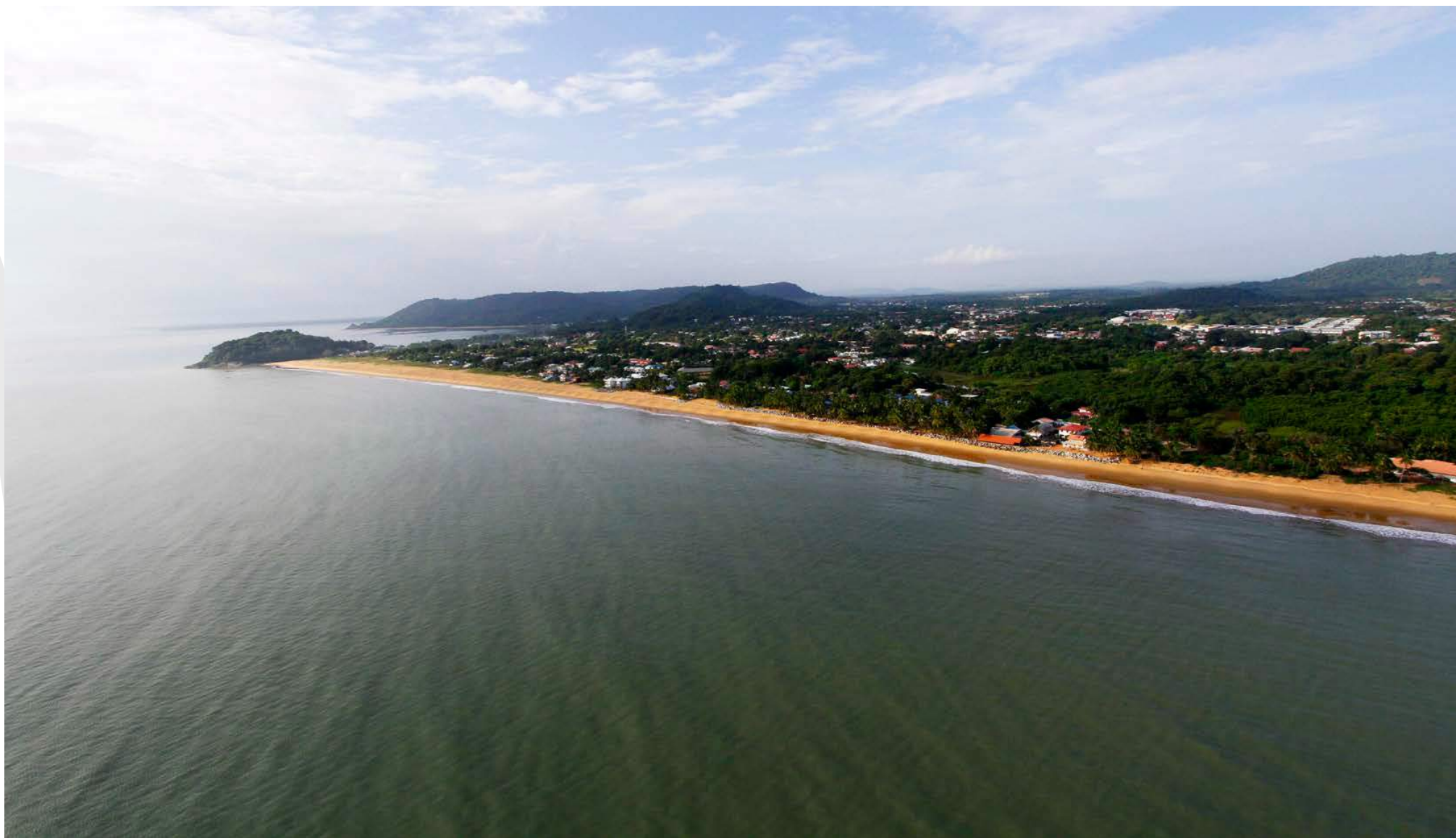
Le partenariat conclu avec le BRGM et le CEREMA permettra notamment d'identifier les gisements potentiels de latérites aptes à la fabrication de briques de terre crue compressée, ainsi que de diffuser des connaissances sur les usages et les atouts techniques et environnementaux des briques en terre crue. Le renforcement du service confortera la mise en œuvre et le suivi de ces actions dès janvier 2016.

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Le service organise depuis le 1er janvier 2015, les enquêtes publiques et les réunions de commissions consultatives pour la DEAL et d'autres services de l'Etat. Le bilan 2015 est le suivant :

- 16 enquêtes publiques réalisées (dossiers ICPE, loi sur l'eau, déclarations d'utilité publique)
- 30 dossiers présentés lors de onze sessions de la commission des mines
- 25 dossiers examinés au cours des neuf séances du comité départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- 16 dossiers examinés au cours des cinq séances du CODERST « insalubrité »
- 6 dossiers présentés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) « carrières »
- 1 dossier présenté en CDNPS « sites et paysages »
- 1 dossier présenté en CDNPS « nature »
- 4 dossiers présentés en CDNPS « faune sauvage captive ».

Dans ce cadre, il prend part à l'organisation de la désignation des commissaires enquêteurs, ainsi qu'à la formation annuelle organisée à leur intention.



Vue du littoral

COOPÉRATION RÉGIONALE

La DEAL a développé depuis mi-2013 une stratégie en matière de coopération régionale, visant à suivre et accompagner les projets de coopération transfrontalière sur les sujets stratégiques comme les transports, l'énergie, et l'environnement, mais aussi à renforcer la visibilité de la Guyane dans les dispositifs de coopération régionaux comme le Guiana Shield Facility, la convention de Carthagène pour le milieu marin, ou encore, la coopération dans la zone Antilles-Guyane.

L'année 2015 a été marquée par l'organisation de la IXème Commission mixte de coopération transfrontalière (CMT) France-Brésil, les 7 et 8 octobre 2015, à Macapa au Brésil. Cette manifestation, qui a lieu tous les deux ans, a permis d'aborder des sujets aussi divers que les infrastructures et la circulation des personnes, la coopération policière et judiciaire, l'environnement, la coopération en matière de culture et d'éducation. Elle a été l'occasion pour la DEAL, représentée au sein de la délégation française, de travailler avec ses homologues brésiliens sur le pont sur l'Oyapock, l'aménagement des sauts sur ce fleuve, et la mise en place d'un projet de suivi hydrologique et hydrométrique conjoint sur l'Oyapock sous le label international HYCOS.

Ainsi, cette Commission mixte a été suivie :

- le 29 octobre 2015, d'une réunion de la Commission technique entre les parties françaises et brésiliennes sur la construction du pont et, le 20 novembre 2015, d'une réunion du groupe de travail guyanais relatif au transport routier en vue de la préparation de l'ouverture du pont. Cette dernière reste conditionnée à l'achèvement de travaux, en cours, du côté brésilien.
- Sur le projet de création d'un réseau HYCOS, d'échanges techniques préparatoires avec l'IRD et l'Agence nationale de l'eau au Brésil, destinés à recenser les équipements et organisations en place en Guyane, et à confirmer notre intérêt pour la démarche.
- De la transmission à la partie brésilienne des études portant sur les projets d'aménagement des sauts sur l'Oyapock, en vue de sécuriser et d'améliorer la circulation fluviale de personnes (transports scolaires principalement).



CTMNC - Briques

Aucune réunion du Conseil du fleuve Oyapock et du Conseil du fleuve Maroni n'ont été organisées en 2015.

Enfin, la DEAL a poursuivi en 2015 son implication au sein du Guiana Shield Facility (GSF), fonds de coopération créé en 2010 rattaché au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dont l'action vise à favoriser la coopération pour le développement durable des pays du plateau des Guyanes (Colombie, Venezuela, Guyana, Suriname, Guyane française, Brésil). Dans ce cadre, la DEAL a contribué, du 11 au 13 mars 2015 à Georgetown, au groupe de travail destiné à établir les priorités d'actions du GSF pour la période 2016-2020. La DEAL a ensuite participé au forum des bailleurs organisé à Bruxelles les 4 et 5 novembre 2015 pour présenter ce programme 2016-2020, dans lequel la DEAL est identifiée comme partenaire pour plusieurs actions.



Commission mixte transfrontalière franco-brésilienne à Macapa - Brésil

PILOTAGE ET GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



CHAPITRES

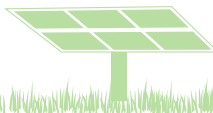
SYSTEMES D'INFORMATION ET COOMMUNICATION

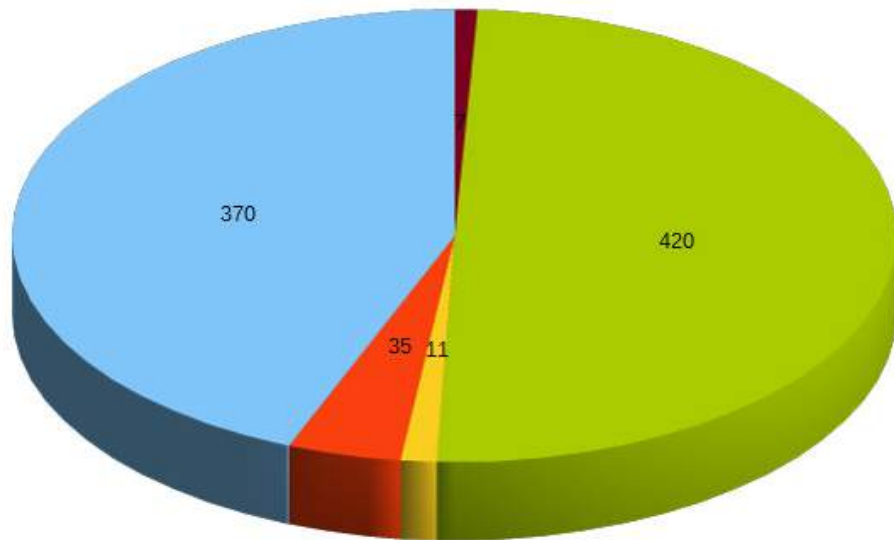
SYSTEMES D'INFORMAITON ET COMMUNICATION (SIC)

La mission Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information (PGSI)

Composée de 9 personnes, dont un responsable et son adjoint, la mission a en charge :

- la gestion et le maintien en condition opérationnelle du réseau informatique et télécommunication, mais aussi des serveurs d'infrastructure et de stockage, la gestion du parc informatique et téléphonique. Le parc se compose d'environ 370 postes de travail, 35 serveurs, 11 autocommutateurs téléphoniques, 420 comptes de messagerie, plus de 7 To de données à sauvegarder, des photocopieurs multi-service. Avec plus de 110 interventions en moyenne mensuelle sur les 9 sites de la DEAL et la DM, l'assistance aux utilisateurs est l'une des activités dominante.





370	• Poste de travail
35	• Serveurs
11	• Autocommutateurs téléphoniques
420	• Comptes de messagerie
7	• To de données à sauvegarder

Diagramme du Parc

La définition et le suivi de la stratégie des SIC locaux à la DEAL, en cohérence avec celle du ministère pour contribuer à résoudre les défis qui se posent à la DEAL dans un contexte numérique en évolution constante.

La stratégie est basée sur 3 enjeux et 4 axes pour améliorer globalement la capacité de production en essayant de répondre, au mieux, aux attentes de tous les acteurs de la DEAL. Sa mise en œuvre s'appuie sur des projets prioritaires et unis par le slogan :

« Oser pour avancer et être efficient durablement »

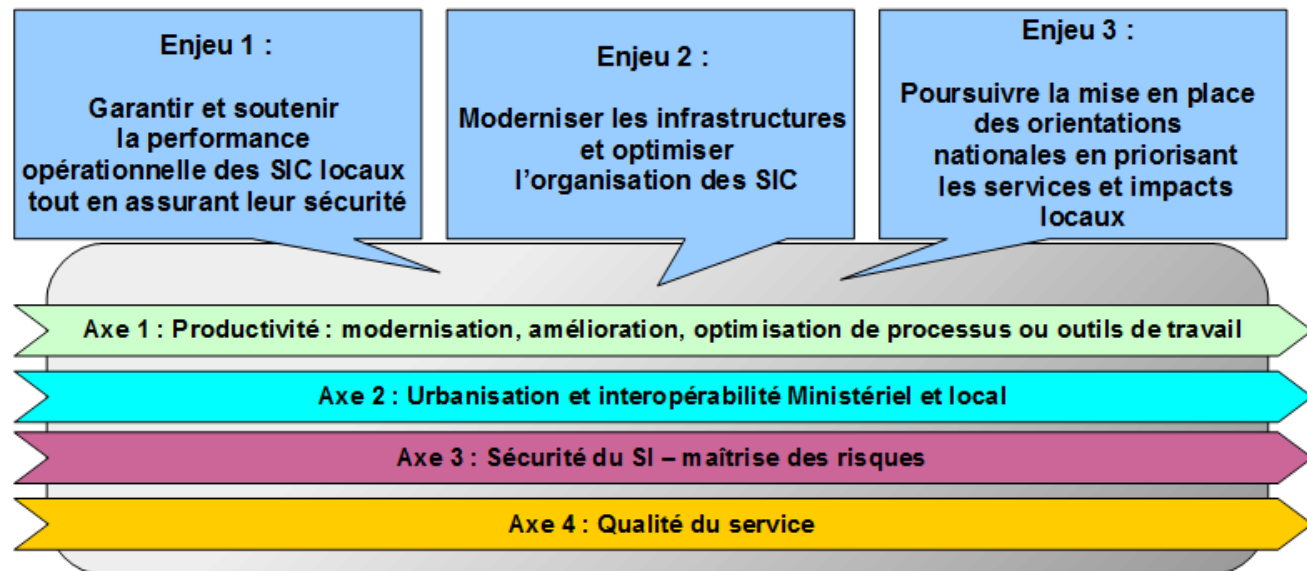


Schéma de stratégie SIC de la DEAL

Exemples de projets stratégiques (en cours ou déjà aboutit)

Cellule de veille hydrométéorologique :

Réalise des bulletins de Vigilance Crue pour les services de sécurité civile de la Préfecture (EMIZD).

Saisine par Voie Electronique (SVE) :

Pour communiquer efficacement avec les citoyens

Gestion Électronique des Demandes d'Assistance et d'Intervention Locales (GEDAIL) :

Pour une qualité de service transverse par la prise en charge des demandes d'assistance et d'intervention en tout genre.

Voix sur IP (VOIP) :

Des avancées pour un meilleur service téléphonique : Technologie choisie pour un meilleur confort d'utilisation, une maîtrise des coûts de communication inter-sites de la DEAL et une continuité de service sur des équipements vieillissants et plus soutenus.

Webconférence (webinar) :

Solution moderne, numérique, écologique, peu onéreuse qui s'inscrit dans le développement durable pour nos réunions et assemblées mobilisant des agents de différents sites qui ne peuvent pas se déplacer





SIGLES ET ACRONYMES

A

ADCP	acoustic Doppler current profiler
ADEME	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADS	application du droit des sols
AE	autorité environnementale
AEX	autorisation d'exploitation de mines
ANAH	agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
AOT	autorisation d'occupation temporaire
ASCE	association sportive, culturelle et d'entraide
AUCL	aménagement, urbanisme, construction et logement (service de la DEAL)
AUDEG	agence d'urbanisme et de développement de la Guyane

B

BAFM	brevet d'aptitude à la formation des moniteurs
BEPECASER	brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière
BOP	budget opérationnel de programme
BRGM	bureau de recherches géologiques et minières
BTP	bâtiment et travaux publics

C

CACL	communauté de communes du centre littoral
-------------	---

CDM	commission départementale des mines
CDNPS	commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CEI	centre d'exploitation et d'intervention
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CFA	correspondant fonctionnel d'application
CGEDD	conseil général de l'environnement et du développement durable
CIOM	conseil interministériel de l'outre-mer
CISIE	cellule interministérielle de suivi de l'immobilier de l'État
CIU	correspondant informatique d'unité
CLHS	comité local d'hygiène et de sécurité
CMT	commission mixte transfrontalière
CNFPT	centre national de la fonction publique territoriale
CNPN	conseil national de la protection de la nature
CNRS	centre national de la recherche scientifique
CODERST	comité départemental des risques sanitaires et technologiques
COP	conférence des parties
CPCI	centre de prestations comptables interministériel
CPER	contrat de plan État-Région
CRC	contrôle du respect des règles de construction
CSG	centre spatial guyanais
CSRPN	conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CSSPP	commission supérieure des sites, paysages et perspectives
CT	comité technique
CVH	cellule de veille hydrologique

D

DAAF	direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DCE	directive cadre sur l'eau
DD	développement durable
DEAL	direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DJSCS	direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DM	direction de la mer
DPF	domaine public fluvial
DPM	domaine public maritime
DUP	déclaration d'utilité publique

E

EECA	établissement d'enseignement à la conduite automobile
EEDD	éducation à l'environnement et au développement durable
EPAG	établissement public d'aménagement de la Guyane
EPLS	enquête sur le parc locatif social
ERP	établissement recevant du public
ETP(T)	équivalent temps plein (travaillé)

F

FEDER	fonds européen de développement régional
FLAG	fleuves, littoral, aménagement et gestion (service de la DEAL)
FRAFU	fonds régional d'aménagement foncier urbain

G

GBA	glissière en béton adhérent
GEC	Guyane Énergie-Climat
GEPOG	groupe d'études et de protection des oiseaux en Guyane
GPEEC	gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GPI	gestion de patrimoine immobilier
GPM	grand port maritime
GSF	Guiana shield facility

I

ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
IDCNP	inventaire des dispositifs de collecte des données sur la nature et les paysages
IGN	institut géographique national
IQA	image qualité des ouvrages d'art
ISDND	installation de stockage des déchets non dangereux
ISR	infrastructures et sécurité routières (service de la DEAL)

L

LBU	ligne budgétaire unique
LES	logement évolutif social
LLS	logement locatif social
LLTS	logement locatif très social



M

- MARRN** mission d'appui du réseau routier national
- MEDDE** ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- MLETR** ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
- MISEN** mission inter-services de l'eau et de la nature
- MNBS** milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (service de la **DEAL**)
- MNHN** muséum national d'histoire naturelle
- MO / MOA** maîtrise d'ouvrage
- MW** mégawatt

N

- NPNRU** nouveau programme national de rénovation urbaine

O

- OH** ouvrage hydraulique
- OIN** opération d'intérêt national
- ONCSF** office national de la chasse et de la faune sauvage
- ONEMA** office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ONF** office national des forêts
- OPA** ouvrier des parcs et ateliers
- OPS** occupation du parc social
- OREDD
GEC)** observatoire régional de l'énergie et du développement durable de la Guyane (voir

P

- PAE** plan administration exemplaire
- PAG** parc amazonien de Guyane
- PCE** planification, connaissance et évaluation (service de la **DEAL**)
- PDASR** plan départemental d'action et de sécurité routière
- PDRU** projet de développement et de la rénovation urbaine
- PERH** permis de recherche d'hydrocarbures
- PGRI** plan de gestion du risque inondation
- PGSI** pilotage et gestion des systèmes d'information (service de la **DEAL**)
- PLI** prêt locatif intermédiaire
- PLS** prêt locatif social
- PLU** plan local d'urbanisme
- PNRG** parc naturel régional de la Guyane
- PNUD** programme des Nations unies pour le développement
- PO** programme opérationnel
- POS** plan d'occupation des sols
- PPR** plan de prévention des risques
- PPRI** plan de prévention du risque inondation
- PPRL** plan de prévention du risque littoral
- PPRSM** plan de prévention du risque de submersion marine
- PPRT** plan de prévention des risques technologiques
- PR** point de repère (anciennement point kilométrique)
- PROGT** palais régional omnisport Georges Théolade
- PSDD** pilotage, stratégie et développement durable (service de la **DEAL**)
- PTDD** projet territorial de développement durable
- PUG** pôle universitaire guyanais

R

RAP	redevance d'archéologie préventive
RD	route départementale
REMD	risques, énergie, mines et déchets (service de la DEAL)
RHI	résorption de l'habitat insalubre
RN	route nationale

S

S3REnR	schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SAR	schéma d'aménagement régional
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDC	schéma départemental des carrières
SDD	semaine du développement durable
SDOM	schéma départemental d'orientation minière
SG	secrétariat général
SI	système d'information
SIDE	système d'information du développement durable et de l'environnement
SIG	système d'information géographique
SINP	système d'information sur la nature et les paysages
SITADEL	système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.
SMVM	schéma de mise en valeur de la mer
SRCAE	schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

T

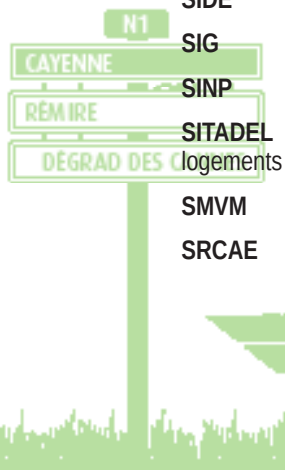
TA	taxe d'aménagement
TD/CAUE	taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
TD/ENS	taxe départementale des espaces naturels sensibles
TEPCV	territoire à énergie positive pour la croissance verte
TLE	taxe locale d'équipement
TRI	territoire à risque important d'inondation

V

VHU	véhicule hors d'usage
------------	-----------------------

Z

ZAC	zone d'aménagement concerté
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Rapport d'activité 2015 de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

Directeur de Publication : Denis GIROU, directeur

Conception graphique et mise en page : DEAL de Guyane - Unité Communication - Etienne JOSEPH-REINETTE

Impression : DEAL Guyane - Unité des affaires générales - reprographie

Photos : DEAL Guyane, Biotope, SIAGE, ESA CNES Arianespace

Aout 2016

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**
Rue du Port
CS 76003
97306 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 39 80 00
Fax : 05 94 31 74 20

